

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**

**PLAN NATIONAL D'ÉDUCATION
ET DE FORMATION**

**L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAÏTI:
ÉTAT, ENJEUX ET PERSPECTIVES**

Rapport final

**Étude préparée par
Creutzer MATHURIN**

Mars 1997

*Rapport soumis au Ministre de l'Éducation,
Monsieur Jacques Edouard Alexis*

Il n'y pas de système universitaire en Haïti alors que le pays se trouve à une convergence d'influences par rapport auxquelles il faut faire un choix. Il y a actuellement une véritable anarchie. (CTPEA)

Tant vaut l'université tant vaut la société [...] L'université a aussi pour tâche de préparer les cadres nécessaires au développement et à l'épanouissement de la société haïtienne par la maîtrise du savoir. (F. D'Odontologie)

La recherche va permettre à ce pays de mieux comprendre ses problèmes. De part sa finalité et ses moyens, elle assurerait une meilleure compréhension de nous-même. Elle augmenterait le potentiel intellectuel et technique de la population. Donc, le développement de la recherche accroîtrait la capacité de raisonnement des haïtiens, de mieux maîtriser le cadre d'intervention, et permettra d'étudier les problèmes du pays par les gens du pays. (FMP)

TABLES DES MATIÈRES

LISTE DES TABLEAUX ET DES SYNOPSIS	V
LISTE DES ACRONYMES	VII
REMERCIEMENTS	VIII
AVANT-PROPOS	IX
SOMMAIRE EXÉCUTIF	XI
La situation des IES en général	XI
Les infrastructures de documentation et de référence	XIII
L'état général du corps professoral des IES	XIV
Prospectives pour l'université et la recherche	XVI
La crise de l'enseignement supérieur et les mécanismes traditionnels de l'intégration sociale	XVI
LES RECOMMANDATIONS	XVIII
Du rôle de l'Etat	XVIII
De l'administration	XX
Des infrastructures de documentation	XXII
Du renforcement de l'enseignement	XXIV
De la formation supérieure de niveau avancé	XXV
De la pédagogie dans l'enseignement supérieur	XXVII
Des rapports avec le corps professoral	XXIX
De la clientèle étudiante	XXX
D'ordre général	XXXI
PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	XXXIII
1. Le relèvement de la qualification du corps professoral des IES.	XXXIII
1.1 Le personnel administratif	XXXVI
2. La coopération avec la diaspora haïtienne	XXXVI
3. La mise à contribution des étudiants d'origine haïtienne	XXXIX
4. La coopération universitaire internationale	XL
1. INTRODUCTION	1
1.1 Les défis d'une société en transition	1
1.2 Contexte général de l'étude	2

2.	PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HAÏTIEN: LE DIAGNOSTIC D'UNE CRISE PROFONDE	4
3.	LA PERSPECTIVE D'APPROCHE DU PROBLÈME: LE CAPITAL CULTUREL EN QUESTION	11
4.	PANORAMA DE L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	14
4.1	Les circonstances de la transformation du capital culturel	14
4.2	Les préoccupations actuelles des universités	20
4.3	Le constat historique	25
5.	LA SITUATION GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR	28
5.1	Les institutions privées d'enseignement supérieur	28
5.2	Remarques sur les IPrES	30
5.3	Les institutions publiques d'enseignement supérieur	31
5.4	Remarques sur la structure de l'UEH	37
5.5	Les institutions publiques externes à l'UEH (IPuExt)	40
5.6	Remarques sur les IPuEXT	45
5.7	Conclusion: Problèmes et défis dans l'enseignement supérieur.	45
6.	LES INFRASTRUCTURES DE DOCUMENTATION ET DE RÉFÉRENCE	48
6.1	Caractéristiques générales: les capacités d'accueil	49
6.2	La disponibilité de la documentation	53
6.3	Un enseignement supérieur méconnaissant l'usage des périodiques	54
6.4	Les stratégies d'acquisition de la documentation	57
6.5	Les politiques d'accès à la documentation bibliothécaire	62
6.6	Les services complémentaires	64
6.7	La diversité linguistique de la documentation	66
6.8	Remarques conclusives	68
7.	L'ÉTAT GÉNÉRAL DU CORPS PROFESSORAL DES IES	70
7.1	La taille du corps professoral des IES	70
7.2	La condition socioprofessionnelle des enseignants universitaires	71
7.3	Le niveau de qualification des professeurs du supérieur	79
7.4	État de la recherche dans les IES	82
7.5	Remarques générales	88

8.	PERSPECTIVES DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE	92
8.1	Les représentations du rôle de l'université dans la société	92
8.2	L'Apport de la recherche scientifique à la société haïtienne	100
8.3	Prospective pour l'université et la recherche	108
9.	CONCLUSION	110
9.1	LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: La structure de distribution du capital culturel et les mécanismes traditionnels de l'intégration sociale	110
ANNEXES	121
Annexe 1.	122
Tableau A.	Superficie des installations bibliothécaires	122
Tableau B.	État du mobilier des bibliothèques	122
Tableau C.	Nombre d'heures d'ouverture par jour	122
Annexe 2.	123
Tableau D.	Évolution du nombre d'établissements du secondaire par secteur de 1976-77 à 1994-95	123
Tableau E.	Évolution des effectifs du secondaire par secteur de 1976-77 à 1991-92.	124
Annexe 3.	125
Tableau F.	Évolution du nombre de postulants au baccalauréat, 1978-79 à 1993-94.	125
Tableau G.	Évolution des effectifs d'étudiants à l'UEH	125
Annexe 4.	126
Tableau H.	Évaluation des professeurs à l'UEH	126
Tableau I.	Évaluation des professeurs dans les institutions privées	126
Tableau J.	Évaluation des professeurs dans les institutions publiques externes	126
Annexe 5.	127
SYNOPSIS 1.	Les institutions privées d'enseignement supérieur	127
Annexe 6.	131
SYNOPSIS 2.	Les unités de l' U E H	131
Annexe 7.	134
SYNOPSIS 3.	Les institutions publiques externes à l' U E H	134
Annexe 8.	135
SYNOPSIS 4.	État de la recherche, UEH	135
SYNOPSIS 5.	État de la recherche, Institutions privées	136

SYNOPSIS 6. États de la recherche, Institutions publiques externes	137
Annexe 9.	138
MÉTHODOLOGIE	138
Annexe 10.	141
NOTE AUX RÉPONDANTS	141
Annexe 11.	142
QUESTIONNAIRE AUX RESPONSABLES DES UNITÉS DE L'UEH	142
Annexe 12.	149
QUESTIONNAIRE AUX RESPONSABLES DES IES PRIVÉES . .	149
Annexe 13.	156
QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUE	156
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	159
RÉFÉRENCES SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAÏTI	160
RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES GÉNÉRALES	161

LISTE DES TABLEAUX ET DES SYNOPSIS

Tableau 1. Classement des unités de l'UEH selon le taux d'admission à l'entrée	33
Tableau 2. La capacité d'accueil des bibliothèques des IES	50
Tableau 3. Le nombre de volumes disponibles dans les bibliothèques	53
Tableau 4. La disponibilité de périodiques	55
Tableau 6. Les types d'accès à la documentation	62
Tableau 7. Le classement des unités de l'UEH selon le pourcentage de la documentation dans les langues retenues	66
Tableau 8. La taille du corps professoral dans les IES	71
Tableau 9. Le statut du personnel enseignant universitaire	73
Tableau 10. Le profil académique des professeurs des IES	80
Tableau 11. Le lieu d'obtention du dernier diplôme	87
Tableau 12. Les représentations du rôle de l'Université dans la société haïtienne	94
Tableau 13. La perception de l'apport de la recherche scientifique à la société haïtienne	102
Tableau A. Superficie des installations bibliothécaires	122
Tableau B. État du mobilier des bibliothèques	122
Tableau C. Nombre d'heures d'ouverture par jour	122
Tableau D. Évolution du nombre d'établissements du secondaire par secteur de 1976-77 à 1994-95	123
Tableau E. Évolution des effectifs du secondaire par secteur de 1976-77 à 1991-92.	124
Tableau F. Évolution du nombre de postulants au baccalauréat, 1978-79 à 1993-94.	125
Tableau G. Évolution des effectifs d'étudiants à l'UEH	125
Tableau H. Évaluation des professeurs à l'UEH	126
Tableau I. Évaluation des professeurs dans les institutions privées	126
Tableau J. Évaluation des professeurs dans les institutions publiques externes	126
SYNOPSIS 1. Les institutions privées d'enseignement supérieur	127
SYNOPSIS 2. Les unités de l' U E H	131
SYNOPSIS 3. Les institutions publiques externes à l' U E H	134
SYNOPSIS 4. État de la recherche, UEH	135
SYNOPSIS 5. État de la recherche, Institutions privées	136
SYNOPSIS 6. États de la recherche, Institutions publiques externes	137

LISTE DES ACRONYMES

ANUP	Association nationale des universités privées
AUPELF	Association des universités partiellement ou entièrement de langue française
CNST	Conservatoire national des sciences et techniques
CRAD	Centre de recherche et de documentation agricole (Faculté d'agronomie)
CTPEA	Centre technique de planification et d'économie appliquée
DDRH	Direction de développement des ressources humaines (Ministère de la santé publique et de la population)
DEA	Diplôme d'études avancées
ENARTS	Ecole nationale des arts
ENIP	Ecole nationale des infirmières de Port-au-Prince
ENS	Ecole normale supérieure
ENST	Ecole nationale supérieure de technologies
FAMV	Faculté d'agronomie et de médecine vétérinaire
FAO	Food and Agriculture Organisation
FASCH	Faculté des sciences humaines
FDS	Faculté des sciences
FDSE	Faculté de droit et des sciences économiques
FIUC	Fédération internationale des universités catholiques
FLA	Faculté de médecine et de pharmacie
FMP	Faculté de linguistique appliquée
FOKAL	Fondasyon konesans ak libète (Fondation connaissance et liberté)
UGOC	Université Groupe Olivier et collaborateurs
IERAH	Institut d'études et de recherches africaines d'Haïti
IES	institution d'enseignement supérieur
IGC	Institut de gestion et de comptabilité
IHECE	Institut des hautes études commerciales et économiques
INAGHEI	Institut national de gestion et des hautes études internationales
INUQA	Institut universitaire Quisqueya-Amérique
IPrES	Institutions privées d'enseignement supérieur
IPuEXT	Institutions publiques externes à l'EUH
ISTH	Institut des sciences et des techniques d'Haïti
MEN (JS)	Ministère de l'éducation nationale (de la jeunesse et des sports)
MSPP	Ministère de la santé publique et de la population
OEA	Organisation des Etats Américains
UEH	Université d'Etat d'Haïti
UJPM	Université Jean Price Mars
UNAH	Université Adventiste d'Haïti
UNDH	Université Notre Dame d'Haïti
UNICA	Association des Universités et Instituts de Recherche des Caraïbes
UNIQ	Université Quisqueya

REMERCIEMENTS

Nous tenons à témoigner toute notre gratitude à l'égard des responsables des établissements d'enseignement supérieur qui nous ont accordé généreusement de leur temps à l'occasion des entretiens, ou qui ont accepté volontiers de répondre aux questionnaires que nous leur avons soumis, ou qui nous ont aussi fourni de la documentation.

Ce sont à l'UEH: M. R. Vaval, M. E. Carré, M. M. Alvarez, M. J.M. Lafond, M. A. Bien-Aimé, M. R. Ricot, M. J.R. Elie, M. L. Pierre, M. L. Déjean, M. J.M. Noël, M. A. Mentor, M. J.F. Saint-Cyr, Me J. Castel, Me E. Meus, Me P.A. Anélas, M. P. Vernet, M. L. Duchâtelier et M. C. Joseph.

Dans les autres établissements publics, nous avons été reçu par: M. C. Cadet, M. T. Roche, M. R. Daréus, Mme J. Raymond-Jean, Mme C. Dougé-Neptune, Mme L.D. Michel, M. P. Lahaëns et Mme M. Emerante de Pradines.

De l'ensemble des personnes en charge des institutions privées, nous avons rencontré: M. A. Gabeau, M. S. Bernard, M. A. Joseph, Dr. A. Azael, Dr. M.D. St Hillaire, Dr. G. Mathelier, M. A. Durosier, M. R. Berette, M. P. Jean-Charles, M. Y. Lerebours, M. E. Macajoux, Dr. C. Poisset-Romain, M. L. Tanis, Dr. E. Jean, Dr. J. Trouillot-Levi, Dr. J. Daniel, M. R. Lecomte, Rév. E. Miot.

Nous avons également bénéficié de échanges fort instructifs avec M. C. Chalmers, M. T. Cantave, M. P. Florival, M. R. Gaillard, M. M. Hector, M. P. Vermande et M. R. Petit-Frère qui nous a aussi légué les documents concernant les événements survenus dans l'enseignement supérieur qu'il avait rassemblés.

Nous ne saurions manquer de souligner l'amabilité de Monsieur le Ministre Jacques Edouard Alexis qui a mis à notre disposition sa documentation personnelle. Qu'il trouve ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Enfin, nous remercions très chaleureusement D. Mathurin et G. Pérodin, qui ont bien voulu reviser la première partie du texte, A. Bance pour ses remarques et commentaires qui nous ont été très utiles, puis J-M. Gourgue qui nous a aidé à recueillir une partie des informations utilisées dans cette étude.

AVANT-PROPOS

Dans les termes de référence qui tiennent lieu de mandat, trois des six points justifient l'initiative d'une telle étude:

- Procéder à une analyse des documents les plus récents sur le sous-secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche;
- En concertation avec les principaux partenaires/acteurs, concevoir des scénarios réalistes sur l'évolution du sous-secteur pendant la prochaine décennie.
- Sur la base de ces scénarios, proposer un programme de renforcement institutionnel du sous-secteur, notamment en matière de développement des ressources humaines.

Le premier point n'ayant pas précisé s'il s'agit des productions locales ou internationales, nous avons compris que notre documentation devait couvrir les deux types de production. En fait, il aurait été difficile de se limiter à une documentation strictement haïtienne. D'abord, concevoir des scénarios pour le domaine de l'enseignement supérieur, comme il est demandé au second point, implique une très bonne connaissance de l'évolution du domaine en général - par delà les frontières étatiques et culturelles - et des préoccupations qui sont en débat, afin de cerner dans l'ensemble des tendances observées pour le domaine, celles qui ont le plus de chances d'aboutir, ou de s'imposer, compte tenu des enjeux globaux. Ensuite, il importe de circonscrire le contexte social précis dans lequel s'inscrit le domaine, et qui permet de comprendre les particularités et l'état de développement de ce dernier. Cependant, il nous semble difficile d'élaborer des scénarios d'évolution en concertation avec les acteurs concernés, parce que le procédé suggéré implique un processus d'échanges itératifs qui nous paraît tout à fait inapproprié en regard du temps imparti pour réaliser le travail. Alors, nous avons cherché à connaître l'opinion des acteurs concernés sur la situation qui prévaut dans l'enseignement supérieur et leurs représentations de l'institution universitaire et de la recherche scientifique comme agents dans la société haïtienne. Le principe ici est que les acteurs sociaux interagissent entre eux et interviennent sur leur réalité en fonction de leur opinion et des représentations qu'ils se font de leur monde. Ces points de vue constituent des prises de position qu'il conviendra de soutenir, de renforcer ou d'inciter à changer à la faveur des programmes à mettre en place.

Le mandat consiste donc à produire un document à la fois pratique, c'est-à-dire orienté vers la prise de décisions à partir des recommandations qui seront formulées, et suggestif, en ce sens qu'il doit pouvoir susciter une réflexion sur l'enseignement

supérieur haïtien, rapprocher les acteurs concernés et faciliter le développement d'un débat constructif.

SOMMAIRE EXÉCUTIF

Cette étude porte sur l'enseignement supérieur en Haïti qui connaît une crise paralysant son développement depuis quelques années alors que le pays fait face à des défis qui nécessitent du personnel hautement qualifié. Pour pouvoir formuler des recommandations et une proposition de renforcement institutionnel sur le plan des ressources humaines, nous avons analysé, pour ce sous-secteur, l'état de l'enseignement supérieur à la lumière de l'opposition entre la culture scientifique et la culture général qui caractérise l'évolution de l'enseignement universitaire par rapport à l'ensemble du système éducatif en tant que structure de distribution du capital culturel. Ce cadre général nous a permis de mettre en relation: l'état et la crise de l'enseignement supérieur avec la logique de fonctionnement de la société haïtienne et les transformations qui y ont cours.

Après avoir traité d'une part les questionnaires soumis aux responsables de différentes institutions et à des acteurs du milieu académique et, d'autre part, les entrevues menées avec ces personnes, nous présentons l'analyse des données et l'interprétation des résultats sous cinq grands titres.

La situation des IES en général

L'enseignement supérieur, dispensé en Haïti par l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), par des institutions publiques externes à l'UEH et des institutions privées, est demeuré à un stade tout à fait embryonnaire.

Cet ordre d'enseignement regroupe ici un ensemble de petits établissements surpeuplés présentant entre eux de grandes disparités et qui évoluent dans un isolement quasi généralisé. Il n'existe aucun mécanisme qui permettrait à chacun de tirer profit de la présence de l'autre de façon à répondre adéquatement aux besoins de la société haïtienne.

L'absence d'une politique de l'enseignement supérieur qui en définirait la mission générale explique que les acteurs s'adonnent à une exploitation anarchique et irrationnelle de la demande sociale de formation supérieure, d'autant plus qu'il n'y a aucun moyen pour leur permettre de prendre en compte de façon systématique les besoins des employeurs et l'évolution du marché du travail. Les finissants et diplômés sont lourdement pénalisés, car, après avoir payé de leur temps, de leur argent et consenti un manque à gagner, ils sont nombreux à être réduits au chômage à cause de cette désarticulation des différents corps de la société.

Enfin l'enseignement supérieur haïtien doit relever deux défis internes: 1) la création et le développement de l'enseignement des disciplines scientifiques, 2) le parachèvement du sous-secteur en mettant en place des filières de formation supérieure non universitaire, qui préparent à des métiers industriels en relation entre autres avec la production, la fabrication, l'informatique, le contrôle des systèmes et l'instrumentation. **La croissance économique dans le monde d'aujourd'hui dépend de plus en plus des progrès de la science et de la technologie.**

Les infrastructures de documentation et de référence

Les bibliothèques universitaires font partie intégrante du processus de la formation supérieure. L'université, en effet, ne fait pas que développer les habiletés professionnelles et intellectuelles, elle doit aussi faciliter la génération d'idées par l'ouverture des horizons intellectuels en mettant à la disposition des membres de la communauté une documentation à la fois riche et variée.

Or, les revues qui constituent l'archétype de la publication scientifique sont méconnues dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur haïtien, voire ignorées dans certains cas.

De plus, l'état d'extrême dénuement dans lequel se trouvent les services de documentation des institutions d'enseignement supérieur ne leur permet nullement de remplir leurs fonctions. Dans ces conditions, eu égard à l'état de développement actuel des infrastructures d'enseignement supérieur, il n'existe pas encore de bibliothèque universitaire chez nous, même dans le sens le plus restreint. D'abord le nombre des volumes disponibles aux usagers est vraiment insignifiant. Par ailleurs on ne trouve aucun des services intégrés propres à une bibliothèque universitaire digne de ce nom - par exemple, la consultation de bases de données, les services de références, etc. C'est tout cela qui permet à une bibliothèque universitaire de jouer en premier lieu, son rôle de support et de moyen d'expansion aussi bien de l'enseignement que de l'apprentissage et, en deuxième lieu, de contribuer de manière fondamentale à la production intellectuelle et scientifique.

L'état général du corps professoral des IES

Les professeurs représentent une composante fondamentale de tout système d'enseignement supérieur. En effet, ils remplissent les quatre grandes fonctions (enseignement, recherche, services à la collectivité et rayonnement institutionnel) qui, associées à la qualité des infrastructures de documentation, déterminent la valeur intrinsèque d'une université et son rang par rapport aux autres, mais aussi la capacité de l'université à répondre aux besoins du milieu où elle s'insère.

L'autonomie que la Constitution de 1987 reconnaît à l'Université en tant qu'institution implique un nouveau partage du pouvoir dans la société où chaque institution aura l'autorité ultime dans les domaines qui relèvent de sa sphère d'activité. Comme il s'agit ici des domaines intellectuel et scientifique, l'Université doit avoir une maîtrise parfaite de la formation supérieure, de la création d'idées, de la production et du développement des connaissances et des critères établissant leur validité. Pour répondre à de telles exigences sociales, l'Institution universitaire doit alors au moins disposer d'un personnel académique avec les plus hautes qualifications afin de mener à bien les activités d'enseignement et de recherche qui lui sont propres. Cependant l'état du niveau académique des enseignants est bien loin de permettre tant à l'UEH qu'aux autres IES de remplir adéquatement et efficacement les fonctions qui leur sont dévolues en tant qu'institutions du savoir dans le cadre de la nouvelle Constitution. Il s'agit là d'une situation alarmante qui réclame toute l'attention et les ressources nécessaires puisque ce sont des conditions non négligeables du progrès de la société haïtienne qui se trouvent en cause.

L'enseignement supérieur haïtien tel qu'il fonctionne en général n'est pas orienté vers le développement du potentiel créateur des étudiants. Trois raisons expliquent cette situation: 1) l'absence de conditions institutionnelles favorisant le développement intellectuel, 2) l'insignifiance de l'activité de recherche, 3) la précarité de statut du personnel enseignant. Ces trois aspects qui sont étroitement liés correspondent à une conception rétrograde de l'enseignement supérieur et dont les limites à aborder les problèmes de la société haïtienne se font depuis quelques années de plus en plus évidentes.

L'enseignement supérieur a donc un urgent besoin d'une réforme en profondeur, Elle devra, en effet, coordonner la transformation des différents aspects surannés du secteur avec l'élévation du niveau de qualification du corps professoral de façon à arracher l'enseignement supérieur du passé, dont il est encore imprégné, et le mettre en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels de la société, tout en lui fournissant les moyens pour faire face aux défis d'un monde en mutation. La précarité de statut du personnel enseignant qui prévaut à l'UEH comme ailleurs, l'insuffisance de ressources pédagogiques et matérielles et l'absence de normes pour encadrer le fonctionnement de ces institutions constituent des obstacles majeurs à tout développement de l'enseignement supérieur. Ces obstacles tendent à maintenir les disparités au sein du personnel enseignant, dans la formation dispensée aux étudiants et entre les institutions d'enseignement. Sans une réforme articulée par une politique de l'enseignement supérieur, c'est la capacité de l'ensemble du sous-secteur qui est en péril aussi bien au plan de l'action académique qu'à ceux du développement scientifique et de la gestion administrative.

Prospectives pour l'université et la recherche

L'analyse des points de vue recueillis lors de l'enquête montre que les universitaires entendent leur mission comme étant de pourvoir la société haïtienne des compétences nécessaires pour faire face à ses problèmes afin d'être en mesure de modifier continûment sa situation. D'où l'avènement d'un intérêt manifeste pour la culture scientifique que nous avons observé à l'analyse des représentations du monde académique des répondants. Ils sont d'ailleurs préoccupés par les questions de pertinence sociale et d'expertise locale qui ressortent comme les principes devant régir le rapport de l'université avec la société. Ainsi, l'université prend forme dans leur esprit comme une institution complètement transformée, où la recherche scientifique devient une condition nécessaire à son rôle social d'agent de changement.

La crise de l'enseignement supérieur et les mécanismes traditionnels de l'intégration sociale.

On ne peut comprendre l'état d'indigence de l'UEH indépendamment de sa position dans la structure de distribution du capital culturel et de son faible rôle dans la reproduction des rapports sociaux. C'est plutôt l'enseignement secondaire et les examens officiels du baccalauréat qui accomplissent un rôle complexe et décisif dans cette reproduction et cela, à travers la prédominance de la formation classique orientée vers la culture générale. L'absence de l'Etat dans l'enseignement secondaire fait que la famille demeure déterminante dans l'acquisition de ce type de capital culturel. Ce dernier va de pair avec 1) l'exclusion comme mode dominant de la reproduction sociale et 2) certains types de rapports au monde, comme l'oralité, les échanges informels et

l'amateurisme de l'agir; autant de caractéristiques du fonctionnement de la société haïtienne qui renforcent le modèle d'intégration (identification) sociale fondée sur les accointances familiales, le clientélisme (ou logique de bande). Dans ce contexte, l'importance qu'acquiert l'enseignement universitaire, de même que l'avènement de l'intérêt pour la culture scientifique - qui conduit à différencier les individus de leurs fonctions sur une base formelle où priment plutôt les qualités professionnelles -, apparaissent comme une rupture radicale par rapport à la logique des rapports sociaux qui structure depuis longtemps la société haïtienne, encore dominée par des aléas de toutes sortes.

Donc, la crise de l'enseignement supérieur n'est pas étrangère à la transition évolutionnaire que connaît présentement la société haïtienne. En effet, le changement à instituer repose principalement sur la maîtrise des connaissances laquelle requiert le développement du potentiel intellectuel des individus indépendamment de toute appartenance à une catégorie sociale, par principe d'équité; ce qui confirme le rôle d'agent du changement qui se profile pour l'université. Dans cette perspective, elles, (la crise de l'enseignement supérieur et la transition actuelle) impliquent toutes deux l'institution d'une nouvelle forme d'organisation sociale où le mode d'intégration et d'identification des individus à la société sera plus abstrait et plus objectif.

LES RECOMMANDATIONS

Avant de formuler des recommandations spécifiques au développement des ressources des humaines, il est important de faire remarquer qu'on aura beau avoir le personnel le plus qualifié pour un travail, sans cependant pouvoir obtenir une performance à la hauteur de sa qualification si les conditions nécessaires et suffisantes ne sont pas réunies. Cela veut dire: un cadre juridico-administratif, les équipements nécessaires et la reconnaissance professionnelle.

Du rôle de l'Etat

1. Que l'Etat reconnaisse l'urgence de disposer d'une loi qui définisse le cadre de l'enseignement supérieur. Pour mettre fin au vide juridique qui existe dans ce sous-secteur de l'éducation, cette loi devra délimiter le domaine, indiquer et définir les différents niveaux de responsabilité et leur charge (administrative) respective, de façon à ce qu'il n'y ait pas d'interférences ni de confusions, ni d'aspects laissés pour compte dans le fonctionnement quotidien. Par là, chacun des niveaux de responsabilité trouvera également son fondement légal.
2. Que l'Education soit déclarée une priorité stratégique du développement national, ce qui fera obligation à l'Université d'y apporter sa contribution.
3. Que le MEN crée un organisme chargé de l'enseignement supérieur qui aura pour mandat entre autres, 1) de concevoir les politiques relatives au sous-secteur et de superviser leur mise en oeuvre, 2) d'évaluer les institutions et de faire

connaître au public les résultats de cette évaluation, 3) d'orienter en conséquence les fonds à allouer dans le sous-secteur.

4. Que soit élaborée une politique de l'Enseignement supérieur où le gouvernement explicite la conception, qu'il fait sienne, du rôle des institutions d'enseignement supérieur dans le fonctionnement de la société, les grandes orientations prioritaires et le montant des ressources financières assignées à cet effet sur une période donnée.
5. Que le MEN définisse les critères de l'enseignement supérieur conformément aux standards internationaux de façon à prévenir que les divers établissements qui s'y adonnent ne dispensent la formation à la manière d'un enseignement du secondaire.
6. Que le MEN prépare un glossaire de l'enseignement supérieur afin de mettre à la disposition des acteurs intéressés une terminologie commune.
7. Que l'enseignement supérieur ne soit pas confiné à la seule formation universitaire. L'Université devant respecter certaines contraintes internationales, par exemple, les standards disciplinaires, risque de faire preuve d'une certaine lenteur à répondre rapidement aux besoins du marché intérieur de l'emploi; ce qui n'est pas le cas pour les établissements de formation supérieure non universitaire. Ces établissements peuvent réagir plus promptement et avec une plus grande souplesse aux besoins changeants du marché du travail. De plus, ils représentent des occasions d'études supérieures pour tous ces jeunes talents qui ni peuvent

trouver une place dans les universités ou qui ne sont pas intéressés, pour le moment à des études universitaires.

8. Que les établissements d'enseignement supérieur soient encouragés à définir leur mission de façon à ce qu'ils puissent procéder périodiquement à l'évaluation de leurs activités.
9. La prolifération d'institutions d'enseignement supérieur de petite taille soulève des doutes sur leur viabilité économique. Que soient prévus des mécanismes de transfert des archives académiques pour garantir la protection de la clientèle en cas de disparition d'un établissement.
10. Que le MEN prenne des mesures pour encourager les institutions privées à se différencier entre elles par leurs programmes au lieu de laisser perpétuer la redondance des offres de formation qu'on observe et qui ne favorise nullement la diversification de la formation dans l'ensemble de l'enseignement supérieur.

De l'administration

Pour que l'UEH puisse devenir la grande université que réclame la transition de la société haïtienne, elle devra être réformée, afin de se doter d'une réelle structure administrative et avoir à sa disposition toute les compétences professionnelles capables de lui permettre d'assumer un leadership en matière de formation supérieure. A cette fin, nous recommandons:

11. Que l'Etat transfère à l'UEH toutes les autres IES publiques qui se trouvent sous le contrôle direct de l'un ou l'autre des Ministères.
12. Que l'UEH prenne les moyens pour réaliser les diverses réformes qui la mettront au niveau d'une université moderne capable de permettre à la société haïtienne d'entrer dans le XXIe siècle avec l'assurance qu'elle sera toujours à la hauteur des défis qui s'imposeront.
13. Que l'UEH réforme sa structure institutionnelle de façon à ce qu'elle corresponde à son nouveau statut et à son rôle dans la société haïtienne; que cette structure reflète une orientation scientifique et professionnelle.
14. Que l'UEH se dote d'une réelle organisation administrative en mesure de gérer l'institution avec compétence et efficacité. Il y a plusieurs raisons à cela. D'abord, les professeurs qui, à partir d'élections, prennent les commandes des organes de l'UEH ont probablement une compétence intellectuelle ou scientifique, mais non managériale. Il faut donc un personnel administratif qui maîtrise le management appliqué aux institutions universitaires et qui comprenne d'abord les enjeux sociaux, académiques et pédagogiques des opérations du fonctionnement quotidien de l'institution, ensuite les enjeux des relations avec l'Etat, l'Industrie, les Associations professionnelles, les ONG et tous les autres regroupements de la société civile, et tout cela conformément aux obligations de l'université à leur égard. Par ailleurs, ce personnel doit avoir une connaissance des lois qui régissent l'institution, des problèmes propres à ce genre d'institution, comprendre aussi l'importance des accords et ententes de l'université sur

les plans national et international. Enfin, ce n'est donc ni dans l'isolement, ni en amateur que le personnel de gestion pourra assurer la continuité administrative de l'institution.

15. Que le MEN ou l'UEH négocie avec une ou des universités étrangères une forme de "partenariat" ou de "jumelage" administratif assurant l'UEH, pour une période de 5 ans ou plus, de l'expertise de gestion de ces institutions. Une telle initiative ouvrirait aussi une nouvelle possibilité de carrière pour certains des professeurs actuels qui voudraient se convertir dans la gestion universitaire. Il s'agit là d'un mécanisme de transfert de savoir qui doit être ouvert aux autres IES aptes à en tirer parti.
16. Que l'UEH et les autres universités deviennent membres de l'Association Internationale des Administrateurs d'Université de façon à se tenir au courant de l'évolution de ce domaine.
17. Que les universités soient encouragées à mettre sur pied un regroupement national des responsables exécutifs des universités et des autres institutions d'enseignement supérieur; le mandat de ce regroupement sera, entre autres, de faire le point sur l'état et les besoins du sous-secteur, de représenter ces institutions devant l'opinion publique, de faire valoir auprès de l'Etat et des instances internationales leurs besoins et leur point de vue sur des questions communes.

Des infrastructures de documentation

18. Que l'UEH se dote d'une administration centrale des bibliothèques qui, dotée, d'un budget distinct, coordonnera

les acquisitions de documents et planifiera le développement des services de documentation.

19. Que les différentes bibliothèques des unités de l'UEH soient regroupées sur la base des grandes familles des sciences afin d'acquérir une certaine capacité d'exploitation qui leur permette, d'offrir, de façon rentable, à la communauté universitaire de la capitale les différents services d'une vraie bibliothèque universitaire.
20. Que les différentes bibliothèques universitaires et la Bibliothèque Nationale soient encouragées à adopter des systèmes de classement de documents qui soient compatibles, dans le but de faciliter la tâche aux usagers et l'intégration en réseau de ces bibliothèques ou centres de documentation.
21. Que l'Etat, à travers le MEN, apporte son soutien aux différentes bibliothèques universitaires dont la taille permet d'utiliser de façon rentable et efficace les différentes technologies de gestion de l'information afin qu'elles acquièrent ces équipements.
22. Que les IES soient encouragées à mettre en commun leurs ressources afin de pouvoir se doter des équipements nécessaires qu'elles pourront utiliser conjointement pour les enseignements à dispenser ou autres activités. Il devra leur être possible de bénéficier à cet effet des soutiens de l'Etat et de la coopération externe, d'autant plus que de telles initiatives peuvent contribuer à diminuer les coûts de l'enseignement supérieur.

23. Nous recommandons la mise en place d'urgence d'un programme de bourses à l'étranger, sous forme de stages (pour ceux qui ont déjà la formation) et d'études avancées (2e ou 3 cycles) en sciences de l'information et bibliothéconomie, en vue d'offrir localement le programme de formation qui dotera le pays du personnel qualifié dans ce domaine. Notons que la documentation est un domaine qui offre beaucoup de possibilités, avec le développement des nouvelles technologies d'information et de communication, pour sortir les différentes régions du pays de leur isolement.
24. Que les différentes universités du pays se mettent ensemble pour créer un consortium national d'éditions universitaires qui sera intégré aux réseaux internationaux d'éditions.

Du renforcement de l'enseignement

25. L'UEH, de même que les autres universités doivent arriver à dispenser un enseignement de même niveau et ayant la même valeur académique que l'enseignement qui est dispensé dans les universités internationalement reconnues. Il ne s'agit pas ici d'un objectif à atteindre d'ici quelques années, c'est plutôt la condition de base à l'intégration des universitaires haïtiens à la communauté scientifique et intellectuelle internationale. Nous recommandons pour cela:
- a) Que le département soit l'unité dans le cadre de laquelle se transmet la formation dans une discipline.
- b) Que la formation dans les disciplines soit renforcée en jumelant chaque département de l'UEH à un département correspondant dans une des universités réputées pour cette

discipline, principalement pour le 1er cycle. Il faudra en faire de même pour les départements ou unités à orientation professionnelle.

Il s'agit pour l'UEH de concevoir, dans chaque cas, une formule performante d'organisation de l'enseignement dans un domaine et des exigences d'apprentissage à l'égard des étudiants. Les départements de l'UEH bénéficieront par cette relation privilégiée d'une assistance au niveau de la programmation et du personnel enseignant des autres départements qui accueilleront des étudiants ou professeurs-boursiers de l'UEH.

26. Que l'UEH mette à profit, dans cette perspective, les associations professionnelles et scientifiques internationales, car la coopération pour développer leur domaine respectif à l'échelle du globe fait partie de leur mission.
27. Que le personnel académique de l'UEH fasse preuve d'originalité pour que, tout en assumant cette ouverture sur l'international, il arrive à intégrer les problèmes et préoccupations du milieu haïtien et à apporter une contribution à la fois au domaine en général et à la résolution de ces questions au plan national. On pourra alors être sûr que l'expertise du domaine est définitivement acquise à l'UEH.

De la formation supérieure de niveau avancé

28. Nous recommandons que la consolidation de la formation au niveau du premier cycle soit une priorité car, c'est seulement

à cette condition, qu'il sera possible d'avoir des étudiants de bon calibre au niveau des 2e et 3e cycles.

29. Que des programmes de 2e et 3e cycles soient instaurés progressivement avec les mêmes exigences d'excellence qui existent ailleurs pour de tels programmes. C'est essentiellement à partir de ces programmes de formation avancée orientés principalement vers les préoccupations nationales qu'il sera possible de développer la capacité de recherche et produire les compétences de haut niveau nécessaires pour que la société haïtienne soit de plus en plus à la hauteur de ses problèmes.

30. On ne peut réellement développer les niveaux de 2e et 3e cycles sans des programmes de support à la recherche qui vont non seulement stimuler le développement de la recherche scientifique et technologique, mais aussi faciliter l'initiation des étudiants à la recherche et l'acquisition des compétences de recherche. Cependant, on ne peut pas allouer des fonds publics sans principes directeurs, sans priorités et sans critères qui permettent de juger de l'opportunité des allocations, par ailleurs l'absence de politiques antérieures en matières de science et technologie nous prive de précédents pouvant servir de points de comparaison, et, compte tenu des ressources financières limitées du pays, nous recommandons donc:

a) Que le prochain budget national prévoit un certain montant pour créer un Fonds pour le développement de la science et de la technologie destiné à supporter la recherche et la formation à la recherche aux niveaux des 2e et 3e cycles.

b) Que l'organisme chargé de l'enseignement supérieur, de la science et de la technologie, prépare, en attendant la mise en place d'une politique en ces matières, un ensemble de documents de synthèse, portant sur les priorités des différents ministères, les préoccupations des entreprises, des ONG et des syndicats, à partir desquels seront dégagés les éléments dominants qui serviront de cadres pour orienter le soutien financier à la recherche scientifique, au développement technologique et à la formation à la recherche aux 2e et 3e cycles.

c) Que les fonds rendus disponibles soient octroyés sur la base de concours sous formes: 1) de subventions à la recherche (il appartiendra à l'organisme responsable de définir les catégories et modalités), 2) de bourses de recherche de doctorat ou de maîtrise, 3) de subventions pour publications scientifiques et autres activités de dissémination des résultats de recherches.

De la pédagogie dans l'enseignement supérieur

31. Sur le plan pédagogique, la diversification du profil socioculturel de la clientèle étudiante qui présente des intérêts d'apprentissage différents de la clientèle traditionnelle exige le renouvellement de l'approche pédagogique de l'enseignement supérieur. Or, comme l'apprentissage de l'étudiant est généralement dépendant de la compétence d'enseignement qui ne s'acquiert pas durant la formation universitaire et qui recouvre quatre sortes d'habileté à savoir, 1) l'habileté de transmettre de façon effective la connaissance, 2) celle de stimuler l'étudiant, 3) l'habileté d'atteindre chaque étudiant l'incitant ainsi à

s'engager dans le processus d'apprentissage, 4) l'habileté d'établir des relations entre les aspects théoriques d'un domaine et des problèmes concrets, nous recommandons:

a) Que soit créé l'Office de pédagogie à l'enseignement supérieur qui aura pour mandat d'améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage dans les IES en vue de l'excellence pédagogique. Les objectifs de cet Office seront les suivants:

- Sensibiliser les IES à l'importance de la pédagogie pour ce sous-secteur du système éducatif;
- Encadrer les professeurs dans l'organisation et la planification d'un cours, leur montrer les usages distinctifs des diverses formes d'évaluation (sommative ou formative), leur montrer comment évaluer les apprentissages, les sensibiliser à l'existence de la diversité de profils d'apprentissage;
- Amener les professeurs à développer et à maîtriser les habiletés de communication;
- Permettre aux professeurs d'appriivoiser les technologies de communication de l'information;
- Développer avec les IES des outils leur permettant de pouvoir procéder à l'(auto)évaluation périodique de leurs programmes;
- Entreprendre des recherches sur la pédagogie dans l'enseignement supérieur;

32. Que les IES et principalement l'UEH, fournissent aux professeurs l'accès aux équipements informatiques pour pouvoir les familiariser à la communication électronique, de façon à les insérer dans les réseaux internationaux d'universitaires

et leur donner accès à une variété de sources d'information à jour dans leur domaine de spécialisation; ce qui pourrait contribuer à améliorer leur capacité d'enseignement, tout en compensant les limites des infrastructures documentaires sur place.

Des rapports avec le corps professoral

33. Que les établissements d'enseignement supérieur, particulièrement l'UEH, soient transformés en de véritables institutions intellectuelles et scientifiques, capables d'offrir à leurs professeurs des possibilités de développement professionnel soit dans l'enseignement, soit dans la recherche, soit dans l'enseignement et la recherche, soit dans l'administration institutionnelle, leur permettant ainsi une carrière d'intellectuel, de chercheur ou d'administrateur.
34. Que l'UEH reconnaisse un statut professionnel à ses enseignants et définisse la fonction professorale conformément aux normes internationalement reconnues, c'est-à-dire comme une activité ayant généralement quatre grandes fonctions: l'enseignement, la recherche, la participation au fonctionnement de l'institution et la contribution au rayonnement de celle-ci.
 - a) Que l'UEH obtienne le soutien de l'Etat afin de pouvoir offrir aux étudiants et professeurs un cadre matériel de travail intellectuel adéquat quant aux équipements pédagogiques et d'infrastructures, quant aux conditions sanitaires et de sécurité pour l'ensemble de ses membres, permettant ainsi à chacune des catégories de son personnel de performer conformément aux attentes de l'institution.

35. Que les IES reconnaissent l'urgence d'élever les qualifications académiques de leur personnel enseignant afin: 1) d'améliorer la qualité de l'enseignement, 2) de relever le niveau de la formation dispensée, 3) de se doter d'un corps professoral hautement qualifié et capable de développer par la recherche les expertises pouvant répondre aux demandes locales, 4) enfin, de relever les standards de l'enseignement supérieur au niveau international.
36. Que l'UEH organise et développe un programme d'études et de formation ayant des caractéristiques régionales. De cette manière, l'UEH devra pouvoir organiser au moins un programme de dimension régionale. Un tel programme comporte plusieurs avantages, non seulement il attire conformément à la tendance d'internationalisation de l'enseignement supérieur des étudiants étrangers, mais aussi il permet de bénéficier d'un encadrement et de fonds, disponibles auprès des bailleurs internationaux, pour aider à la préparation et à la mise en place d'un tel programme, enfin, la réussite d'une telle initiative amène une reconnaissance internationale pour l'institution organisatrice sans compter l'expérience qu'elle acquiert à plus d'un titre. Un programme d'étude sur le créole ou le vaudou ou d'autres domaines, par exemple, devrait être considéré dans cette perspective.

De la clientèle étudiante

37. Nous suggérons très fortement que le MEN porte une attention particulière à la situation des étudiants de l'enseignement supérieur. L'avenir de la société haïtienne dépendra de leur compétence en tant que cadres, professionnels et responsables publics; il faut donc leur permettre de faire leur

apprentissage dans des conditions matérielles raisonnables.
Nous recommandons:

a) que soit créée une commission qui aura pour mandat d'étudier les différents aspects de la vie des étudiants de l'enseignement supérieur. Elle devra élaborer des propositions pour un programme de soutien financier propre à faciliter l'acquisition des compétences professionnelles à ces étudiants.

b) que soient définis les obligations et les droits qui accompagnent le statut de partenaire de l'enseignement supérieur acquis par les étudiants.

D'ordre général

38. Que les organismes qui seront mis sur pied pour encadrer le développement scientifique et technologique, de même que celui des Lettres et des Arts créent des mécanismes de reconnaissance sociale pour récompenser les individus dont les travaux ou l'oeuvre ont été une contribution particulière à la société haïtienne ou à l'avancement du domaine au pays. De tels systèmes de prix et honneurs ont comme autres fonctions de stimuler la créativité ou l'inventivité dans les différents domaines concernés, d'y attirer de nouvelles carrières et d'encourager ceux qui s'y adonnent.

39. Ce qui est en jeu dans cette réforme de l'enseignement supérieur c'est la restructuration du processus d'intégration sociale, où l'éducation n'aura plus une fonction d'exclusion. L'université ayant un rôle décisif à jouer dans ce projet, il est tout à fait souhaitable que l'institution universitaire

ait une présence physique marquante qui symbolise ce rôle. Nous recommandons que la localisation du campus de l'UEH traduise cette nouvelle réalité de l'institution universitaire dans la vie de la société haïtienne.

PROPOSITIONS DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Les établissements d'enseignement supérieur en Haïti sont confrontés à des problèmes communs; il est impératif de leur trouver des solutions à la fois économiques et efficaces. Le manque criant de personnel académique qualifié et répondant aux normes généralement acceptées à ce niveau d'enseignement constitue un obstacle majeur à la qualité de l'enseignement et de la formation. A cela s'ajoute l'absence d'un personnel administratif compétent. Cette situation menace la capacité même de la société haïtienne d'avoir à sa dispositions les compétences qui lui sont nécessaires pour s'attaquer à ses différents problèmes. Pour résoudre de façon définitive la question des ressources humaines, nous proposons un programme de renforcement institutionnel en quatre parties.

1. Le relèvement de la qualification du corps professoral des IES.**Objectifs:**

- Dans la période des six prochaines années, amener à 65% la proportion des enseignants des IES détenteurs d'un Ph.D..
- Généraliser la culture scientifique au sein du corps professoral des IES.

Groupe cible:

- L'ensemble du personnel enseignant des IES

Stratégie:

- 1) Réaliser le relevé systématique du profil démographique et académique de chacun des enseignants des IES, avec la preuve

de leur dernier diplôme, accompagné d'une note précisant leur champ d'intérêt en vue d'études avancées.

2) Faciliter l'acquisition des expertises par un ensemble de programmes de bourses pour les enseignants du supérieur à destination des universités étrangères:

a) **Bourses de maîtrise** (18 mois) à l'intention de ceux qui sont détenteurs seulement d'un diplôme de 1er cycle universitaire.

b) **Bourses de doctorat** (24 mois) destinées à tous ceux qui possèdent un diplôme de 2e cycle.

Pour activer le dépôt et la soutenance des mémoires et des thèses, on instituera des incitatifs de nature financière en plus du fait que le grade de docteur sera une des conditions pour améliorer son rang dans la carrière professorale.

c) Une subvention destinée à couvrir les frais encourus par leur recherche, sera mise à la disposition des boursiers qui auront réussi leur projet de recherche à l'intérieur de la période allouée par la bourse. La reconduction de cette subvention de même que son montant dépendront de la pertinence du projet de recherche aux priorités et aux préoccupations nationales.

d) **Bourses postdoctorales de recherche** (12 mois) qui visent à renouer avec l'activité de recherche ceux qui en ont été coupés depuis les six ou dix dernières années.

- e) **Bourses de professeur invité** (6 à 10 mois). Elles visent à offrir à certains enseignants l'occasion d'une observation stratégique de la structure des programmes de formation, de l'organisation de l'enseignement et des exigences académiques dans leur domaine de spécialisation. Elles doivent aussi permettre à ces enseignants d'établir ou de renforcer les relations avec d'autres collègues, en participant à leurs débats, en dispensant un enseignement ou en prononçant des conférences dans le cadre des départements ou institutions qui les accueillent. Elles peuvent aussi fournir l'occasion de mettre au point des préoccupations de recherche communes avec d'autres collègues à l'extérieur qu'il conviendra de poursuivre dans le contexte d'Haïti et dont la mise en commun des résultats et autres permettront des études comparatives.

Ces différents programmes de bourses doivent contribuer à introduire les professeurs des IES dans les réseaux scientifiques et universitaires internationaux. C'est pourquoi il faudra négocier le statut de ces boursiers avec l'institution hôte et encourager ces enseignants à participer ou à contribuer aux congrès et colloques scientifiques. Ces activités qui réunissent généralement ceux qui ont des intérêts de questionnement ou des préoccupations relativement similaires, offrent ainsi aux scientifiques des occasions de rencontrer d'autres collègues avec qui ils pourront ultérieurement développer des relations. Il conviendra aussi d'inciter ces enseignants à devenir membres d'au moins une des associations scientifiques ou professionnelles de leur champ de spécialité.

1.1 Le personnel administratif

Pour ce qui concerne le personnel administratif (cf. Recommandations no.15 et 23), nous suggérons surtout le système de "mentorat" administratif de la part de l'institution avec laquelle une IES est jumelée. Dans ce cadre, il y aura de la formation sur place ou à l'étranger puisque les universités peuvent concevoir un programme sur mesure pour ceux qui auront à prendre en charge les opérations de fonctionnement de leur IES après les quatre ou cinq ans de "mentorat". Il serait très important que ceux qui bénéficient des **bourses de jumelage** participent à un vrai fonctionnement d'une administration universitaire, ou, au moins, aient la possibilité d'être reçus avec un statut d'observateur après ou pendant leur période de formation. Il est très possible que, si le boursier a déjà une formation universitaire connexe, la période de formation et d'observation participative puisse être plus brève (12 mois).

2. La coopération avec la diaspora haïtienne

Objectifs:

- Recourir aux compétences disponibles dans les populations d'origine haïtienne évoluant à l'extérieur pour suppléer au manque de ressources humaines dans l'enseignement supérieur.
- Renforcer les bases et relever le niveau de l'enseignement dispensé dans les IES.
- Accroître de façon immédiate la capacité de recherche des IES afin d'entamer des investigations scientifiques sur les problèmes urgents de la société.
- Introduire des champs d'étude encore inexistantes en Haïti dans le sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Mettre les IES en mesure de s'attaquer immédiatement à la restructuration administrative et académique du sous-secteur de l'enseignement supérieur.

- Suppléer à l'absence de professeurs en voyage d'étude.

Groupe cible:

- Les personnes d'origine haïtienne qui oeuvrent déjà dans l'enseignement supérieur à l'extérieur, au niveau académique et administratif, ou qui viennent d'obtenir leur doctorat.

Stratégie:

a) Lancer une invitation formelle de coopération avec le sous-secteur de l'enseignement supérieur en Haïti, à destination du groupe cible. Pour rejoindre le maximum possible de personnes susceptibles d'être intéressées. L'invitation doit être diffusée à travers les médias des différentes communautés haïtiennes à l'extérieur, les grands médias réguliers (journaux), particulièrement dans les pays où se concentre la diaspora d'origine haïtienne, les journaux des différentes associations nationales d'universités et autres types d'établissement d'enseignement supérieur, les revues de certaines associations professionnelles et scientifiques, les plus probables, de niveau national et international, aussi sur le réseau de l'internet. Le premier effet à souhaiter c'est que l'appel ait suffisamment d'impact pour qu'il soit repris dans la plupart des bulletins ou journaux des établissements d'enseignement supérieur.

b) Préparer une lettre (en 3 langues) expliquant la raison et l'enjeu de l'invitation à participer à ce projet de

redressement national. La lettre devra également inviter les lecteurs à en faire part à d'autres collègues susceptibles d'être concernés. Elle inclura aussi le nom de la personne en charge du comité avec les coordonnées postales, électroniques et le numéro de télécopieur pour faire parvenir sa réponse accompagnée de son curriculum vitae. Certaines précisions seront aussi nécessaires, par exemple, l'indication du champ d'expertise, de la période d'intervention souhaitée et le nombre de mois que l'on est disposé à fournir.

- c) Créer un comité, basé à Port-au-Prince, qui sera chargé: de recueillir les réponses des candidats, de constituer une banque de ressources humaines, de coordonner les actions nécessaires avec le MEN et les IES, également d'assurer la planification de l'accueil. Il faudra que, dès la première année, on dispose suffisamment de ressources pour alimenter le processus de restructuration. Dans cette perspective, il faudra aussi collaborer avec les autres banques de ressources humaines d'origine haïtienne déjà constituées.

- d) Définir la contrepartie du pays de résidence quant à l'accueil, à la réinsertion temporaire, etc.

Cette partie du programme peut être intégrée aux ententes bilatérales et autres qui existent entre l'Etat haïtien et celui des pays concernés. Elle peut aussi s'inscrire dans le cadre des échanges avec différentes institutions d'enseignement supérieur où ces coopérants d'origine haïtienne sont ou étaient en fonction. Elle peut être une initiative gérée et assumée par l'Etat haïtien à travers le MEN. Les membres de la diaspora pourraient aussi constituer des consortiums d'intervention dans le cadre

d'organismes déjà existants et ayant une expérience dans le domaine.

Enfin, nous suggérons que dans l'élaboration de ce programme de coopération avec la diaspora d'origine haïtienne, les responsables s'informent pour savoir si des expériences semblables ont eu lieu ailleurs, par exemples, dans les pays de l'ancienne Europe de l'Est, ou d'autres du Moyen-Orient.

3. La mise à contribution des étudiants d'origine haïtienne

Objectif:

- Préparer le renouvellement du corps professoral des IES.
- Disposer de compétences hautement qualifiées dans des domaines de pointe.

Groupe cible:

- Les jeunes d'origine haïtienne qui sont aux études universitaires et qui voudraient poursuivre une formation avancée dans des domaines d'avant garde.

Stratégie:

Il faut être conscient que les initiatives de relèvement de la qualification des professeurs actuels de nos IES et la coopération avec la diaspora d'origine haïtienne concernent surtout les classes d'âge de quarante ans et plus. Alors le problème du corps professoral vieillissant va très vite se poser. Donc c'est dès maintenant qu'il convient d'y penser et de préparer le renouvellement du personnel des IES. Nous suggérons la mise sur pied d'une formule de **bourses d'excellence**.

- a) Créer un programme ouvertement très sélectif de bourses de doctorat à l'intention de la population cible. La sélection

repose essentiellement sur la très haute performance académique de ces étudiants à savoir, les notes et la valeur des travaux réalisés au cours de études universitaires de premier et deuxième cycles. Le renouvellement de la bourse est conditionnel à la constance des performances au-dessus d'un certain niveau.

- b) Identifier les champs de formation auxquels le pays accorde une certaine priorité en fonction des possibilités d'évolution du marché du travail et des besoins qu'il faudra satisfaire, de façon à disposer des compétences pour former le personnel nécessaire. Par exemple, il existe présentement dans les sciences des domaines de formation très contingentés auxquels nos jeunes peuvent difficilement accéder par manque de réseau de support. Les demandes introduites dans le cadre des priorité de l'Etat seront toujours prises en considération.
- c) Elaborer un modèle de contrat quadripartite, entre l'étudiant, l'Association des IES, l'Etat du pays d'accueil et l'Etat haïtien, dans lequel cet étudiant s'engage à offrir d'abord ses services aux institutions du pays d'origine.

4. La coopération universitaire internationale

Objectif:

Mettre à profit les différentes sortes de ressources disponibles à l'échelle internationale, pouvant apporter une contribution financière, logistique et autre à cet effort pour doter notre société de la capacité d'intervention sur elle-même.

Groupes cibles:

- Les institutions internationales, telles que les grandes Agences de financement, les organismes de coopération culturelle et scientifique.
- Les grandes Fondations et les organismes d'aide extérieure.
- Les universités les plus susceptibles de nous fournir les moyens pour surmonter les difficultés identifiées.

Stratégie:

- a) Identifier les institutions internationales qui oeuvrent dans l'enseignement supérieur et les formes de support ou d'encadrement qu'elles sont plus aptes à fournir.
- b) Identifier les grandes Fondations et les organismes d'aide extérieure avec leurs champs d'opération de façon à cibler ceux qui sont les plus susceptibles de contribuer aux différentes initiatives à entreprendre. Bon nombre des grandes fondations ont une tradition d'aide au développement de l'enseignement supérieur.
- c) Elaborer une politique d'acquisition d'expertises et de compensation du manque de ressources humaines comme élément d'approche et de discussions avec ces différentes institutions.
- d) Solliciter les universités ciblées en fonction soit de leur expertise reconnue dans les domaines qui nous intéressent prioritairement, soit de leur proximité culturelle

(francophonie), soit de l'intérêt qu'elles portent à l'initiative qu'on aura mise de l'avant.

En ce qui concerne les universités, il faut souligner que la coopération interuniversitaire, sur le plan international, devient de plus en plus partie intégrante de leur fonctionnement. D'une part, en raison de l'internationalisation de l'enseignement supérieur qui tend à se renforcer avec la globalisation du monde d'aujourd'hui, d'autre part, en raison de la réorganisation des institutions d'enseignement supérieur, suite à la crise fiscale de l'Etat dans les pays industrialisés. De plus, la mise à la retraite d'une portion non négligeable du personnel académique de certaines universités dans la plus part des pays de l'OCDE fait qu'il existe un certain nombre de professeurs d'université, encore tout à fait disposés à contribuer à la formation de façon intensive ou selon à certaines formules souples d'encadrement ou de "mentorat". Il y a donc, dans la conjoncture actuelle, de grandes possibilités de coopération avec les universités d'ailleurs dans le monde, de même qu'avec les autres institutions d'enseignement supérieur non universitaires. Il nous importe de trouver les formules qui correspondent à nos besoins et qui conviennent également aux institutions qui souhaitent apporter leur assistance à notre effort de modernisation de l'enseignement supérieur.

1. INTRODUCTION

1.1 Les défis d'une société en transition

La société haïtienne connaît actuellement une crise sans précédent dans son histoire. Elle doit surmonter un ensemble de problèmes pour lesquels elle n'a jamais été outillée puisque notre société a été tellement tournée vers le passé qu'on ne s'est pas vraiment préoccupé de donner à la population les moyens de maîtriser son présent, ni de construire son avenir. Or, dans le monde d'aujourd'hui où rien ne va de soi, le passé ne peut plus à lui seul fournir des raisons d'être ni les schèmes de compréhension pour saisir et faire face aux énormes défis de notre situation présente. Ces défis consistent principalement à :

- 1) Mettre fin à la détérioration des conditions de vie de la population dont la grande majorité connaît une sévère pauvreté;
- 2) Reconstruire sur des bases nouvelles les différentes institutions existantes et même à en créer d'autres qui soient fonctionnelles pour le bénéfice de l'ensemble de la population;
- 3) Mettre fin à la dérive autodestructrice due à l'incapacité de la société à protéger ses membres contre les aléas de la nature et certaines formes perverses de sa propre évolution;
- 4) Et cela, tout en s'intégrant dans un monde de plus en plus ouvert, prédominé par l'implacable logique des échanges en termes de marché, où seule l'aptitude des individus à inventer leur présent et leur avenir peut garantir le devenir de la collectivité. D'où l'importance du développement du capital humain, en tant que ressource fondamentale, et des pratiques qui accroissent la capacité d'intervention et d'innovation de la société.

Face à ces défis, l'intérêt pour l'école en tant que lieu de développement du capital humain tend à se renforcer. Quant à l'enseignement supérieur où s'acquière l'inventivité et la créativité,

il gagnera plus de poids dans l'ensemble du système scolaire, surtout s'il s'agit de doter la société - comme c'est le cas ici - de compétences pour assurer son renouvellement. C'est pourquoi il convient de bien comprendre l'état des institutions d'enseignement supérieur en cause par rapport à la logique de fonctionnement du milieu social et le sens des transformations de façon à introduire une réforme qui soit pertinente et effective.

1.2 Contexte général de l'étude

Dans le monde d'aujourd'hui, la marginalisation d'une société ou d'une culture existe de moins en moins comme option, même si elle était désirée ou choisie par ignorance ou en réaction à la tendance dominante de globalisation des rapports entre les hommes. Contrairement à l'idée généralement acceptée expliquant cela uniquement par la mondialisation des marchés sous l'influence du développement du capital financier, il s'agit d'un mouvement de fond qui débuta avec la mise en place d'institutions internationales dont la portée des décisions et interventions dépassaient les frontières étatiques. La création de ces institutions correspondait à la dimension des problèmes résultant de la Seconde Guerre Mondiale et de la représentation du monde qui se dégagait alors des avancées scientifiques. De nos jours, la mondialisation s'impose en raison des progrès technologiques, entre autres, dans les domaines des transports et de la communication qui, en plus de réduire les distances géographiques, ont fait tomber les frontières entre les sociétés, facilitant ainsi l'émergence de certains schèmes de représentation des choses de plus en plus communs aux diverses sociétés. C'est là l'embryon d'une véritable culture universelle. Cette situation qui se conjugue avec l'intégration de plus en plus poussée des marchés

vers un ensemble unifié d'échanges commerciaux oblige le recours à des stratégies fondées sur des caractéristiques régionales, en vue d'une réorganisation pan-étatique, et donne, ainsi, naissance à des mouvements interrogeant les paramètres de l'identité culturelle. Dans une société comme Haïti, cela accentue la prise de conscience du retard sur les plans, sanitaire, éducatif, sociopolitique, technologique, économique et scientifique. Toute réponse appropriée à ces états de fait implique une certaine capacité d'intervention de la société sur elle-même à travers le développement de l'enseignement supérieur qui est le lieu, par excellence, du renouvellement de la créativité intellectuelle.

2. PROBLÈME DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR HAÏTIEN: LE DIAGNOSTIC D'UNE CRISE PROFONDE

L'enseignement supérieur, dispensé en Haïti par l'Université d'Etat d'Haïti (UEH), par des institutions publiques externes à l'UEH¹ et des institutions privées, n'a jamais vraiment démarré, bien que les premières institutions - telles la Faculté de Droit et l'Ecole de Médecine - datent du 19e siècle, il est demeuré à un stade tout à fait embryonnaire. Même les périodes qui sont, ailleurs, caractérisées par le développement des universités en général, soit l'entre-deux-guerres et celle s'étendant de 1945 à 1970, n'ont eu aucune réelle influence sur l'évolution de ce secteur chez nous. Au cours de la dernière période qui fut la plus longue et la plus fructueuse de l'histoire de l'enseignement supérieur dans le monde, en termes de nouvelles institutions, de mise en place des conditions de leur rayonnement et de leur apport au progrès des sociétés, ici, par exemple, on a tout au plus procédé à quelques réajustements et de rares créations. Durant tout le règne des Duvalier, 1957-1986, la seule vraie initiative qui aurait permis de lancer le secteur de la formation supérieure était l'élaboration, avec le concours de l'UNICA et l'OEA, d'un Plan-Maître pour l'UEH. Restée sans suite jusqu'à nos jours, bien qu'il s'agît d'une initiative qui faisait suite aux démarches de responsables haïtiens de l'enseignement supérieur et qui visait à réorganiser l'Université (UEH) aux plans académique et structurel pour répondre aux besoins de compétences techniques qui s'étaient imposés, eu égard aux exigences des institutions internationales. Il convient aussi de noter que, par ailleurs, ces institutions encourageaient et soutenaient alors la mise en place et le

¹. Ce sont: le Centre Technique de Planification et d'Economie Appliquée (CTPEA), l'Ecole Nationale des Arts (ENARTS), l'Ecole Nationale des Infirmières de Port-au-Prince (ENIP) et l'Ecole Nationale Supérieure de Technologie (ENST).

développement de structures modernes d'enseignement supérieur dans les pays en développement.

Avec l'effondrement du régime Duvalier en février 1986, tous les espoirs étaient permis en ce qui concerne le développement de l'enseignement supérieur. On a fait montre d'initiatives, qu'il s'agisse des secteurs privé ou public. Au cours de la première année qui suit le départ des responsables de l'ancien régime, on a dénombré la création de sept nouvelles institutions d'enseignement supérieur (IES) privées. Ainsi, ce secteur qui comptait près d'une vingtaine d'institutions en 1986 aura créé dans l'intervalle des dix dernières années, au moins, une quarantaine de nouvelles IES. Du côté du secteur public, la nouvelle administration de l'UEH entame des démarches de réflexion en vue de sa réorganisation en une "grande université"², pour qu'elle soit "un élément moteur dans la transformation de nos structures socio-économiques et dans la promotion de la culture nationale" par la recherche et l'innovation³.

La première évaluation de l'état de l'UEH s'avère un réveil brutal. De fait, l'UEH, en tant qu'entité universitaire et administrative, n'a jamais vraiment existé, elle se présente plutôt comme un ensemble d'établissements (ou unités), dénommés faculté, école, institut et rectorat, évoluant de façon isolée les uns des autres, dans une dépendance administrative par rapport au pouvoir exécutif, alors que la constitution de 1983 subsumait l'université dans la catégorie des institutions indépendantes. De plus, bien que l'UEH soit la plus importante IES du pays, de par sa taille et

². R. Gaillard, *Allocution d'ouverture au séminaire tenu à Port-au-Prince du 4 au 6 août 1986* dont les actes sont publiés sous le titre **Université et développement en Haïti**, CIDIHCA/Henri Deschamps, 1990, pp. 15-19.

³. R. Desroches, (1990), *Allocution de clôture*, *ibid.*, pp.23-25.

la diversité de ses programmes, elle souffre d'insuffisances très graves dans tous les domaines (par exemple, le niveau du personnel enseignant, l'état des infrastructures d'accueil, le fonctionnement académique, les ressources administratives et financières)⁴. L'UEH nécessite donc une réforme en profondeur pour être à la hauteur de la mission qu'on lui entrevoit dès 1986. Cette position était alors assez largement partagée par les acteurs concernés.

Pourtant, à partir de 1987, dans la mouvance "révolutionnaire" qui secoue la société haïtienne, des étudiants et des professeurs de l'UEH entrent dans une contestation des responsables et du fonctionnement de l'institution qui vise aussi indirectement les autorités politiques. La Constitution de 1987 légitime les revendications d'autonomie universitaire - eu égard au type de contrôle de l'Etat traditionnel -, de participation de la communauté à la gestion de l'institution et d'un rôle pour l'UEH dans la décentralisation de la société, tout en lui conférant un statut hiérarchiquement supérieur par rapport aux IES privées qui, elles-mêmes, ont obtenu une reconnaissance constitutionnelle⁵. Ce faisant, cette constitution s'est faite l'écho des intérêts les plus divergents au sujet de l'enseignement supérieur, sans pouvoir offrir de réelles issues à l'impasse que traverse l'UEH et qui l'entraîne dans une crise⁶ qui perdure depuis lors et paralyse tout le développement du secteur, même si le nombre des institutions privées d'enseignement supérieur ne cesse d'augmenter entre-temps.

⁴. C'est ce qui ressort de l'ensemble du bilan dressé par les doyens d'alors de l'UEH; cf., *Radioscopie des différentes unités constituant l'Université d'Etat d'Haïti*, ibid., pp.37-111.

⁵. Voir à ce sujet les articles 208 à 212, chapitre V, *De l'Université - De l'Académie De la Culture, Constitution de la République d'Haïti 1987*.

⁶. Cette crise était étroitement liée à l'instabilité politique car l'annulation des élections générales au suffrage universel (une première dans toute l'histoire du pays), les coups d'Etat ratés ou réussis ont contribué à son exacerbation.

Il serait tout à fait faux de penser que rien n'a été fait pour sortir l'enseignement supérieur de sa situation de dénuement total et de crise. Au contraire, les différentes initiatives de la part tant des "intellectuels" que des hommes politiques en témoignent. La (première) Commission provisoire de réforme de l'enseignement supérieur d'Haïti formula, dès 1987, une proposition de réorganisation de tout le secteur, sous le contrôle de l'Office National de l'Enseignement Supérieur (ONES) qui supervisera l'ensemble des IES. Et, selon une conception très avancée, elle définit l'université comme une institution de l'ensemble de la société, assumant une triple mission: d'enseignement, de recherche et de services à la collectivité. Quant à l'UEH, on conçoit de la restructure aux plans académique et administrative et d'en faire la principale IES du pays avec quatre composantes régionales⁷.

Le problème du financement adéquat de l'enseignement supérieur est posé à partir de 1988 comme la condition principale pour avoir en quantité suffisante les ressources humaines hautement qualifiées que nécessite le "décollage économique du pays"⁸. Car, sans cela, il n'y aura pas de professionnalisation du corps enseignant qui fait cruellement défaut aux universités, ni de réelle accessibilité - par le crédit éducatif -, ni de mise en place des infrastructures essentielles à une formation de qualité. La solution envisagée au financement du secteur étant l'imposition d'une taxe spéciale à l'éducation, on en appelle donc explicitement au politique. Cette proposition prend toute son importance lorsqu'on constate que, entre 1987 et 1990, le budget de l'UEH a subi une réduction alors

⁷. Voir à ce sujet, J.E. Alexis, P. Vernet, A. Cantave (1987), **Travaux de réforme de l'enseignement supérieur, Cadre conceptuel, Avant-projet no. 1**, Commission Provisoire de Réforme de l'Enseignement Supérieur d'Haïti.

⁸. J-E Alexis (1988) traite amplement du détail de cette question dans, **Financement de l'enseignement supérieur en Haïti, Situation et perspectives**, une étude préparée pour le Centre Régional pour l'Enseignement Supérieur en Amérique Latine et dans la Caraïbe (CRESALC/UNESCO).

que sa population étudiante s'est accrue de plus de 25% et que les prix des produits ont augmenté d'environ 20% pendant la même période⁹.

Durant ces périodes de perturbations sociopolitiques où le cadre institutionnel (l'Etat, la Famille, l'Eglise [catholique], le langage, l'Armée et l'Ecole)¹⁰ a éclaté, les établissements de l'UEH qui se sont donnés des modes d'organisation plus ou moins conformes à la Constitution de 1987 - par exemple, des conseils de direction élus par les membres de la communauté universitaire - voient leur indépendance de fonctionnement se renforcer considérablement. Les changements de direction qui s'effectuent au niveau de la direction du rectorat avec la succession de coups d'Etat, en plus de bouleverser les tentatives pour le réorganiser en une véritable administration centrale, transforment la plupart des établissements de l'UEH en foyers de contestation. Cette situation accentue donc la vieille tendance de ces établissements à fonctionner comme des unités séparées (M. Hector, 1995:115). C'est ainsi que même avec le rétablissement de l'ordre constitutionnel (vers 1994) et les réunions intensives entre la nouvelle administration - qui avait

⁹ J.P. Beltramo (1990) rapporte que le budget de l'UEH est passé, entre 1987 et 1990, de 11.520.000 gdes à 11.228.750 gdes., cf., *Analyse économique et financière du secteur de l'éducation en République d'Haïti, Le sous-secteur de l'enseignement supérieur*, version provisoire du rapport préparé pour le Projet Haïti/PNUD/UNESCO, pp.46-47.

¹⁰ Pour bien comprendre ce concept, il faut savoir qu'il est très difficile de concevoir une société dans l'abstrait, sans les institutions et les individus qui lui donnent une existence. Entre les institutions et les individus il y a une dynamique de constitution mutuelle qui explique qu'on ne peut penser l'un indépendamment de l'autre. Si les institutions matérialisent l'histoire d'une société, les individus incarnent cette histoire. L'incarnation et la matérialisation sont les deux dimensions intrinsèques de la trajectoire d'une société. Les événements décisifs du parcours d'une société ne peuvent ne peuvent devenir chair, en termes de dispositions durables imprégnant les individus dans les recoins les plus repliés de leur être psychobiologique s'il n'y a pas de supports extérieurs (choses) qui suscitent et développent les habiletés qui se sont formées ou avérées nécessaires au cours de l'histoire collective pour faire face à ces événements; de même, ces choses qui exemplifient ces moments difficiles ne peuvent prendre formes sans l'interaction et le travail des individus car les événements qui marquent des tournants dans l'histoire sociale ne sont jamais problématiques strictement pour un groupe d'individus, ou pour celui-ci et non celui-là, tout le monde vit la même difficulté, mais à des degrés différents selon les antériorités de chacun ou de chaque société. Donc, le cadre institutionnel d'une société c'est l'ensemble des institutions qui créent des liens et des normes tacites entre les individus, tout en balisant leurs activités communes et personnelles. Notre conception du monde s'inspirent essentiellement des travaux de P. Bourdieu (*La distinction, critique sociale du jugement*, 1979; *Le sens pratique*, 1982; *Homo Academicus*, 1984; *Ce que parler veut dire: l'économie des échanges linguistiques*, 1982), de J. Habermas (*Morale et communication*, 1986; *Théorie de l'agir communicationnel*, t.1 et 2, 1987; *Après Marx*, 1985) et de N. Elias (*La société des individus*, 1991; *La civilisation des moeurs*, 1973; *La dynamique de l'Occident*, 1975).

déjà l'expérience des lieux - et la communauté universitaire, le rectorat n'aura pas réussi à établir son autorité administrative et mettre en place les réformes sur les questions institutionnelles les plus élémentaires¹¹ pour le fonctionnement de l'université. Avec la démission de ses dirigeants, le rectorat s'est trouvé réduit à sa plus simple expression - une courroie de transmission entre les établissements de l'UEH et l'Etat - , après que les rapports se soient dégénérés non seulement avec ses administrés¹², mais aussi avec les IES privées qui ont rejeté les positions du rectorat¹³ à leur sujet, alors que la Constitution les a placées, d'une certaine manière, sous la dépendance technique du rectorat de l'UEH pour leur autorisation de fonctionnement. Dans l'ensemble, il y a donc peu de différences entre l'UEH d'avant 1986 et celle de 1996 puisqu'elle demeure "une structure éclatée, éparpillée, morcellée, tant du point de vue spatial et physique que du point de vue structurel"¹⁴ dont les activités se déroulent dans un vide légal avec un corps enseignant non professionnalisé. Or, ce sont là des caractéristiques de l'UEH qui ont concouru à la crise qui affecte tout le sous-secteur de l'enseignement supérieur.

Les efforts des politiques ne se révèlent pas plus fructueux que ceux des "intellectuels". Les diverses tentatives pour introduire des projets de lois qui modifieraient la situation de

¹¹. Il s'agissait, entre autres, de la mise sur pied d'une Commission de réforme de l'UEH et d'établir un protocole électoral pour l'ensemble de l'institution.

¹². "Durant les 32 mois, répartis sur trois périodes à la tête de l'Université d'Etat [...] nous fûmes presque quotidiennement en butte, non pas tellement à des revendications d'étudiants (on peut les comprendre), mais aux pressions souvent désagréables et parfois violentes de quelques collègues, doyens et professeurs". Cf., R. Gaillard, *Un dialogue manqué*, in Université d'Etat d'Haïti (1995), **Nos tentatives de dialogue, Les dossiers du rectorat 1993-1995**, p. 99.

¹³. Voir à ce sujet, Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (1995), **Dossiers des Institutions Privées d'Enseignement Supérieur (IPES)**, Port-au-Prince.

¹⁴. M-C. Austin, *Cadre de réflexion pour la réforme*, in Université d'Etat d'Haïti (1995a), *ibid.*, p. 65.

flou juridique du secteur de l'enseignement supérieur, ou qui définiraient l'autonomie de l'UEH, de même que pour celui visant à créer un organisme chargé de la supervision du secteur et de la promotion de la recherche scientifique¹⁵, achoppent sur le blocage interne que connaît l'université. Mais, cela n'a pas empêché que le budget de l'UEH ait plus que substantiellement augmenté de 1993 à 1996. Il est passé d'environ 40.000.000 de gdes à plus de 82.000.000 de gdes¹⁶; et ce, dans le but, semble-t-il, d'encourager l'embauche dans chacune des unités d'un petit noyau de professeurs à temps plein. Certes, la constitution d'un corps professoral à temps plein est une recommandation récurrente des études portant sur la situation de l'UEH, mais ces établissements font preuve de lacunes graves sur le plan de la gestion qui mettent en doute leur efficacité à ce sujet. Ces lacunes sont: 1) l'absence d'un "Plan Directeur", 2) la faiblesse de la capacité de gestion de ces établissements, due à leur manque de personnel administratif qualifié, 3) l'inadaptation des structures existantes aux techniques budgétaires modernes (C.L. Cadet, E. Saint-Dic, 1996:21-23). C'est donc dire que la crise alimente la crise.

¹⁵. Il s'agit du Symposium sur l'enseignement supérieur qui devait se tenir en août 1995 autour de trois avant-projets de loi portant sur l'autonomie de l'UEH, sur le secteur comme tel et l'autre concernant la création de l'Office National de l'Enseignement et de la recherche scientifique (ONES). Nous tenons à remercier M. Tony Cantave pour l'entretien qu'il nous a accordé à ce sujet. Il était le responsable de la Commission ministérielle qui a élaboré ces avants-projets de loi.

¹⁶. Données fournies par le Service de documentation du Rectorat de l'UEH.

3. LA PERSPECTIVE D'APPROCHE DU PROBLÈME: LE CAPITAL CULTUREL EN QUESTION

Dans ce contexte, il est important de s'interroger à savoir, si la question du développement des ressources humaines qui portent en creux les problèmes d'acquisition et de distribution du capital culturel (de type scientifique) n'est pas au fond le noeud de la crise de l'UEH et de la paralysie du secteur de l'enseignement supérieur. En effet, face à l'état d'effritement du cadre institutionnel de la société haïtienne, ce nouveau type de capital culturel doit fournir à la collectivité, comme aux individus, la capacité d'intervenir sur les problèmes qui leur sont spécifiques. La généralisation d'un tel capital culturel pourrait modifier la dynamique sociale en faveur de ceux capables de l'acquérir et d'en faire promptement usage. L'Université, étant le lieu par excellence de son développement et de sa distribution, est alors devenue l'enjeu majeur dans la redéfinition des rapports sociaux entre l'Etat, l'individu et la société d'une part, et entre l'Etat et la Société Civile¹⁷ d'autre part. La situation de blocage qui prévaut actuellement dans l'enseignement supérieur d'Haïti pourrait trouver une issue dans la mesure où les moyens qui seront mis en place favoriseront la reconnaissance et la généralisation de ce nouveau type de capital culturel, mais surtout permettront à ceux qui contrôlent présentement les mécanismes devant servir à cet effet de pouvoir s'y reconvertir allègrement.

En ce qui concerne le capital culturel en général, il peut s'agir de compétences, de savoirs et de titres (diplômes, prix et

¹⁷. La Société civile est l'ensemble des institutions et autres formes de regroupement de la population, plus ou moins autonomes par rapport à l'Etat et qui médient non seulement les relations des individus entre eux, mais aussi celles entre l'Etat et les individus. Pour un développement détaillé sur cette notion, voir R. Fossaert (1978), *La société: les appareils*, vol. 3, Paris, Seuil; aussi C. Mathurin (1982) *Les Implications du concept de société post-industrielle en éducation*, mémoire de maîtrise, Université de Montréal, Faculté des Sciences de l'éducation, Montréal, chap. IV.

autres) qui, témoignant de la maîtrise de certaines habiletés, sont mis en valeur sur le marché du travail, ou celui des biens symboliques en vue de profits matériels et/ou symboliques susceptibles d'influencer la condition du détenteur. La compétence scientifique est un ensemble de dispositions acquises par un apprentissage systématique à travers une institution d'enseignement supérieur et qui permet d'exercer ses habiletés de créateur en tant que chercheur ou autres formes de pratique. Les titres ou diplômes sont des documents de reconnaissance officiels qui, décernés par un IES, confirment la capacité du détenteur à produire du savoir, par exemple de type scientifique dans le cas d'un chercheur, ou à pratiquer d'autres catégories de profession. Le savoir (ou connaissance) de type scientifique est un produit d'une activité de recherche (concepts, Théories, méthodes et techniques, rapport de recherche, etc.) qui a obtenu la reconnaissance des pairs, laquelle constitue une sorte de certification de qualité. La compétence et le savoir scientifiques procèdent d'un rapport au monde, en termes de dispositions, que spécifie la rationalité scientifique. Cette dernière trouve son essence dans les préoccupations d'intervention de l'homme sur le monde physique à l'origine de l'avènement de l'expérimentation qui démarquera définitivement la science moderne - que nous connaissons aujourd'hui sous une forme bien avancée - de la science traditionnelle ou antique. Les sciences expérimentales, empreintes de ces préoccupations, impriment à l'activité scientifique leur logique de succès, caractérisée par l'expérimentation contrôlée dont le critère de réussite n'est autre que le succès de l'opération; d'où l'acceptation de la rationalité scientifique comme la coordination des moyens par rapport aux fins

déterminées par l'acteur. Elle définit donc un rapport de type instrumental à la connaissance en général¹⁸.

A partir de ces notions, nous allons retracer les circonstances qui ont concouru au développement du capital culturel de type scientifique et à la transformation qui a conduit à l'université telle que nous la connaissons aujourd'hui, pour pouvoir, ensuite, étudier la situation de l'enseignement supérieur en Haïti et ses possibilités d'évolution. Sur la base du constat de l'état actuel de l'université haïtienne, nous identifierons les données problématiques de la crise que connaît l'UEH depuis quelques années et qui bloquent le développement de ce sous-secteur de notre système éducatif. Par l'analyse des représentations des acteurs engagés dans le fonctionnement de l'enseignement supérieur - qui sont principalement ici les différents responsables de l'UEH et des autres institutions de formation supérieure privées -, nous dégagerons les perspectives de développement envisagées pour le secteur. De là, il nous sera possible d'envisager un type de renforcement institutionnel qui permettrait aux ressources humaines actuellement disponibles, surtout à l'UEH, de pouvoir dispenser un enseignement supérieur digne de notre époque, par sa contribution à la constitution d'une société haïtienne moderne.

¹⁸. Notre conception de ces notions s'inspirent principalement des études de P. Bourdieu (*Esquisse d'une théorie de la pratique*, Genève: Librairie Droz, 1972) et celle de J. Habermas (*La technique et la science comme "idéologie"*; *Connaissance et intérêt*, Paris: Gallimard, 1973, 1976)

4. PANORAMA DE L'ÉVOLUTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

4.1 Les circonstances de la transformation du capital culturel

C'est par suite d'une longue évolution que l'enseignement supérieur s'est dégagé comme un niveau distinct du système éducatif et que les institutions qui s'en réclament sont devenues les lieux même du renouvellement de la capacité créatrice des sociétés par le développement du potentiel intellectuel des individus à travers l'enseignement et\ou la recherche qui forment aujourd'hui les activités essentielles de toute institution d'enseignement supérieur.

Comme jalons de cette évolution, mentionnons tout d'abord que la création de l'Université au 13e siècle fait suite à l'avènement de l'intellectuel laïc au 12e siècle qui, procédant des surplus de gens formés dans les écoles monastiques et presbytérales, ne dispose pas encore, en tant que groupe émergent, de lieu propre à sa reproduction, autonome de l'Eglise. C'est en ce sens qu'il investit la mise en place de l'Université en y instituant le débat intellectuel ouvert, affranchi de tout dogme, et où prédomine la seule force de l'argumentation comme la caractéristique de l'Université, lieu distinct des autres lieux de savoir que sont au Moyen-Age les Monastères et les Séminaires. Avec le développement de la science moderne la nécessité de la preuve empirique s'impose comme une exigence de l'échange intellectuel sous l'influence du progrès des sciences expérimentales, la démarche scientifique ouvre alors des perspectives nouvelles au débat intellectuel. L'activité scientifique, définie par la recherche, qui se pratiquait jusqu'alors en dehors de l'Université, dans les académies et sociétés savantes, va pénétrer le milieu de l'enseignement supérieur en bouleversant son fonctionnement, et cela, à commencer par la fonction même de professeur. En effet, l'élément nouveau

qui vient démarquer l'Université moderne de toutes les autres formes antérieures d'enseignement supérieur est la redéfinition de la fonction professorale comme une activité à la fois d'enseignement et de recherche. Cette initiative qui commence vers la fin du 18e siècle s'impose définitivement comme l'orientation de l'enseignement supérieur au cours de la première moitié du 19e siècle.

Cette première forme d'institutionnalisation de la science ne conduit pas à une généralisation de la rationalité scientifique à l'échelle de la société. C'est plutôt à l'intérieur de l'université que se produisent des changements progressifs. En plus du statut universitaire qu'acquièrent la recherche et les nouvelles disciplines de type expérimentale, les facultés traditionnelles comme la médecine, le droit et la philosophie modifient progressivement leur mode d'enseignement et leur approche du monde sous la pénétration de la rationalité scientifique. L'Université, qui était le lieu de reproduction des professions traditionnelles (avocat, médecin et homme de lettres) par la seule activité d'enseignement, devenait également un lieu de recherche permettant ainsi le développement et la reproduction de la compétence de chercheur.

Lorsque les découvertes scientifiques, surtout celles de la chimie, trouvèrent à la fin du 19e siècle des applications dans l'industrie du textile, la science commença à améliorer les savoir-faire et débuta alors le rapprochement entre la science et la technologie qui aboutit à leur symbiose dès le début de notre siècle. Les résultats de la recherche scientifique ne se limitèrent plus au cadre des laboratoires et des universités, elles commencèrent à pénétrer la vie des populations à travers leurs applications pratiques dans l'industrie. La contribution de la

science au développement économique et social à travers les innovations technologiques tend à s'amplifier surtout après leur succès au cours de la Première Guerre Mondiale. En effet, non seulement les Universités se sont réorganisées, en conséquence, en faisant plus de place aux sciences expérimentales, mais aussi l'Etat, particulièrement aux Etats-Unis, chercha à influencer le progrès économique et social en encourageant l'application des avancées scientifiques et technologiques dans les domaines agricole et médical. Ces premières tentatives officielles de dissémination des connaissances scientifiques tendent à conférer à l'Université un rôle dynamique dans la société en raison des activités de recherche dont elle est la seule à promouvoir.

Durant l'entre-deux-guerres, les sciences humaines et sociales commençaient à avoir, au sein des universités, un certain statut, d'autant plus qu'elles tendaient à s'organiser et à se différencier entre elles en spécialités distinctes selon le modèle des sciences expérimentales. Le statut de ces disciplines se confortera à la faveur de la grande crise économique et des difficultés sociales croissantes que connaissent les sociétés, car l'Etat va recourir aux spécialistes de ces nouvelles disciplines pour pouvoir faire face à la pauvreté sévère qui frappe une bonne partie des populations. Grâce aux données empiriques résultant des activités de recherche sociale, il a été possible de mettre en place quelques éléments de politique sociale.

L'expansion de la rationalité scientifique par le développement de l'activité de recherche dans le domaine social entraîne une crise dans l'évolution intellectuelle qui se présente sous la forme d'un débat opposant deux conceptions de l'humanisme. Tout d'abord, l'humanisme classique qui, d'inspiration traditionnelle, met l'accent sur la culture générale en tant que

capacité de synthèse, encore empreinte de la scolastique, se présente comme apte à guider l'action des individus. Alors que l'humanisme scientifique, qui met l'accent sur le professionnalisme et la maîtrise (expertise) de son domaine d'intervention par la connaissance empirique et rigoureuse dudit domaine, se présente comme la compétence fondamentale de l'action réussie, par opposition à la réflexion abstraite et spéculative. Ce débat a traversé le milieu intellectuel haïtien dans les années 1930 et 1940, lorsque Maurice Dartigue, promouvant l'humanisme scientifique, a voulu réaliser le projet d'une université intégrée en Haïti. Dans l'ensemble du monde occidental, ce débat trouva une issue dans les années qui suivent la fin de la Seconde Guerre Mondiale avec la réforme des universités.

En fait, la Guerre 39-45 a définitivement modifié le statut de la science, et donc celui de l'université, dans la société. Tout d'abord, le recours aux innovations technologiques, résultant des activités de recherche a été systématique et sans précédent dans l'histoire des sociétés. Les sciences pures comme les sciences humaines ont été mis à contribution dans les efforts pour mener cette guerre. Avec la première véritable politique scientifique aux Etats-Unis (1940), la science devient une activité professionnelle en soi. Cette tendance se renforcera à travers la multiplication des activités de recherche - distinctes de l'enseignement universitaire comme tel - dans les secteurs politique, militaire, industriel, économique et social. L'âpreté et la férocité de cette guerre acheva l'érosion des valeurs au principe des sociétés occidentales, si bien que, au sortir de la Guerre (1939-45), le cadre institutionnel qui concourait à réguler l'interaction des individus et des institutions ne correspondait plus aux préoccupations de ces sociétés. L'Etat et l'Université apparaissaient comme les seules institutions à partir desquelles

pouvaient se réorganiser ces sociétés. L'Université, parce qu'elle s'est révélée tout à fait apte à accroître le potentiel créateur, nécessaire aux individus dans un contexte de crise sociale, par le développement de la capacité de recherche et la production de nouvelles compétences (professions) que réclame le nouvel ordre social en gestation. Dans le cas de l'Etat, cela s'explique du fait que, en dépit de la crise de légitimité qui l'affecte en raison du processus de sa transformation - entamé dès le début du 20ème siècle - en une instance centrale dans la régulation des rapports sociaux, il est apparu, au travers les événements exceptionnels de la Guerre, ouvert à favoriser le développement des nouvelles formes de relations sociales en émergence, par l'incorporation de la rationalité scientifique - en termes de savoirs, de personnel hautement qualifié et de mode d'organisation - comme le moyen pouvant permettre d'atteindre la capacité d'intervention étatique nécessaire à la situation.

La période qui va de 1945 à 1970 en est une de réformes institutionnelles majeures. Il y a eu tout d'abord, la modernisation des appareils de l'Etat, caractérisée par la séparation définitive des fonctions administratives (techniques) d'avec les fonctions politiques et la redéfinition des rapports de l'Etat avec les populations sur la base des services à mettre en place au profit de ces dernières, ce qui a aussi facilité l'expansion de la Société Civile. La modernisation des infrastructures économiques et industrielles contribuera elle aussi au développement et à l'expansion de la Grande Entreprise. Tous ces changements institutionnels présidés par la rationalité scientifique ont pu être rendus possible grâce à la généralisation de la recherche que favorisa la réforme des systèmes d'enseignement supérieur.

La réforme de l'Université s'est imposée principalement en raison des problèmes de transformation d'ordre structurel qui se manifestaient, entre autres, par l'augmentation sans précédent de la demande de formation supérieure; et cela, dès la fin des années 1940. Les universités qui se distinguaient sur le plan social, en tant qu'institutions, par leur caractère élitiste, allaient, pour faire face à cette demande, entreprendre une conversion sociale et anticiper le grand débat intellectuel de l'après-guerre, connu sous le thème de "démocratisation de l'éducation". En effet, si la solution aux problèmes structurels exigeait une plus grande pénétration de la rationalité scientifique qui, elle-même, impliquait une généralisation de la capacité de recherche, cette dernière ne pourra se réaliser sans satisfaire à la demande de formation universitaire. C'est ainsi, qu'avec le soutien de l'Etat, les universités entament une profonde mutation institutionnelle qui s'étendra pour l'ensemble de ces institutions de la fin des années 1940 au début des années 1970.

Les universités, pour pouvoir répondre à l'ensemble de la demande sociale, ont dû se transformer en de véritables systèmes administratifs en se dotant d'une réelle capacité de gérer: 1) la taille de la clientèle étudiante, 2) le développement immobilier, 3) les possibilités de carrière des différentes catégories de personnel (administrateurs, enseignants, chercheurs et personnel de soutien) qui forment avec les étudiants la communauté universitaire 4) les fonds alloués à la recherche dans l'intérêt du développement même du savoir. Sur le plan académique, la diversification croissante des sciences est reconnue et facilitée par la structure organisée en départements où chacune des disciplines étant, aussi, délimitée administrativement, évolue de façon autonome. Ce type d'organisation favorise la promotion d'un enseignement et d'une formation spécialisés des individus. Pour développer la capacité

collective de recherche nécessaire à la production de connaissances, l'enseignement et la formation de 2ème et 3ème cycles se généralisent. Ainsi, si au début du 20ème siècle on entamait une carrière de chercheur à partir d'un diplôme de licence (ou 1er cycle), cela devenait de moins en moins possible sans le doctorat au fur et à mesure du développement de l'enseignement supérieur durant les décennies subséquentes. La compétence en recherche va alors primer dans l'évaluation même du personnel enseignant des universités. La participation active à la recherche (subventions de recherche, publications et communications) devient le critère par excellence de l'universitaire.

Ce sont toutes ces transformations du système d'enseignement supérieur qui ont permis un mode d'insertion plutôt actif de l'institution universitaire dans son milieu. Cette ouverture sur la communauté d'encrage qui prend la forme de "services à la collectivité" permet à l'Université de renforcer les bases et l'action de la société civile. Devenue donc agent de la dynamique sociale par sa compétence technique, fondée essentiellement sur la maîtrise du savoir, l'Université s'habilite à intervenir dans le débat social en pourvoyant aux acteurs les compétences nécessaires à leurs interactions. L'intérêt pour la science et le développement de l'activité de recherche ont radicalement transformé l'université telle qu'elle s'était constituée au moyen âge: une institution essentiellement d'enseignement.

4.2 Les préoccupations actuelles des universités

L'urgence de mettre en place les conditions de la réforme des institutions a éclipsé certaines dimensions du débat intellectuel. La science, présente dans tous les domaines de la vie sociale, acquiert une importance grandissante dans le fonctionnement des sociétés, et prédomine dans l'organisation universitaire jusqu'à

éluder la place de l'enseignement. Ce n'est qu'à la faveur de la crise fiscale de l'Etat, au cours de la seconde moitié des années 1970, qui met en relief les limites réelles de sa capacité à financer inconsidérément l'ensemble des programmes [allant du financement de la recherche et de l'éducation en général jusqu'aux activités récréatives et autres] qui ont concouru à le caractériser comme un Etat-Providence dans les sociétés industrielles avancées que bon nombre de questions latentes, relatives à l'enseignement supérieur, regagnent de l'intérêt.

C'est ainsi que les universités, de même que les autres institutions de recherche, sont désormais imputables de l'utilisation faite des fonds publics, à l'instar même de l'Etat, et doivent procéder à une gestion rigoureuse et efficace des ressources financières mises à leur disposition. Il ne s'agit pas seulement pour elles de dépenser les fonds conformément à leurs allocations, mais cette dépense doit également faire la preuve soit de sa rentabilité comptable, soit qu'elle produit des résultats bénéfiques pour l'ensemble de la population. Dans cette perspective, plusieurs aspects de la structure académique sont remis en débat. C'est le cas, par exemple, du statut de l'enseignement dans les universités, car cette activité souffrait d'un certain délaissement au profit de la recherche. D'où le questionnement sur la qualité de l'enseignement dispensée dans son adéquation à la formation reçue, eu égard aux besoins de la pratique actuelle des professions. Est également en débat la pertinence de certaines filières de formation, compte tenu de la progression du chômage dans certains domaines du marché du travail. Ces préoccupations concernent particulièrement le niveau du premier cycle qui est plutôt tourné vers l'exercice d'une profession. Ce regain d'intérêt pour l'enseignement porte les universités à mettre un certain accent sur la pédagogie universitaire en revalorisant

l'enseignement et en fournissant des services d'encadrement pédagogique aux professeurs déjà en exercice et, tout spécialement, aux nouveaux professeurs qui, dans le passé, n'avaient besoin que de leur titre de docteur pour être considérés comme aptes à l'enseignement universitaire.

L'organisation de l'enseignement universitaire en disciplines cloisonnées à travers des départements n'ayant surtout que des liens administratifs se trouvent aussi remise en question à la fois par le développement des sciences comme telles, des recherches en épistémologie et en sociologie des sciences, de même que par les types et la taille des problèmes du monde contemporain qui appellent une coordination et une intégration de compétences diversifiées. De plus, à côté des efforts pour un enseignement d'orientation interdisciplinaire, les organismes de financement de la recherche insistent pour orienter le développement des compétences scientifiques en partie en ce sens. L'enjeu du débat autour de l'interdisciplinarité consiste donc en une réorganisation du fonctionnement même de l'Université.

Quant à la recherche, elle tend de plus en plus à s'orienter vers des applications pratiques, contrairement aux études de type fondamental que les organismes subventionnaires ont jusque-là largement financées. La préoccupation consistant à donner une importance croissante à des recherches appliquées relève de plusieurs considérations. Il y a tout d'abord la nécessité de rentabiliser les activités de recherche sociale et expérimentale; d'autre part, le besoin de diversifier les sources de financement de la recherche pour compenser les limites financières de l'Etat. Cette situation a d'ailleurs facilité le renforcement du partenariat entre l'Université et l'Industrie. Cette dernière semble d'ailleurs y trouver son compte. Car, dans une économie

fondée sur la connaissance, l'introduction continue d'innovations technologiques dans les mécanismes de production concède des avantages qui permettent à l'entreprise soit de mieux soutenir la concurrence, soit d'apporter une meilleure réponse à la demande du client. Le partenariat avec l'université donne à l'entreprise un accès privilégié à une ressource humaine de très haute qualité et facilitera le transfert de technologies, les universités étant des réservoirs de connaissances, de par l'ensemble des travaux de recherche accumulés. Cette forme d'association soulève le problème du partage de la propriété intellectuelle qui oblige les universités à développer des mécanismes de gestion appropriés, elle pousse en vue d'une reconsidération de la liberté académique - bien que cette dernière soit aussi liée au nouveau rôle du savoir dans la société - et, enfin, elle remet en cause les principes de la philosophie même de l'enseignement supérieur, par exemple, l'ouverture à toutes les préoccupations qui traversent la société.

Par ailleurs, une autre forme de partenariat impliquant les universités entre elles, les conduit à mettre en commun leurs ressources pour atteindre, dans des domaines nouveaux, une certaine masse critique de compétences; ce qui leur permet: de contrôler leurs coûts de fonctionnement, d'offrir en commun et de façon complémentaire un même programme, d'entreprendre des recherches nouvelles, encore, d'avoir un même thème de recherche recoupant des préoccupations identiques afin de comparer les résultats pour leur population respective ou de créer une certaine synergie facilitant un développement plus rapide des connaissances sur un problème donné. Dans le cadre de l'internationalisation de la culture scientifique, les universités tendent de plus en plus à joindre leurs capacités pour encadrer ou assister d'autres universités de pays moins avancés dans la mise en place et le rodage de programmes de formation prioritaires pour le développement de ces populations.

C'est, entre autres, le cas pour les consortiums de coopération interuniversitaire, ou encore les partenariats de coopération pour le développement.

Enfin, une préoccupation, moins évidente que les précédentes, mais non de moindre importance, concerne la contribution de l'Université dans la constitution de la démocratie participative. Elle vise à atténuer le paradoxe de l'omniprésence de la science dans la vie quotidienne de la population alors que cette dernière souffre, dans son ensemble, d'une "inculture" scientifique. Qu'il s'agisse de la compréhension des mécanismes d'une maladie, de l'interprétation correcte de phénomènes atmosphériques, ou de saisir l'impact de l'hygiène la plus élémentaire sur la santé individuelle et collective, ou de l'importance de préserver l'équilibre écologique, ce sont autant de phénomènes à expliquer et dont la compréhension pourrait avoir un effet positif, d'une part sur le comportement de la population à l'égard des décisions de portée collective qui s'y rapportent, d'autre part sur la formation d'un intérêt collectif à l'égard de la science. Une compréhension plus généralement partagée de la science à partir des problèmes touchant de près une population s'avère propice à générer un plus grand appui en faveur de meilleurs soutiens financiers pour le développement de l'activité scientifique. C'est ainsi que, après l'échec des tentatives de diffusion du savoir scientifique sous le mode de la vulgarisation, la dissémination de l'information scientifique apparaît comme un mode de diffusion très approprié à générer un intérêt public pour la science et à rapprocher le chercheur de la population; cependant, elle implique certaines reconsidérations, entre autres, de la formation du chercheur quant à sa capacité de communiquer ses résultats de recherche à un public autre que celui de ses pairs.

Les questions actuellement en débat au sujet de l'enseignement supérieur, révèlent que l'institution universitaire d'aujourd'hui est en passe à de profondes transformations qui tendent à l'inscrire dans une dynamique d'intégration encore beaucoup plus serrée avec la communauté, indépendamment de toutes frontières. En effet, devenue le lieu par excellence de renouvellement de la capacité créatrice des individus et de la collectivité, l'Université ne pourra pas l'assumer et rendre possible la construction de nouvelles formes sociales qu'elle a elle-même contribuées à faire naître par le développement de la recherche qu'en ayant un fonctionnement et une organisation qui ne soient pas un obstacle dans la dynamique avec son milieu.

4.3 Le constat historique

L'Université, telle que nous la connaissons aujourd'hui, a pu se constituer avec l'institution de la société moderne, principalement en intégrant et en développant en son sein la recherche scientifique comme son propre. A son tour, la recherche, en transformant l'université du Moyen Age en un haut lieu de débat ouvert, a favorisé l'éclosion de la culture savante et du jeu intellectuel de l'échange argumentatif, rendant ainsi possible, non seulement l'épanouissement du métier de scientifique et celui d'intellectuel, mais également leur participation dans la construction de la société. L'université, de sa création à nos jours, s'avère une aventure humaine qui s'est particulièrement développée sous l'égide de la rationalité scientifique qui différencie les fonctions et les métiers entre eux, tout en les séparant d'avec les individus qui les exercent. A travers cette aventure, les hommes ont alors acquis une certaine maîtrise de leur destin collectif et individuel en se dotant des moyens intellectuels qui leur permettent d'intervenir sur leurs conditions d'existence. Le développement du capital humain et de la matière

grise restent donc les ressources fondamentales dans l'élargissement des possibilités d'évolution d'une société.

A la lumière de cette synthèse de l'évolution de l'université nous pouvons identifier deux grandes catégories dans la formation du capital culturel. A) La première que nous qualifions d'humanisme classique, fondée sur la culture générale d'orientation artistico-littéraire, tend vers une certaine contemplation (esthétique) du monde, même quand il se fait dénonciateur. B) La seconde qui est l'humanisme moderne, fondée sur la culture scientifique d'orientation instrumentale, incline vers le développement de la capacité d'intervention visant à changer le monde. Le développement de la culture scientifique n'a pu se faire que par la transformation de l'institution universitaire, accompagnant ainsi le processus de modernisation des sociétés au cours de laquelle s'est opéré un déplacement du contrôle du capital culturel comme tel. De l'obédience de l'Eglise, le capital culturel est passé sous le contrôle de l'Etat et l'Université, puis à celui de l'Université autonome à partir des années qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale. La démultiplication des universités confirme alors le rôle décisif de cette institution dans la nouvelle dynamique sociale où la possession du capital culturel, en termes de compétences, ouvre la voie à une certaine forme de mobilité sociale, car le titre scolaire a acquis sur le marché du travail, en principe, une plus grande reconnaissance que toute autre qualité sociale. La démocratisation de l'enseignement supérieur, alors rendu possible, allait non seulement modifier la structure de distribution du capital culturel en général, mais aussi y ouvrir l'accès à des catégories d'acteurs sociaux qui en étaient jusqu'alors écartés. Cette historique de la transformation du capital culturel et des mécanismes d'accès ne serait pas sans

résonance dans la compréhension et l'explication de la situation actuelle de l'enseignement supérieur en Haïti.

5. LA SITUATION GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

5.1 Les institutions privées d'enseignement supérieur

Les IPrES offrent majoritairement les mêmes domaines de formation (cf., synopsis 1, Annexe 5). En fonction du pourcentage des établissements dispensant des programmes similaires, on peut classer les domaines d'enseignement les plus courants dans le secteur privé selon l'ordre suivant: gestion/comptabilité (75%), sciences économiques (50%), génie, sciences juridiques ou droit (41.6% chacun), informatique, sciences de l'éducation et sciences de la santé (33.3% chacun), Agriculture (25%) et théologie (16%). Chaque concentration est le plus souvent circonscrite dans une faculté ou un département dans quelques rares cas. Le nombre de concentrations offertes varie entre 1 et 8 d'un établissement à l'autre. Ces programmes de formation conduisent au grade de licence, obtenu généralement en quatre années d'études successives, ou parfois cinq ans selon l'établissement fréquenté. Dans moins de 50% des cas, certains domaines de formation sont offertes en programmes de courte durée, le plus souvent d'une à deux années d'études sanctionnées par un certificat.

L'enseignement est dispensé généralement pendant deux semestres ou sessions par année, qui comprennent chacun entre 15 à 20 semaines de cours. Une faible proportion des établissements (16.6%) procède par trois trimestres de 12 semaines chacun. Le système de crédit d'enseignement existe dans plus de 58% des institutions. Bien que la durée d'une période de cours soit le plus souvent de trois heures, il y a, sur ce point, entre certains établissements, des écarts non négligeables qui peuvent aller de 55 mn. à 3 hres. En ce qui concerne les exigences de passage, il existe une légère variation d'une institution à l'autre, puisque la

moyenne pour réussir dans les programmes d'étude est de 60 ou 65%. L'absence de données longitudinales ne nous permet pas de savoir s'il y a une tendance à diminuer le niveau des exigences, car, à l'ISTH, on nous a souligné qu'à partir de 1991 la moyenne de passage a été ramenée de 65 à 60%.

75% des établissements qui ont participé à notre étude reçoivent au total plus de 3600 demandes d'admissions par année alors que, après les examens d'entrée, ils ne peuvent accueillir au total à peine un peu plus de 1780 nouveaux inscrits. La capacité d'accueil de chacun des établissements d'enseignement supérieur s'avère très faible; elle se situe entre 36 et 500 nouveaux étudiants par année. C'est ainsi que plus de la moitié des institutions consultées, pour pouvoir répondre à la demande, recourent à la formule de "vacations"¹⁹ soit 2 ou 3 par jour. Le taux de déperdition qui est fort durant la première année, selon certains des responsables interrogés, demeure assez élevé puis qu'il s'établit à la fin du cycle de formation approximativement entre 25% et 80%, en fonction de l'établissement considéré.

Quant au taux de diplômation, à part l'UNAH où l'on déclare atteindre entre 80 à 85% et l'U. Caraïbe qui obtient jusqu'à 60%, les répondants sont nombreux à reconnaître qu'il est très faible. Les explications fournies identifient la complaisance du marché du travail où l'on n'exige pas le diplôme et les exigences que réclament la rédaction même d'un mémoire ou d'un projet de fin d'étude auxquelles les étudiants n'arrivent pas à répondre.

¹⁹. Si nous avons bien compris la formule en usage dans le système éducatif haïtien, une vacation peut se définir comme une période déterminée de temps au cours de laquelle un groupe défini d'étudiants peut accéder aux salles de cours et recevoir l'enseignement pour lequel il est régulièrement inscrit à cet établissement. Cette rotation quotidienne dans même espace de deux ou trois groupes différents d'étudiants - de même niveau académique ou non - permet l'utilisation d'un espace déterminé bien au-delà de la capacité d'accueil prévu. Il ne s'agit pas à proprement d'une stratégie de formation continue pour répondre au besoin d'éducation d'une clientèle déjà insérée sur le marché du travail, mais bien une façon de combler l'insuffisance de l'espace disponible à l'enseignement.

Dans l'ensemble, le secteur privé de la formation supérieure se finance essentiellement à partir des frais scolaires, 33% de ces institutions reçoivent des soutiens financiers autres que la scolarité des étudiants. Mais, pour les 3/4 de ces derniers, soit 25% de l'ensemble des établissements consultés, une partie de leur financement provient de sources étrangères. Certaines institutions soulignent la possibilité de bourses de soutien pour des étudiants qui peuvent alors bénéficier d'une exemption totale ou partielle des frais de scolarité, sur la base de leurs résultats académiques. Ces bourses et demi-bourses - pour emprunter le langage du milieu - sont octroyées soit par les établissements d'enseignement eux-mêmes, soit par des employeurs²⁰, soit par des organismes religieux. Ces types de bourse n'atteignent vraisemblablement qu'un nombre assez limité d'étudiants.

5.2 Remarques sur les IPrES

Le secteur privé de l'enseignement supérieur est constitué d'établissements qui offrent des programmes de formation universitaire peu différenciés entre eux. Ils n'entretiennent quasiment pas de liens entre eux - à part de rares cas où ces institutions sont membres de l'Association nationale des universités privées (ANUP) - ni avec les établissements publics. Cette situation d'isolement et d'indifférenciation institutionnelle ne nous semble pas favorable au développement de l'enseignement supérieur, car leur très petite taille signifie généralement, dans ce domaine d'activité, une capacité limitée, en termes de ressources matérielles, financières et humaines, pour pouvoir dispenser un enseignement de qualité constante. De plus, on peut

²⁰. Deux situations méritent d'être signalées pour leur particularité. D'abord, celle de l'Université Caraïbe qui a institué un système de prêt consistant pour l'établissement à absorber, pendant la durée de la formation, entre 30 à 40% des frais de scolarité que l'étudiant remboursera après ses études. Ensuite, il nous a été rapporté le cas de la compagnie d'Electricité d'Haïti (EDH) qui rembourse à l'employé étudiant les frais de scolarité si le domaine de formation correspond à son travail dans la compagnie.

se demander s'il n'y a pas lieu de s'interroger quant à leur viabilité financière compte tenu des exigences mêmes de l'enseignement supérieur. Cette interrogation mérite de retenir l'attention parce que les institutions privées remplissent une fonction non négligeable par rapport à la demande de formation supérieure, il importe de trouver des mécanismes qui les permettent d'offrir leurs services pour le bénéfice de la collectivité.

5.3 Les institutions publiques d'enseignement supérieur

Les onze unités l'UEH (cf., synopsis 2, Annexe 6) qui comptent environ 10 000 étudiants, comprennent huit facultés, deux instituts et une école dont la création s'étale sur un peu plus d'un siècle, de 1860 à 1980. Elles sont dans leur majorité organisées en départements, sauf dans le cas de l'INAGHEI et de la Faculté de Médecine qui comprennent des sections et celui de l'IERAH où l'on retrouve à la fois des départements et des sections. Ces unités dispensent généralement un enseignement de premier cycle sanctionné par une licence dont la période d'étude varie de trois à cinq années successives selon l'unité, ou par un diplôme qui peut requérir entre deux et cinq ans. Il y a cependant deux exceptions, il s'agit, premièrement, de la Faculté de Médecine qui décerne après six années d'études un doctorat, sans l'exigence d'une rédaction de thèse; deuxièmement de la Faculté d'Ethnologie où il est possible de poursuivre, après la licence, des études de deuxième cycle et obtenir le grade de maîtrise après deux années de scolarité et la soutenance d'un mémoire.

Trois des unités de l'UEH, l'INAGHEI, les facultés de Médecine et des Sciences, offrent des programmes de courte durée qui conduisent à un certificat ou un diplôme après une ou deux années d'études. Dans le cas de la Faculté des Sciences, elle décerne

aussi un certificat après les deux années préparatoires qui ne constituent pas un programme en soi²¹.

Si l'on excepte les dédoublements qui existent entre les facultés d'Ethnologie et des Sciences Humaines en ce qui concerne la sociologie et la psychologie, l'UEH offre dans l'ensemble plus de quarante options ou champs d'étude. L'année académique comprend deux semestres qui comptent chacun entre 13 et 18 semaines de travail. La formule de formation avec des cours préétablis par année de promotion demeure commune aux différentes unités, comparativement à celle de crédits de cours qui est en vigueur surtout à l'INAGHGEI et au deuxième cycle de la Faculté d'Ethnologie. La durée d'une période de cours qui est le plus souvent de deux heures peut varier de une à trois heures selon l'établissement.

45% des établissements déclarent disposer d'installations de laboratoire, destinées essentiellement à l'enseignement, dont les capacités d'accueil sont en deçà des besoins. D'une façon générale, les répondants considèrent que les équipements sont non seulement insuffisants mais désuets et que leur établissement n'arrive pas à les faire renouveler, ni même les réparer quand ils tombent en panne. Pour certains des répondants, le manque chronique de moyens matériels et financiers pour assurer l'entretien des équipements accentue la rapidité de leur détérioration. Enfin, seule la Faculté d'Agronomie possède, en plus des huit laboratoires d'enseignement, trois laboratoires de recherche, capables d'accueillir 5 à 6 étudiants et où il est possible de réaliser des analyses pour répondre à certaines demandes externes.

²¹. Mais, selon M. Noël, ce certificat fait une différence sur le marché du travail pour candidat qui en détient un.

Dans leur état actuel, l'ensemble des unités de l'UEH arrivent à accueillir, en moyenne, entre 12 et 15% des demandes d'inscription qu'elles reçoivent. En effet, selon les informations fournies par les répondants, au cours des dernières années, ce sont près de 13 à 16000 diplômés de l'enseignement secondaire qui s'inscrivent annuellement aux examens d'entrée des différentes facultés et instituts de l'UEH, alors que, à peine, 2 000 y sont admis. D'après leur taux d'admission à l'entrée, les unités de l'UEH se classent dans l'ordre suivant (cf. le tableau 1).

Tableau 1. Classement des unités de l'UEH selon le taux d'admission à l'entrée

FAMV	FMP	INAGHEI	Odonto	FDS	FDSE	FLA	ENS	IERAH	Ethnologie	FASCH
(2.6-8%)	(8.25%)	(8-10%)	(10%)	(12.5%)	(13%)	(16-25%)	(20-23%)	(24-30%)	(30%)	(20-40%)

Ce tableau est élaboré à partir des données figurant dans le synopsis 2.

Certains des établissements recourent à la formule de deux ou trois vacations pour pouvoir répondre à la demande d'enseignement²². Quant au taux de déperdition, il est très variable. Selon la plupart des répondants, la déperdition est surtout manifeste dans les premières années. Cet état des choses peut être illustré par les deux cas extrêmes, la Faculté de Médecine et l'ENS. Dans le premier, le taux d'abandon qui atteint entre 10 et 15% après l'année préparatoire tend à demeurer autour de 1% jusqu'à la fin des études. Par contre, à l'Ecole Normale Supérieure, où le taux d'abandon varie selon qu'on est en Lettres ou en Sciences, de l'année préparatoire à la première année près de 60 à 70% des

²². Il nous semble déplorable que des étudiants puissent suivre des cours dans deux ou trois facultés simultanément - comme le rappelle S.Petit-Frère (1995), **Le baccalauréat haïtien en question, point de vue des professeurs-correcteurs**, Centre d'études, de recherche et de consultation en sciences de l'éducation (CERCSE) - alors que les institutions d'enseignement supérieur arrivent très difficilement à répondre à la demande de formation supérieure. Cette pratique, si elle persiste, enlève la possibilité à d'autres étudiants tout aussi capables. Elle est donc due au manque d'échanges entre ces institutions puisqu'il est possible de mettre en place des mécanismes qui permettent à des étudiants de suivre des cours hors programme, sans pénaliser d'autres talents.

nouveaux admis peuvent abandonner la poursuite des études. Dans le cas de la Faculté des Sciences Humaines, si le taux de déperdition est de 50%, une forte proportion de ces étudiants y reviennent, selon le Doyen. Enfin, le taux d'abandon ne dépasse pas les 20 et 25% respectivement dans les facultés d'Odontologie et d'Agronomie.

Par ailleurs, bon nombre des unités de l'UEH se voient obliger de dispenser aux étudiants des cours de rattrapage afin de compenser les insuffisances de la formation obtenue au niveau du secondaire. Ces cours qui concernent souvent les matières de base du secondaire peuvent aussi porter sur la maîtrise de certains schèmes intellectuels dont l'acquisition ne s'est pas vraiment faite durant les années d'études antérieures. C'est ainsi qu'on enseigne le français dans les facultés d'Agronomie et de Médecine (ici, il entre même dans le calcul de la note de passage), alors que, à la Faculté des Sciences Humaines, les étudiants de la première année doivent suivre des ateliers où on leur soumet des exercices visant à développer leur capacité de synthèse et de raisonnement logique.

Pour ce qui a trait à la diplomation, dont le taux reflète aussi la performance interne d'une institution, elle reste pour l'ensemble de l'UEH d'un niveau assez faible; ce qui n'exclut pas, là encore, des déséquilibres de performance très considérables entre ces diverses unités. Ainsi, alors qu'il y a des facultés où la proportion des finissants qui obtiennent leur diplôme atteint les 75%, comme à la Faculté d'Agronomie (FAMV), par exemple; d'autres parviennent difficilement (et même pas du tout) à atteindre les taux de 1 ou 2%, soit respectivement l'ENS et la Faculté des Sciences Humaines (FASCH). Cette situation qui ne date pas des dernières années semblent pourtant s'être empirée. D'une part, une étude de S. Petit-Frère (1995), portant sur les

finissants de l'UEH entre 1980 et 1990, rapporte pour l'ensemble de la période les taux de diplomation suivants: FAMV 88.57%, IERAH 10.19%, FDSE 5.91% (juridique) et 5.96% (economique), FASCH 3.15% et INAGHEI 0.52%²³ D'autre part, d'après le Vice-doyen de la FAMV le pourcentage des finissants qui arrivent à soumettre leur mémoire de licence ne cesse de diminuer depuis une décennie: de plus de 95% qu'il était entre 1980 et 1985, il est passé à plus de 80% entre 1986 et 1990, pour chuter à 40 et 75% entre 1990 et 1995. Dans certaines de ces institutions, les responsables essaient de freiner cette tendance en mettant à la disposition des étudiants qui s'engagent dans la rédaction du mémoire un soutien financier, sous forme de bourses, moyennant des certaines exigences; c'est le cas à la FAMV avec une bourse de 4 000 gdes et de la FASCH qui offre 7 500 gdes pour une période de six mois, alors que, à l'IERAH, on espère pouvoir augmenter le pourcentage de diplômés en cherchant à offrir un encadrement approprié.

Bien que les moyens envisagés pour s'attaquer à l'inachèvement quasi généralisé des études que traduit le très faible taux de diplomation soient différents - quand ils en existent - d'une unité à l'autre, la plupart des responsables de l'UEH expliquent cette situation par les raisons suivantes: 1) l'obtention du diplôme ne constitue pas une exigence à l'embauche sur le marché du travail et n'a aucun impact sur la rémunération, 2) l'absence d'encadrement pour les étudiants qui doivent rédiger un mémoire ou un projet de fin d'études, 3) les lacunes d'ordre pédagogique et méthodologique de la formation des professeurs de l'enseignement supérieur.

"Si les étudiants tardent à présenter leur mémoire, c'est parce qu'ils travaillent et les organismes qui les embauchent n'exigent pas le diplôme". (FAMV)

"Le pourcentage de finissants qui rédigent le mémoire est très faible en raison: 1) de la baisse du niveau d'éducation, les étudiants ont peur de s'attaquer à la rédaction

²³. Cf., S. Petit-Frère (1995), op. cit., p. 5.

d'un mémoire, 2) le mémoire ne différencie pas les candidats sur le marché du travail, 3) le manque d'encadrement, par faute de moyens". (ENS)

"Le faible taux de mémoire de licence s'explique par la faiblesse même de l'enseignement, le manque d'encadrement et par le fait qu'on n'a pas suffisamment pris en compte les besoins de la clientèle". (FASCH)

"Au niveau de la méthodologie, les professeurs dans ce domaine sont très rares en Haïti et les étudiants ont beaucoup de difficultés sur ce plan dans la rédaction de leur mémoire. Ce ne sont pas vraiment les connaissances qui leur manquent, mais surtout de la méthode de travail. Dans certains cas, on peut même dire que les travaux de cours d'une vingt pages rédigés par les étudiants présentent beaucoup de défaillances techniques. On aimerait bien les aider à les surmonter, car ces difficultés s'amplifient lorsque vient le moment de rédiger le mémoire de soixante-quinze pages. D'ailleurs, les étudiants déplorent beaucoup l'état de la pédagogie à la Faculté. La méthode d'enseignement et de rédaction représente une difficulté majeure du système éducatif haïtien et, au niveau de l'UEH, il y a un travail énorme à faire pour combler cette lacune". (FDOE)

Il faut aussi reconnaître que la structure de formation qui prévaut dans une institution constitue un facteur non négligeable du taux de diplomation. Par exemple, les facultés où les études conduisent à un diplôme sans l'exigence d'un projet de fin d'études, d'un mémoire ou d'une thèse ont plus de chances d'avoir un taux élevé de diplômés que celles où ces exigences sont de rigueur. Quoi qu'il en soit, il n'en demeure pas moins que la diplomation représente une mesure directe de la performance interne d'un établissement. Elle est donc liée aux exigences académiques et aux moyens mis en œuvre pour s'assurer qu'un étudiant qui progresse à travers les étapes de l'enseignement supérieur soit de plus en plus apte à satisfaire les conditions requises pour achever avec succès sa formation. Sur ce plan, remarquons que les normes minimales de passage ne sont pas uniformes entre les unités de l'UEH. Car, la moyenne générale qui semble être le critère de réussite présente d'une unité à l'autre une différence de quinze points, elle varie de 50% à 65%.

Quant au financement de l'UEH, il est presque totalement assumé par les fonds publics. Cependant, les étudiants contribuent au financement général de leur formation à travers les frais scolaires et administratifs qui sont perçus dans chacune des

unités, sauf à la FAMV. Ces frais demeurent toutefois assez minimes si l'on tient compte que, à la Faculté des Sciences, ils représentent à peine 1.6% du budget annuel versé par l'Etat. Il existe aussi, dans le cas de certaines unités, une autre source de financement qui regroupe les recettes provenant des activités de consultation et d'extension universitaire. Les unités semblent avoir sur le plan de la gestion de ces revenus secondaires toutes leurs latitudes de gestion. Par exemple, les frais scolaires et administratifs n'étant pas les mêmes partout, le niveau de perception ne leur est pas imposé de l'extérieur, les responsables peuvent aussi répartir ces fonds secondaires, en toute discrétion, entre les besoins de la clientèle et ceux de l'institution. S'il s'agit ici d'une formule pour inciter les unités de l'UEH à diversifier leurs sources de financement, elle pourrait aussi leur permettre d'être plus attentifs aux problèmes de la clientèle et du milieu à desservir. Mais, cette formule, pour être complète devra être articulée à une politique incitant le secteur privé à soutenir financièrement les établissements d'enseignement supérieur (entre autres par des demandes de consultation), à un programme d'aide financière aux étudiants, sous forme de bourses et de prêts d'étude et, enfin, être intégrée dans une stratégie plus large de réorganisation du système où l'imputabilité administrative demeure un des principes de base.

5.4 Remarques sur la structure de l'UEH

Par sa structure éclatée en unités disparates, l'UEH apparaît comme une institution dépassée plutôt tournée vers le passé. Donc, sa transformation en une université moderne - où les préoccupations de la société haïtienne en mutation trouveraient non seulement des échos, mais encore des voies possibles de solutions - ne peut se réaliser dans les conditions actuelles de son fonctionnement.

D'abord, dans son état actuel, il semble impossible qu'elle puisse rassembler ensemble ses différentes ressources pour répondre à l'un ou l'autre des problèmes auxquels la société haïtienne fait face présentement. Car, l'UEH procède selon une logique révolue qui, consistant à diviser la communauté universitaire, répondait à une finalité qui lui était tout à fait extérieure, mais empêchait ainsi la confrontation des préoccupations intellectuelles, nécessaire pour cimenter et rendre possible le travail de dévoilement du monde vécu. La structure de l'UEH va à l'encontre du développement même du capital culturel de type scientifique que nécessite le monde d'aujourd'hui. De fait, jusqu'à maintenant, il n'existe pas vraiment de liens entre les diverses unités, sauf dans le cas des facultés de Médecine et d'Agronomie²⁴ qui essaient de concevoir un programme commun d'enseignement et de recherche multidisciplinaires en anthropozoologie. Et, comme eut à le souligner le doyen de la Faculté de Médecine:

C'est une façon de commencer à mettre en commun nos ressources et d'avancer dans une [inter] compréhension à la fois académique et scientifique, c'est aussi une question de santé publique. Et cela contrairement aux règlements de la Faculté qui sont à cet égard formels, en précisant qu'aucun étudiant extérieur ne peut venir suivre des cours ici.

Ensuite, les disciplines scientifiques ne sont pas enseignées à l'UEH. Il existe bien une Faculté des Sciences, mais elle s'oriente plutôt vers le génie civile et électronique. Aucune des nombreuses spécialisations scientifiques qui sont à l'origine des chambardements socio-économiques actuels ne figurent dans les divers programmes offerts à l'UEH. Citons, entre autres, l'informatique, la télécommunication, la chimie, la physique, le commerce international, le marketing, les sciences de l'information; alors que les connaissances dérivées de ces

²⁴. La Faculté d'Agronomie entretient également des relations avec la Faculté de Linguistique Appliquée pour les cours de français qu'elle offre à ses étudiants, en vue leur permettre le rattrapage nécessaire dans cette matière.

disciplines constituent de plus en plus la base même du développement économique. En ce sens, le découpage des unités de l'UEH et leur subsomption s'avèrent problématiques pour l'organisation d'un enseignement supérieur moderne. L'enseignement des sciences au niveau secondaire étant une activité qui relève surtout de la diffusion scientifique, former des professeurs spécialisés, comme dans le cas de l'ENS, pour l'enseignement est une toute autre chose - parce que cela requiert des habiletés de type pédagogique - que de préparer des scientifiques qui devront oeuvrer au développement et au transfert des technologies.

Enfin, il n'existe aucun mécanisme d'évaluation institutionnelle des différentes unités de l'UEH. L'absence d'un tel procédé nous conduit à penser qu'aucun des établissements n'a vraiment une mission et des objectifs explicitement définis. Cet exercice n'ayant pas été fait, il est devenu quasi impossible à ces établissements d'enseignement supérieur d'entreprendre même une autoévaluation de leurs activités en vue d'un ajustement continu de leur mission par rapport aux besoins du milieu, et donc de déterminer leur pertinence sociale. Si les interviewés ont pu tous répondre de manière assez académique à la question les amenant à énoncer la mission de leur établissement, par contre, ils ont été peu nombreux (36%) à être au courant des possibilités d'emploi pour les finissants ou diplômés des unités qu'ils dirigent. Bien peu encore (27%) avaient une idée de ce qu'il advient de leurs finissants sur le marché du travail. Autrement dit, à l'UEH, on se trouve dans la situation où l'on forme du personnel sans trop savoir pourquoi. Or, la définition de la mission et des objectifs d'un établissement de formation supérieure constituent des balises pour la prise en compte de ces aspects sociaux de l'activité d'enseignement. La situation de l'ENS illustre, d'une certaine manière, l'effet de désarticulation que peut exercer le milieu

lorsque les besoins ne sont pas pris en considération dans la conception de la prestation de services d'un agent institutionnel. En effet, l'ENS qui, selon un de ses dirigeants, fut "conçue au départ, à l'image du modèle d'ENS français, pour préparer les grands intellectuels du pays", a vu sa mission se redéfinir par la force des événements pour être orientée vers la préparation des enseignants pour l'enseignement secondaire, alors qu'elle ne dispose d'aucun mécanisme l'articulant à ce sous-secteur du système éducatif. Une institution d'enseignement supérieur ne fonctionne pas comme un isolat; c'est pourtant le cas jusqu'à présent de l'UEH.

L'enseignement supérieur et l'Université d'Etat en particulier semblent continuer d'exister dans l'indifférence par rapport aux besoins en qualifications de l'administration et du secteur privé. Ce dernier fait de plus en plus appel à des cadres étrangers pour des formations que le secteur est pourtant en mesure d'organiser sans investissements nouveaux significatifs alors que, à l'inverse, les diplômés des facultés et écoles supérieures ont du mal à trouver du travail dans leur spécialité. Par ailleurs, l'Université a traditionnellement été indifférente par rapport au développement du système éducatif dans son ensemble. Elle s'est trouvée exclue de la conception et de la mise en oeuvre de la Réforme Educative de 1982 en dépit de l'énorme potentiel humain dont elle disposait.

(Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports, 1995:68-69)

5.5 Les institutions publiques externes à l'UEH (IPuExt)

Ces établissements (cf., synopsis 3, annexe 7), généralement fondés dans les années 1980, à l'exception de l'ENIP créée en 1918, présentent cette particularité d'être sous la tutelle directe d'un ministère. Cette dépendance peut aller jusqu'à la conception des programmes de formation. C'est le cas pour l'ENARTS avec le Ministère de la Culture, de même que pour l'ENIP avec le Ministère de la Santé Publique et de la Population où la Direction du Développement des Ressources Humaines (DDRH) prépare actuellement

le nouveau curriculum²⁵ de la formation des infirmières. Quant au CTPEA, il est en relation avec le Ministère du Plan et de la Coopération Externe et celui de l'Education Nationale qui siègent au Conseil de l'établissement. Comparativement à l'ENIP et à l'ENARTS, le CTPEA jouit d'une autonomie certaine, en effet, les responsables ont introduit les initiatives suivantes: doubler la capacité d'accueil, tout en réservant aux étudiants-fonctionnaires un quota de 25% des places, en 1995, ils ont initié les programmes spéciaux (statistiques) et reconsidéré les objectifs de l'établissement afin de mieux répondre aux besoins du système éducatif. Pour ce qui a trait à l'ENST, liée uniquement au Ministère de l'Education Nationale, c'est la seule dont la gestion se fait selon un modèle de partenariat impliquant le secteur industriel privé.

Ces quatre institutions qui n'entretiennent aucune forme de relations entre elles, sont organisées en départements ou en sections et offrent des programmes spécialisés sanctionnés par un diplôme ou une licence. Au CTPEA et à l'ENARTS, le diplôme est décerné moyennant la rédaction et la soutenance du mémoire après quatre années d'études, alors que l'ENST et l'ENIP qui ont une orientation plutôt d'école professionnelle décernent le diplôme après que l'étudiant ait complété l'enseignement et les stages. A l'ENST, où le rapport de stage peut tenir lieu de mémoire, un modèle de présentation du rapport de stage a été élaboré en conséquence, et ce rapport fait l'objet d'une présentation devant un jury qui lui assigne une note comptant pour l'évaluation finale.

²⁵. "Il nous manque beaucoup pour dispenser une formation adéquate, mais nous avons les mains et les pieds liés. Il n'y a pas d'autonomie, on reste dépendant du Ministère de la Santé et le nouveau curriculum va être produit par la DDRH". Ce sont les propos d'une des trois responsables interviewées à l'ENIP.

Ce jury est "composé de trois personnes: le responsable du stagiaire dans l'entreprise et deux enseignants de l'ENST. La note délivrée comptera pour le passage en 3ème année. Quant au stage de la 3ème année qui dure dix semaines, il consiste, pour l'étudiant, en la "résolution d'un problème de gestion par ses connaissances et sa propre expérience" (*Rapport de stage, 2ème année; le document de présentation de l'Ecole*).

Cette orientation a donc un effet sur le taux de diplômation car, s'il est de 98% à l'ENST et 75% à l'ENIP, il ne dépasse pas les 50% à l'ENARTS. En ce qui concerne les exigences académiques de passage, de ces quatre établissements, l'ENIP est celle qui réclame de ses étudiants la moyenne la plus élevée avec 70% au général et 65% par matière, puis viennent l'ENARTS (65%), suivie de l'ENST et du CTPEA qui exigent chacun 60% de moyenne générale. Par ailleurs, le CTPEA est le seul de ces établissements à offrir un programme de deuxième cycle.

Les enseignements sont dispensés généralement selon la formule traditionnelle de cours obligatoires par année de promotion et à raison de deux semestres par année, comptant 16 semaines de travail chacun. Une période de cours peut varier entre une à deux heures. Ces établissements disposent chacun d'une salle servant soit pour les démonstrations, soit de laboratoire d'informatique, soit d'atelier pour les travaux pratiques. Mais les responsables sont unanimes à souligner que le matériel est désuet et tout à fait insuffisant pour les besoins de formation. Par exemple, à l'ENARTS, l'enseignement de la musique se fait dans une pauvreté criante d'instruments: "l'Ecole manque largement de moyens pour pouvoir dispenser une formation acceptable, capable de développer les talents de étudiants." A l'ENIP, on rappelle que

la salle de démonstration ne peut pas remplacer un laboratoire bien équipé qu'on a pas encore, d'autant plus que les équipements de démonstration sont dépassés, insuffisants et inappropriés à la formation. Ils doivent être renouvelés et la salle rénovée. De plus, l'espace est restreint et ne peut accueillir que quarante personnes. On a du diviser les étudiants en deux groupes de quarante. Il faudra nécessairement accroître la capacité d'accueil de la salle de démonstration.

Aucun de ces établissements ne peut répondre à la demande de formation qu'ils reçoivent. En effet, alors que les inscriptions pour l'ensemble de ces institutions peuvent s'élever entre 1350 et 2800, seulement 10 à 22% des inscrits seront admis après les examens²⁶. Et cela, en dépit du fait que ces institutions acceptent le double de leur capacité réelle d'accueil. Les chances d'entrer dans l'une ou l'autre de ces IPuExt ne sont pas les mêmes partout: elles sont plus faibles au CTPEA qui admet généralement entre 5 à 16% de la demande, et meilleures à l'ENARTS qui acceptent entre 24 à 30% des inscrits. Par contre, cette dernière a le plus fort taux de déperdition, soit 73%, alors que ce taux ne dépasse pas les 25% au CTPEA et à l'ENIP respectivement. La déperdition, cependant, n'atteint pas plus que 2% à l'ENST où, selon le responsable, elle s'explique uniquement par le redoublement et l'exclusion, eu égard aux exigences académiques de l'Ecole. Trois de ces institutions (CTPEA, ENARTS, ENST) procèdent à une mise à niveau des étudiants admis, afin de compenser la faiblesse de la formation reçue au niveau du secondaire.

Sur le plan du financement, les IPuExt présentent entre elles certaines différences. Les fonds publics comptent pour une très grande partie, sinon la quasi totalité de leurs revenus. Le CTPEA se pourvoit en fonds par la consultation externe, auprès de la

²⁶. A l'ENST, le postulant doit aussi subir un test psychotechnique et passer en interview devant un jury comprenant les différents partenaires de l'Ecole. Car, selon le responsable, en plus du savoir académique, il y a le savoir-être qui compte aussi dans l'admission d'un étudiant à l'établissement.

coopération internationale et surtout de l'Etat. A l'ENARTS et à l'ENIP, ce sont essentiellement les ministères de tutelle plus les frais scolaires et administratifs perçus des étudiants qui constituent les sources de financement. Quant à l'ENST, elle se trouve dans une situation particulière. En effet, mise en place, en 1988, avec le concours de la coopération française, le secteur privé et l'Etat haïtiens, son financement était pris en charge par la France; cependant, depuis l'embargo de 1991, c'est le Ministère de l'Education Nationale qui assure les salaires de enseignants et de l'administrateur, mais pas les autres frais courants. C'est ce qui explique d'ailleurs l'inachèvement du projet et que l'ENST n'ait pas de statut clairement défini, autre que celui de projet pilote²⁷.

Les étudiants du CTPEA et de l'ENIP reçoivent un soutien financier sous la forme d'une bourse mensuelle.

Les liens avec les autres IES sont presque inexistantes dans le cas du CTPEA et de l'ENARTS; mais en ce qui concerne l'ENST, elle explore la possibilité de mettre sur pied un groupe technologique, en collaboration avec l'UNIQ et Infotronique. Quant à l'ENIP, elle entretient une certaine forme de relations avec la Faculté de Médecine et celle des Sciences.

Certaines des IPuExt ont des missions assez étroitement définies. C'est ce qui explique, par exemple, que le responsable de l'ENST puisse affirmer que 70% des emplois pour les diplômés de l'Ecole se trouvent dans le secteur privé et que certains des étudiants sont embauchés avant la fin de leurs études. Il reconnaît par ailleurs que le fait d'avoir un programme de formation qui

²⁷. Selon le responsable de l'ENST, la reprise du programme de coopération avec la France, à partir du mois d'octobre 1996, devra conduire à une régularisation du fonctionnement de l'établissement.

intègre des stages dans des milieux de travail concoure à ce résultat. Tous les finissants du CTPEA parviennent à se placer sur le marché du travail durant les trois années qui suivent la fin de leurs études, et plus de 50% de ceux-ci trouvent leur emploi dans les quelques mois suivant leurs études. Les employeurs potentiels pour ces diplômés sont: la Banque Centrale, les ministères du Plan, de l'Education Nationale et celui des Finances²⁸. La situation est cependant bien différente pour les diplômés de l'ENIP dont seulement 10% obtiennent un emploi dans leur domaine, dans le même intervalle de temps; ce qui amène les responsables interviewés à déplorer que les diplômés de l'Ecole ne soient embauchés d'office.

5.6 Remarques sur les IPuEXT

Il est important de sortir ce groupe d'établissement d'enseignement supérieur de l'isolement dans lequel ils semblent évoluer. Ils ont mis en place des modèles de formation qui pourraient s'avérer d'un certain apport dans le débat sur la refonte du système d'enseignement supérieur. De plus, ils doivent faire face aux mêmes difficultés que les autres IES.

5.7 Conclusion: Problèmes et défis dans l'enseignement supérieur.

L'enseignement supérieur est dispensé par un ensemble de petits établissements surpeuplés et disparates qui évoluent dans un isolement quasi généralisé. Il n'existe aucun mécanisme qui permettrait à chacun de tirer profit de la présence de l'autre de façon à répondre adéquatement aux besoins de la société haïtienne. Cette logique de «bande» pratiquée au niveau du fonctionnement des institutions ne rend service à aucune d'elles, ni à la collectivité

²⁸. Avant 1991, le finissant du CTPEA avait automatiquement un emploi dans la fonction publique.

et ne favorise pas non plus un climat de saine concurrence. L'absence d'une politique de l'enseignement supérieur qui en définirait la mission générale explique que les acteurs s'adonnent à une exploitation anarchique et irrationnelle de la demande sociale de formation supérieure, d'autant plus qu'il n'y a aucun moyen pour leur permettre de prendre en compte de façon systématique les besoins des employeurs et l'évolution du marché du travail. Les finissants et diplômés sont donc lourdement pénalisés, car, après avoir payé de leur temps, de leur argent et consenti un manque à gagner, ils sont nombreux à être réduits au chômage à cause de cette désarticulation des différents corps de la société.

De plus, les IES sont obligées dans bien des cas de faire un enseignement compensatoire pour pallier les faiblesses du niveau secondaire, sans pouvoir exiger une amélioration des apprentissages auprès d'une quelconque instance, en indiquant les lacunes que présentent les diplômés de l'enseignement secondaire en vue de correctifs qui feraient gagner à la fois du temps et de l'argent à la clientèle; d'autant plus que dans certaines institutions on pense à rallonger le premier cycle d'une année pour pouvoir atténuer justement ces insuffisances de formation. Ces institutions ne se rendent pas compte que cela les contraint au fur et à mesure à baisser le niveau de l'enseignement supérieur, les empêchant ainsi de dispenser une formation qui rencontrerait les standards internationaux de qualité dans ce secteur d'activité. Cela semble donc traduire une différence de statut en faveur de l'enseignement secondaire dans la structure de distribution du capital culturel où l'enseignement supérieur doit compléter celui-ci.

La clientèle des IES est constituée dans une très grande majorité d'étudiants à temps partiel, ce qui révèle un besoin de formation continue pour répondre à ce profil d'étudiant.

Enfin, l'enseignement supérieur haïtien doit relever deux défis internes: 1) la création et le développement de l'enseignement des disciplines scientifiques, 2) le parachèvement du sous-secteur en mettant en place des filières de formation supérieure non universitaire, champ d'activité des instituts, écoles et centres professionnels ou technologiques qui préparent, entre autres, à des métiers industriels concernant, par exemple, la production, la fabrication, l'informatique, le contrôle des systèmes et l'instrumentation. **La croissance économique dans le monde d'aujourd'hui dépend de plus en plus des progrès de la science et de la technologie.**

6. LES INFRASTRUCTURES DE DOCUMENTATION ET DE RÉFÉRENCE

Les bibliothèques universitaires n'ont pas un rôle complémentaire à l'enseignement, elles font plutôt partie intégrante du processus de la formation supérieure. L'université, en effet, ne fait pas que développer les habiletés professionnelles et intellectuelles, elle doit aussi faciliter la génération d'idées par l'ouverture des horizons intellectuels en mettant à la disposition des membres de la communauté une documentation à la fois riche et variée. Les bibliothèques universitaires constituent un élément clé du système de circulation des idées et d'échange de l'information scientifique, elles sont de véritables réservoirs des savoirs accumulés et maintiennent des liens embryonnaires entre les scientifiques et entre les intellectuels. Les infrastructures universitaires de documentation ne remplissent pas que des fonctions de soutien à l'enseignement dispensé et à l'apprentissage, mais elles forment une composante essentielle dans la structure de l'enseignement supérieur.

Les bibliothèques universitaires en Haïti peuvent être divisées en trois groupes, selon la même typologie de regroupement des IES: 1) les bibliothèques des onze unités qui forment l'UEH, 2) celles des institutions publiques externes à l'UEH 3) celles des IES privées. Le taux de réponse aux questionnaires concernant les infrastructures de documentation n'est pas le même pour chacun de ces groupes d'IES (il est respectivement de 82%, 75% et 58.3%). Quant aux non-réponses, elles ne semblent pas obéir à une logique de refus. Dans le cas des unités de l'UEH, par exemple, il s'agit de situations exceptionnelles, le sinistre qui a emporté la bibliothèque de la Faculté d'Ethnologie et le vandalisme dont a été victime celle de l'Ecole Normale Supérieure, nécessitant un nouvel inventaire pour déterminer l'ampleur du méfait. Pour ce qui est des

autres institutions publiques, le seul cas de non-réponse s'explique par l'absence du responsable de la bibliothèque pour la période des vacances. Du côté des institutions privées où le taux de réponse est bien moindre par rapport aux deux autres groupes, certaines institutions d'ouverture récente, ne disposaient pas encore d'installation bibliothécaire organisée; une autre qui n'a jamais pu vraiment démarrer a vu sa bibliothèque vandalisée; enfin, dans un dernier cas, le délai était bien trop court pour fournir l'ensemble de l'information demandée.

6.1 Caractéristiques générales: les capacités d'accueil

Dans l'ensemble, les bibliothèques universitaires se caractérisent par l'exiguïté de leur superficie, le sous équipement criant et l'extrême disparité de moyens d'une installation à l'autre, même entre les unités qui forment l'UEH. Ces traits témoignent, sans nul doute, de la quasi impossibilité pour la plupart de ces infrastructures documentaires de remplir adéquatement leur fonction. Cette situation a aussi des répercussions sur le traitement des données que nous avons recueillies, car les disparités sont telles qu'elles ne permettent pas vraiment de regroupements susceptibles de dégager des significations.

Sur le plan de la capacité d'accueil, une bibliothèque n'est pas seulement un lieu de classement de la documentation, c'est également un lieu de travail. Ceci revêt une importance toute particulière en Haïti où les conditions de logement n'offrent pas toujours les possibilités du retrait nécessaire au travail intellectuel. Or, même quand on combine les aires de classement avec les aires de travail, on obtient des superficies assez réduites (cf., tableau A, annexe 1). Par exemple, pour les unités

de l'UEH, ces superficies totales varient de 12m² à 360m², pour les établissements privés elles se situent entre 30m² et 200m² ²⁹.

La Faculté d'Odontologie de l'UEH, sur ce plan, se démarque puisqu'elle ne dispose d'aucun espace pouvant tenir lieu d'infrastructure de documentation. Elle n'a pour installation bibliothécaire qu'un "buffet" contenant au total près de 197 ouvrages. Rien ne nous permet de dire qu'elle serait le seul cas extrême, puisque nous ne disposons pas d'informations aussi spécifiques pour l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur.

La quantité d'ouvrages possédés dépasse le contenu du buffet. On est obligé de laisser certains livres dans une boîte de carton. Il faut vous faire remarquer que nous n'avons pas une bibliothèque à la Fac d'Odontologie. On ne possède qu'un buffet, ayant les quelques ouvrages que nous avons mentionnés, placé dans le bureau du Vice-doyen de la Faculté.

Tableau 2. La capacité d'accueil des bibliothèques des IES

IES	Nombre de places de travail					Total (N)
	0	-30	31 - 79 (%)	80 et +	Non-rép	
UEH	11.1	11.1	22.2	44.5	11.1	(9)
I Pu Ext		100				(3)
I Pr E S		57.1	14.3	14.3	14.3	(7)

²⁹. Si les informations fournies, par exemple, par la Faculté de Médecine et de Pharmacie ne permettent pas de déterminer la superficie exacte de la bibliothèque, elles s'avèrent, cependant, très précises pour les autres grandes unités de l'UEH que sont INAGHEI avec 360m², Faculté d'Agronomie avec 325m² et la Faculté des Sciences avec 272m². Parmi les institutions privées, il n'y a que deux qui disposent d'une bibliothèque de superficie supérieure à 100m², ce sont: UNIQ avec 200m² et IHECE avec 106m². En ce qui concerne les autres institutions publiques, cette information n'est disponible que pour l'ENIP, avec une bibliothèque de 30m² de superficie.

L'espace et le temps effectivement alloués pour le travail constituent un aspect important de la capacité d'accueil d'une bibliothèque universitaire. Cela implique à la fois des pupitres et des chaises appropriés, et, idéalement, des possibilités d'accommodement qui permettent de travailler en groupe ou individuellement

C'est à l'UEH que les installations de documentation offrent le plus de possibilités de travail, en termes de places disponibles. En effet, la plupart des institutions privées (IPrES) interrogées ne disposent pas plus de 30 places assises dans leur bibliothèque, l'UNIQ et l'ISTH sont les seuls à en offrir plus, soit respectivement 100 et 50 places. Dans le cas des institutions publiques externes à l'UEH, le nombre de places varient de 15 à 30. Pour ce qui est de l'Université d'Etat (UEH), bien qu'on y retrouve un cas extrême n'ayant aucune infrastructure propre à ce type de service, la majorité des bibliothèques disposent de places de travail dont le nombre varie de 80 à 175 d'une unité à l'autre. Ce groupe comprend surtout les facultés d'Agronomie, de Médecine, des Sciences et l'INAGHEI.

En ce qui concerne le mobilier de travail (cf., tableau B., annexe 1), dans l'ensemble, les responsables de bibliothèque sont d'avis qu'il est inapproprié. Mais un tel constat demeure majoritaire parmi les unités de l'UEH où l'on considère à plus de 77% que les équipements mis à la disposition des usagers et des préposés des bibliothèques ne conviennent pas à ce genre de travail. Ce que les répondants soulignent le plus souvent comme faisant défaut, c'est le manque d'équipements de base nécessaires pour le travail. L'appréciation est tout à fait différente dans le cas des autres institutions publiques (I Pu Ext) où l'on considère

à plus de 66% que les mobiliers sont convenables au travail. Ce pourcentage passe à 57% dans le cas des institutions privées.

Généralement, les bibliothèques offrent une période de travail qui varie de 9 à 11 heures par jour (cf., tableau C, annexe 1). Dans les institutions publiques extérieures à l'UEH, cette période se limite entre 5 et 8 heures, alors que, à la Faculté de Médecine et à l'UNAH, elle totalise 13 heures par jour. Enfin, seule la bibliothèque de l'INAGHEI offre 6 heures d'ouverture de plus, le samedi.

Quant à savoir si ces capacités d'accueil sont insuffisantes ou non, cela devrait être pris en considération avec les taux de fréquentation des bibliothèques. Certes, ces taux seront toujours fonction de certains traits culturels de la société, comme la prédominance de l'oralité et de l'informel, de même que des modèles pédagogiques dominants, par exemple, les cours magistraux. Bien qu'il s'agisse ici de deux aspects qui tendraient à se renforcer l'un l'autre, ils s'accompagnent néanmoins d'un paradoxe à savoir, la rareté du document écrit tendrait à porter à le survaloriser, ce qui expliquerait certaines relations fétiches avec les livres qui ne sont plus considérés pour leur utilité, mais pour ce qu'ils représentent, car ici, ce n'est pas tant leur contenu d'information obsolète ou non qui importe, mais plutôt la distinction sociale qu'ils confèrent à celui qui en possède. En ce sens, les gens fortement ancrés dans l'oralité et qui ont accès à l'écrit seraient plus portés à accorder plus d'importance qu'il n'en faut à ce qui est écrit, peut-être aussi parce que les dispositions intellectuelles pour questionner un texte n'auraient été façonnées à cet effet.

6.2 La disponibilité de la documentation

La documentation constitue l'élément de base dans l'activité d'une bibliothèque. Dans le cadre d'une université, une telle installation, pour remplir tant soit peu sa fonction, doit pouvoir fournir une documentation à la fois riche, variée et accessible. Sous ces aspects nous entendons couvrir: le nombre de volumes, l'éventail des périodiques, la diversité linguistique, les possibilités de renouvellement du fonds, les politiques de prêt et d'autres types de service, comme l'accès à des bases de données et des indexes, à la photocopie et les liens interbibliothèques.

Tableau 3. Le nombre de volumes disponibles dans les bibliothèques

IES	-1000	1001 - 2000 (%)	2001 et +	Non-rép.	Total (N)
U E H	11.1	33.3	44.5	11.1	(9)
I Pu Ext		100			(3)
I Pr E S	42.9	14.2	42.9		(7)

Le tableau 3 illustre l'extrême pauvreté des infrastructures de documentation du secteur de l'enseignement supérieur. Si ces données devaient traduire la situation fidèle des bibliothèques universitaires, il y aurait lieu de reconnaître que le développement intellectuel de la société et sa capacité de renouveler le potentiel créateur des individus sont sérieusement menacés, sans des soutiens financiers massifs et coordonnés des différentes instances politiques pour sortir les institutions d'enseignement supérieur de cet état de dénuement intellectuel.

Lorsque nous prenons en compte l'extrême disparité entre les bibliothèques (ce qu'on ne peut représenter dans le tableau 3 sans le désarticuler), on note qu'il y a, dans l'ensemble, selon le nombre d'ouvrages disponibles, quatre institutions qui se démarquent des autres, bien qu'il existe entre elles des écarts non négligeables. Ce sont: l'UNAH (20.748 vol.), la Faculté d'Agronomie (20.000 vol.), l'INAGHEI (15.000 vol.) et l'UNIQ (11.000 vol.). Nous ne disposons pas de telles informations pour la Faculté de Médecine. Si on est tenté d'expliquer les cas de la Faculté d'Agronomie et l'UNAH en fonction de leurs habitudes d'accumulation de matériels documentaires bien plus anciennes que les autres, puisque la création de ces bibliothèques remontent respectivement à 1924 et 1947 alors que celles des autres IES, en général, datent surtout à partir des années 1970, une telle hypothèse devrait être modulée face au cas de l'UNIQ qui débuta seulement 1990.

6.3 Un enseignement supérieur méconnaissant l'usage des périodiques

Par périodiques, nous entendons essentiellement les revues ou journaux universitaires et scientifiques. Ces types de documents jouent un rôle déterminant dans la formation au niveau supérieur. D'abord, la lecture des périodiques concourent au façonnement des habiletés d'écriture chez l'apprenti intellectuel ou scientifique, car l'écrit représente, dans cet univers, le moyen par excellence pour rendre compte du développement intellectuel parcouru. Et cela, parce que les périodiques diffusent, par l'exemple, les normes de la communauté universitaire puisque les articles qui y sont publiés doivent répondre aux canons intellectuels et scientifiques que les universités ont la charge d'inculquer. Ensuite, c'est par les périodiques que les divers spécialistes s'informent des résultats

des dernières études ou recherches, ou des derniers développements dans leur domaine de spécialisation. Enfin, le rôle formateur des périodiques est renforcé par la rigueur dans l'application des politiques éditoriales qui garantit la constance de la qualité des articles publiés. Mais, le principal garant de la qualité d'un texte scientifique, en matière de publication, demeure le mécanisme de "l'évaluation par les pairs" qui confère au texte son authenticité intellectuelle et scientifique. Les critères de l'évaluation sont généralement ici d'ordre technique et paradigmatique. C'est pour toutes ces raisons que les revues constituent l'archétype de la publication scientifique. Une bibliothèque universitaire sans des périodiques ne peut remplir convenablement sa fonction.

Tableau 4. La disponibilité de périodiques

IES	Nombre de Périodiques					Total (N)
	1 - 49	50 - 249	250 - 500 (%)	501 et +	Non-rép.	
U E H	22.2	11.1	33.3	22.2	11.1	(9)
I Pu Ext	33.3	33.3			3.3	(3)
I Pr E S	71.4	14.3		14.3		(7)

Le tableau 4 nous fournit une représentation alarmante de la situation d'indigence de nos institutions d'enseignement supérieur, en matière de matériels pédagogiques de base. A l'UEH, le nombre de titres de périodiques disponibles dans les bibliothèques de chacune des unités varie de 22 à 12.000. Si plus de 33% des unités possèdent entre 250 et 500 titres, seules les bibliothèques des facultés de Médecine (12.000) et des Sciences Humaines (1.000) se

démarquent par leur nombre élevé de périodiques, le reste des unités ne dispose que de 20 à 52 titres. Parmi les établissements publics externes à l'UEH, le CTPEA est le seul à disposer de 250 titres, les autres ont environ une dizaine chacun. Du côté des institutions privées, la situation semble être pire. En effet, dans plus de 71% des cas, les établissements ne disposent chacun que de 4 à 25 titres de périodiques. L'Université Quisqueya (UNIQ) se démarque avec 200 titres, tandis que GOC Université indique posséder 2.000 titres et n'est abonnée à aucun périodique. C'est là une nouvelle illustration des disparités qui caractérisent nos établissements d'enseignement supérieur.

Il est fort possible qu'il y ait surreprésentation de la situation réelle de certains établissements du fait que dans la formulation de la question, nous n'avons pas suffisamment insisté pour faire comprendre aux répondants que sous un même titre de périodique il peut y avoir plusieurs volumes et que ce sont les titres réguliers des périodiques qu'il fallait compter et non les exemplaires ou numéros dont le nombre varie avec le rythme de parution par année généralement. De plus, comme un des répondants a pris en compte un quotidien dans sa liste de périodiques³⁰, si d'autres ont procédé de la même manière, il pourrait aussi y avoir surreprésentation du nombre de périodiques pour ces cas.

Mais l'éventualité d'une telle interprétation de la question par les répondants ne modifie pas pour autant le caractère alarmant de la situation. D'ailleurs, lorsqu'on considère l'accessibilité de

³⁰. Il y a des différences fondamentales entre un périodique et un quotidien. 1) Sur le plan technique, le périodique se distingue par son rythme de parution qui peut être mensuel, trimestriel, ou annuel, etc. et s'adresse le plus souvent à un public spécialisé, alors que le quotidien paraît chaque jour et vise un grand public. 2) Les politiques éditoriales d'un quotidien ou d'un périodique ne s'élaborent pas de la même manière et les critères de sélection des articles sont très différents dans un cas comme dans l'autre. 3) Non seulement les sujets ne sont pas de même nature, les modes de traitement différent. 4) Enfin, quotidiens et périodiques diffèrent également quant à leur but, si les premiers produisent et diffusent de l'information en termes de nouvelles, les seconds visent le plus souvent la diffusion de connaissances en termes de résultats de recherches ou de réflexions rigoureuses.

nos institutions d'enseignement supérieur aux développements récents des savoirs, à partir des abonnements à des périodiques, trois institutions dans l'ensemble maintiennent un certain accès. Ce sont: la Faculté de Médecine avec 200 abonnements de périodiques, la Faculté d'Agronomie avec 35 souscriptions dont un bon nombre provient de dons, et l'UNIQ avec 10 abonnements. Dans les autres unités de l'UEH, le nombre d'abonnements peut varier de 2 à 6, alors que, dans le secteur privé, ce nombre varie de 1 à 4 abonnements par institution. Il existe dans les deux cas des établissements qui n'ont aucun abonnement à des périodiques.

De toute évidence, la fonction et le rôle des périodiques, en tant que matériels de documentation, dans la formation dispensée au niveau de l'enseignement supérieur sont généralement assez mal connus de la plupart de nos institutions, voire même ignorés dans certains cas.

6.4 Les stratégies d'acquisition de la documentation

Les stratégies d'acquisition qui auraient pu au moins fournir une certaine explication à l'état d'insuffisance grave de la documentation dans les institutions d'enseignement supérieur, nous révèlent plutôt les lacunes d'ordre administratif qui tiennent à la conception du rôle de l'infrastructure bibliothécaire dans la formation supérieure.

Il n'y a que 55.5% des unités de l'UEH qui disposent d'un budget spécifiquement destiné à pourvoir les bibliothèques en ouvrages. Et lorsqu'on additionne les montants indiqués à cette fin, pour seulement quatre de ces unités, on obtient un total de 655.000 gdes, somme qui n'est pas du tout insignifiante. Dans le cas des autres institutions publiques non intégrées à l'Université

d'Etat (IPuExt), le montant total, pour 50% d'entre elles, atteint 124.000 gdes. Cependant, comme les procédures d'acquisition consiste à expédier les réquisitions d'achat d'ouvrages au Rectorat pour être ensuite soumises au Ministère des finances où elles doivent suivre les mêmes étapes et subir les mêmes contraintes, restrictions et austérités qui s'appliquent aux appareils de l'Etat, cela entraîne nécessairement du retard dans l'achat et parfois des projets d'acquisition qui ne se concrétisent pas. En ce sens, le fait de déterminer un budget d'acquisition pourrait, dans le cas de l'UEH, n'être qu'un exercice simplement formel, car les unités ne peuvent pas disposer comme elles devraient des montants alloués. Par ailleurs, la Faculté d'Agronomie qui a indiqué n'avoir pas de budget à cette fin vient au premier rang pour le nombre de volumes disponibles.

Tableau 5. Les stratégies d'acquisition de matériels documentaires

IES	Budget d'Acquisition		Modes de Sélection			
	Oui	Non	Informel	Formel	Don	Non Précisé
U E H	55.5	44.5	33.3	11.1	22.2	33.3
I Pu. Ext	66.7	33.3		66.7		
I Pr. E S	85.7	14.3	85.7			14.3

Les établissements privés (IPrES) disposent dans une très grande majorité d'un budget pour alimenter chacun sa bibliothèque, et qui varie entre 24.400 et 50.000 gdes. Même si le montant ici disponible se situe bien en deçà des valeurs dont dispose respectivement chacune des unités de l'UEH, il reste que l'idée d'un budget d'acquisition d'ouvrages est plus acquise du côté des établissements privés. Cependant, comme les établissements privés

consultés sont pour la plupart ceux dont les bibliothèques sont les moins fournies (cf. tableau 3), il y a tout lieu de croire que l'idée même d'un budget d'acquisition de matériels documentaires est une initiative plutôt récente dans le milieu de l'enseignement supérieur.

En ce qui a trait aux modes de sélection des ouvrages ou documents à acquérir, les trois catégories d'IES présentent entre elles certaines différences.

Par exemple, à l'UEH, la majorité de ceux qui ont déclaré disposer d'un budget d'acquisition décrivent des modes plutôt informels pour choisir les ouvrages à se procurer. Nous entendons par mode de sélection informel, le fait de se baser uniquement sur la recommandation des professeurs ou (et) une tournée des librairies pour identifier les nouvelles parutions. Ce sont les procédés auxquels les responsables de bibliothèque recourent le plus souvent pour sélectionner les ouvrages à acquérir. Seule la Faculté de Médecine procède à partir de catalogues pour sélectionner la documentation à acquérir. Le don apparaît aussi comme un des moyens pour garnir une bibliothèque parce que non seulement une des unités de l'UEH - qui ne dispose pas de budget à cette fin - en dépend complètement, mais encore d'autres l'ont mentionné dans le cadre des échanges avec les Ambassades et des organismes comme l'AUPELF. Dans plus de 30% des cas il n'y a aucune indication précise sur leur mode d'acquisition. Certes, bien que cela concerne principalement les unités qui ne disposent pas d'un tel poste budgétaire, c'est là un vide qui apparaît incompatible avec la fonction de documentation d'une institution d'enseignement supérieur.

La majorité des Institutions Publiques externes à l'UEH, dépendent des dons pour approvisionner leur bibliothèque, même quand elles indiquent disposer d'un budget à cet effet. Nous ne pensons qu'il y a ici une contradiction, cela semble plutôt renforcer l'idée que l'assignation d'un budget d'acquisition soit une initiative relativement nouvelle (une analyse de l'évolution du budget de l'UEH pourrait être éloquent en ce sens).

Dans plus de 85% des cas, les établissements privés d'enseignement supérieur consultés décrivent des procédures informelles pour le renouvellement du matériel de documentation. Ici, en plus d'une liste d'ouvrages, fournie par les professeurs, on mentionne également le rôle des administrateurs parce qu'ils achètent les ouvrages pour les bibliothèques durant leur séjour à l'étranger. Par ailleurs, aucune des institutions privées ne recourt à des dons pour garnir leur bibliothèque. Mais, il semble toutefois possible d'avoir une bibliothèque et de renouveler la documentation sans disposer d'un budget d'acquisition, comme il en ressort de l'analyse des réponses au questionnaire pour certaines des institutions privées.

Les procédés de type informel sont limitatifs et irrationnels par rapport à la fonction de diversification des points de vue et de la documentation que doit remplir une bibliothèque universitaire pour être susceptible de contribuer à une certaine ouverture des horizons intellectuels. D'abord parce qu'il est quasiment impossible à un professeur de bien maîtriser l'ensemble des préoccupations, des débats et leurs représentants qui dynamisent son champ de spécialisation. Ensuite, les libraires n'ont pas les moyens matériels pour exposer l'ensemble des publications intellectuelles et scientifiques. Enfin, c'est en mettant à la disposition des étudiants et professeurs une diversité de points de

vue avec lesquels ils entrent en débat par la lecture que les bibliothèques peuvent contribuer à ouvrir leurs horizons intellectuels. Quant au don, il ne peut être la base d'une politique d'acquisition pour pourvoir des bibliothèques universitaires pour les mêmes raisons invoquées ci-dessus; par ailleurs, sa recevabilité s'explique uniquement dans le cadre des échanges visant la promotion culturelle de la part de délégations étrangères. Seule les relations avec les maisons d'éditions universitaires et le recours aux répertoires et catalogues de publication constituent des bases rationnelles d'acquisition de matériels documentaires, pour une bibliothèque; cependant, cela n'écarte nullement la prise en compte des recommandations des professeurs.

Au plan de l'acquisition de la documentation, le fonctionnement des services de bibliothèques ne présente aucune sorte de cohérence, il devra être réorganisé. Cependant, il faut savoir que, en arrière de cette incohérence d'organisation, c'est la bonne volonté des responsables et leur dévouement qui expliquent l'existence de plusieurs de ces fonds documentaires et leur non dilapidation. L'UEH, ne pourra atteindre les standards internationaux, en termes d'infrastructures de documentation avec une telle absence de procédures formelles en ce qui concerne l'acquisition et le renouvellement de matériels pédagogiques aussi fondamentaux à la formation universitaire. La structure éclatée de l'UEH concourt à maintenir cet état d'indigence intellectuelle de l'institution parce qu'elle va à l'encontre de toute forme de regroupement qui faciliterait la mise en commun des ressources disponibles pour atteindre une certaine masse critique au niveau de la documentation et des moyens d'action, permettant ainsi d'améliorer l'état des services. Par exemple, l'ensemble des unités de l'UEH ont près d'une soixantaine d'employés de bibliothèque,

regroupés et encadrés ils seraient certainement plus efficaces dans la gestion des fonds et des services à fournir aux usagers que maintenus dans leur état actuel d'éparpillement en petits groupes dans chacune des onze bibliothèques.

6.5 Les politiques d'accès à la documentation bibliothécaire

Il s'agit d'identifier ici les divers modes selon lesquels les membres des institutions d'enseignement ont accès à la documentation disponible. Dans l'ensemble, ces modes nous fourniront aussi une bonne idée de la conception qui a cours dans ces institutions quant à la place du matériel écrit dans la formation supérieure.

Tableau 6. Les types d'accès à la documentation

IES	Etudiants/Profs sortie pour un temps limité	Profs seuls	Consultation sur place (%)	Exemplaires multiples sortie possible	Non-rép.	Total (N)
U E H	22.2		33.3	22.2	22.2	(9)
I Pu Ext	100					(3)
IprES	71.4	14.3	14.3			(7)

L'accès à la documentation s'avère tout à fait limité à l'UEH comparativement aux autres institutions. En effet, dans plus de 55% des unités ayant répondu à ce questionnaire on ne peut que consulter un document sur place. Mais, dans la plupart de ces cas, cette restriction semble être compensée par l'accessibilité à une photocopieuse dont le coût d'utilisation par s'élève généralement à 0.50 gde pour la photocopie d'une feuille simple. Cependant, même avec un coût de 0.35 gde la feuille simple, le moins élevé de

l'UEH, offert à la Faculté des Sciences Humaines, la photocopie reste encore assez inabordable si, comme on tend à le constater, la clientèle de l'université est de plus en plus d'origine modeste³¹. De plus, la Faculté des Sciences qui pratique cette même restriction, quant à l'accès à la documentation n'a pu pourvoir sa bibliothèque d'une photocopieuse. Pour qu'une politique d'accès à la documentation aussi restrictive ne pénalise pas le développement intellectuel des étudiants, il faudrait trouver des moyens pour généraliser l'usage de la photocopie tout en diminuant le coût par unité de feuille; et cela, d'autant plus si une telle politique vise à protéger le fonds documentaire. La bibliothèque de la Faculté d'Agronomie (FAMV) est la seule des unités de l'UEH à offrir, à la fois, un accès complet à sa documentation et à mettre une photocopieuse à la disposition des usagers.

Les autres institutions publiques (IPuExt) interrogées ont la même politique de prêt bibliothécaire que la FAMV, mais aucune d'elles ne peuvent offrir les services de photocopie.

Les établissements privés (IPrES) ont des politiques d'accès à la documentation qui, dans leur ensemble, contrastent avec celles qui prédominent à l'UEH. Dans 71.4% des cas, les étudiants et professeurs peuvent emprunter des ouvrages des bibliothèques. Pourtant, ces institutions disposent chacune de fonds documentaire de taille beaucoup moindre que ceux des unités de l'UEH, hormis, bien entendu, les cas de l'UNAH et de l'UNIQ. Les types de restriction bibliothécaire identifiés dans 28.6% des cas parmi les institutions privées se limitent à la consultation sur place; seul l'IHECE, parmi ceux-ci, fait une considération particulière pour le

³¹. Voir, S. Petit-Frère (1995), op.cit.

prêt d'un ouvrage selon que l'usager est professeur ou non à l'institution.

En gros, on peut dire qu'il y a une plus grande disposition de la part des établissements privés (IPrES), de même que des autres institutions publiques, que de la part de l'UEH à concevoir un accès plus facile à la documentation comme une nécessité de la formation supérieure. A considérer les politiques d'accès à la documentation qui prévalent dans la majorité des unités de l'UEH, on semble laisser croire que les exposés et les photocopiés des professeurs peuvent suffire à la formation et l'apprentissage des étudiants.

6.6 Les services complémentaires

Presque toutes les bibliothèques des IES ont indiqué qu'elles disposent de dictionnaires et d'encyclopédies comme ouvrages de référence. Mais, bien que ces deux types d'ouvrages soient généralement les plus consultés dans une section de référence, celle-ci comprend aussi un ensemble d'autres documents de très grande importance - tels les indexes, les catalogues et répertoires - auxquels les étudiants et les professeurs ne se réfèrent pas aussi souvent qu'ils le font pour les premiers et dont la présence est fort appréciée quand le besoin se fait sentir.

L'autre composante d'importance d'une section de référence, c'est le service de consultation des bases (ou banques) de données qui sont des collections d'informations ou de renseignements, portant sur des objets, des sujets, des thèmes ou sur des populations, classés et conservés sous une forme qui permettent de repérer facilement les informations recherchées, selon des moyens le plus souvent électroniques, mécaniques, ou très rarement

manuels. Les banques de données sont des auxiliaires non négligeables du travail intellectuel, en ce sens qu'elles contribuent à son efficacité et à sa productivité; elles peuvent être d'un apport très fructueux dans la phase exploratoire d'un questionnement. Plus de la moitié (55.5%) des bibliothèques de l'UEH indiquent ne pas avoir de bases de données, alors que celles des IPrES interrogées déclarent en disposer dans une proportion de 85.7%. Nous sommes obligés de souligner que nous n'avons aucune garantie que les répondants partagent tous la même conception du terme de "base de données" que nous venons d'exposer, de plus dans les installations que nous avons visitées, il ne nous semble pas avoir repéré d'équipements offrant un tel usage.

A l'UEH, seules les bibliothèques des facultés de Médecine et d'Agronomie participent à des réseaux interbibliothécaires avec des institutions en Haïti, dans la Caraïbe et ailleurs dans le monde, à travers l'AUPELF. Du côté des bibliothèques des institutions privées, 42% des répondants indiquent avoir des relations avec d'autres centres de documentation dans la Caraïbe ou ailleurs dans le monde. Par exemple, l'UNAH fait partie du réseau mondial des bibliothèques adventistes. Il semble que les bibliothèques universitaires entretiennent plus de relations avec des réseaux à l'extérieur du pays qu'elles n'ont de relations entre elles. Même si certains des responsables de bibliothèque ont souligné que l'ensemble de la communauté universitaire avait accès à leur documentation, il reste qu'il y a très peu de relations entre les bibliothèques - même à l'intérieur de l'UEH -; et lors qu'il y en a, il ne s'agit pas non plus de rapports formels qui permettraient à l'usager de passer sans difficulté d'un établissement à l'autre dans la préparation de la bibliographie nécessaire à son entreprise intellectuelle. De plus, il convient de déplorer le fait que les moyens techniques pour une interconnections via l'internet ou

autrement ne soient pas à la portée de toutes les institutions. Cette absence d'interconnections prive les bibliothèques de la possibilité d'offrir aux étudiants et aux professeurs l'accès à une plus grande variété de références bibliographiques et de les tenir au courant des études les plus récentes concernant leur domaine d'intérêt ou leurs préoccupations.

6.7 La diversité linguistique de la documentation

Tableau 7. Le classement des unités de l'UEH selon le pourcentage de la documentation dans les langues retenues

Les Ouvrages			
Français	Anglais	Espagnol	Créole
INAGHEI (98)	F. Médecine (40)	F. Agronomie (10)	F. Linguistique (10)
IERAH (95)	F. Odontologie (35.5)	F. Médecine (5)	F. Sces Humaines (2)
F. Linguistique (85)	F. Agronomie (35)	F. Sces Humaines (4)	IERAH (1)
F. Sces Humaines (78)	F. Sces Humaines (15)	F. Linguistique (2)	INAGHEI (.6)
F. Odontologie (64)	IERAH / F. Linguistique (3)	IERAH (1)	F. Agronomie (.2)
F. Médecine (55)	INAGHEI (1)		
F. Agronomie (54)			
Les Périodiques			
Français	Anglais	Espagnol	
IERAH (100)	F. Médecine (35)	F. Odontologie (40)	
INAGHEI (96)	F. Agronomie (30)	F. Médecine (30)	
F. Sces Humaines (95)	F. des Sciences (28)	F. Agronomie (5)	
F. Linguistique (85)	F. Odontologie (13)	F. Linguistique (2)	
F. des Sciences (72)	F. Sces Humaines (5)	INAGHEI (1)	
F. Agronomie (65)	F. Linguistique (3)		
F. Odontologie (45)	INAGHEI (2.6)		
F. Médecine (35)			

La richesse de la documentation disponible dans le cas des bibliothèques universitaires ne se mesure pas seulement aux nombre d'ouvrages et de périodiques disponibles mais aussi à la variété linguistique de l'ensemble du matériel documentaire. Le choix des langues à prendre en considération dépend de leur importance dans les domaines intellectuel et scientifique, de même que de l'histoire et de la localisation géographique de la population desservie par ces bibliothèques. C'est ainsi que dans le cas d'Haïti, nous avons identifié les quatre langues suivantes: le

créole, le français, l'anglais et l'espagnol. Les deux premiers correspondent aux origines historicoculturelles, l'anglais, à la fois pour son importance dans le champ scientifique, et, avec l'espagnol, en raison de l'environnement géographique immédiat de la société haïtienne.

Dans le classement ci-haut, nous n'avons tenu compte que de la situation dans les bibliothèques de l'Université d'Etat d'Haïti où il est possible d'observer l'ordonnancement des diverses facultés. Mais les institutions privées n'ayant pas une structure de bibliothèques organisée par familles d'étude, il n'y a donc pas ici de base de comparaison. De plus, à comparer les IPrES entre elles, leur distribution selon le pourcentage de documents disponibles dans l'une ou l'autre de ces quatre langues s'avère disparate et sans aucune pertinence.

Sur l'ensemble des ouvrages disponibles dans les bibliothèques de l'UEH, la représentation du Créole est assez insignifiante, sauf dans le cas de la Faculté de Linguistique. Il en est de même dans le cas de l'Espagnol où c'est surtout la Faculté d'Agronomie qui se démarque par rapport aux autres unités de l'UEH. Il faut souligner que l'Espagnol a une représentation substantielle principalement dans les facultés couvrant le domaine de la santé quand on prend en compte seulement les périodiques.

Cependant, la comparaison du classement des unités en fonction de la représentation du français ou de l'anglais dans la documentation générale laisse apparaître une sorte d'inversion des rangs quant à la position occupée par chaque unité, lorsqu'on passe d'une langue à l'autre. Bien que la faculté de Droit et celle des Sciences n'aient pas fourni les informations relatives à cette question, on est porté à admettre que, dans les facultés à vocation

scientifique, l'Anglais tend à avoir une représentation non négligeable. Cette idée semble se renforcer lorsqu'on considère le classement des facultés en ce qui concerne la proportion de périodiques dont elles disposent pour chacune de ces deux langues, d'autant plus que l'introduction des données de la Faculté des Sciences ne modifie en rien l'observation précédente. Une autre interprétation consisterait à dire que la diversité linguistique de la documentation dans chacune des facultés reflète l'aisance de leur clientèle respective à accéder aux problèmes de leur domaine de formation dans une autre langue que le Français.

La seconde interprétation attire pour le moins l'attention sur les besoins de formation en espagnol et surtout en anglais de nos universitaires. Car, de nos jours, de par la place de plus en plus importante que prend l'anglais dans les publications et communications (entre) universitaires et scientifiques, il apparaît quasiment impossible pour ces derniers d'avoir une vue d'ensemble de leur domaine de formation sans pouvoir accéder directement à la documentation de langue anglaise. Il s'agit là d'un problème de politique de formation supérieure incontournable parce que les traductions coûtent de plus en plus chères et ont toujours un important retard par rapport aux textes originaux, la possibilité que les connaissances alors traduites soient déjà obsolètes n'est pas à négliger. Le chercheur qui se trouverait ainsi à utiliser du matériel dépassé mettrait en péril l'originalité de ses travaux, et donc minimiserait ses chances de reconnaissance par ses pairs.

6.8 Remarques conclusives

L'état d'extrême dénuement dans lequel se trouvent les services de documentation des institutions d'enseignement supérieur ne leur permet nullement de remplir leurs fonctions. Dans ces

conditions, eu égard à l'état de développement actuel des infrastructures d'enseignement supérieur, il n'existe pas encore de bibliothèque universitaire chez nous, même dans le sens le plus restreint. Car, ce n'est seulement le nombre de volumes mis à la disposition des usagers qui confère le caractère universitaire, mais aussi l'ensemble des services intégrés, tels que la consultation de bases de données, les services de référence, etc., qui permettent à une bibliothèque universitaire de jouer, premièrement, son rôle de support et de moyen d'expansion aussi bien de l'enseignement que de l'apprentissage, et, deuxièmement, de contribuer de manière fondamentale à la production intellectuelle et scientifique.

7. L'ÉTAT GÉNÉRAL DU CORPS PROFESSORAL DES IES

Les professeurs représentent une composante fondamentale de tout système d'enseignement supérieur. En effet, ils remplissent les quatre grandes fonctions (enseignement, recherche, services à la collectivité et rayonnement institutionnel) qui, associées à la qualité des infrastructures de documentation, déterminent la valeur intrinsèque et le rang d'une IES par rapport aux autres, mais aussi sa capacité à répondre aux besoins du milieu où elle s'insère. L'activité d'un enseignant ne peut contribuer à de telles fonctions que si ce dernier appartient à un corps dont les caractéristiques professionnelles et les conditions de pratique concourent à de telles fins. Ceci nous amène à apprécier l'état général du corps professoral en regard de sa taille dans les diverses IES, de son statut, de son profil académique, de ses mécanismes de reproduction et des autres aspects qui lui permettent de se constituer comme un groupe professionnel.

7.1 La taille du corps professoral des IES

Si l'on traitait séparément les unités qui composent l'UEH, pour les fins de la comparaison avec les autres types d'IES, il apparaît que la majorité des établissements privés, soit 58.3%, et la totalité des institutions publiques externes à l'UEH disposent chacune d'un corps enseignant qui souvent ne dépasse pas 49 professeurs, et dans bien des cas inférieur à une vingtaine. Tandis que plus de 60% des unités de l'UEH ont un corps d'enseignant qui compte entre 50 et 99 membres.

Tableau 8. La taille du corps professoral dans les IES

IES	1-20	21-49	50-99 (%)	100 et +	Non-rép	Total (N)
U E H	9.1	9.1	63.6	18.2		11
I Pu Ext	25	75				4
I Pr E S	25	33.3	25	8.3	8.3	12

Si dans l'ensemble les institutions privées d'enseignement supérieur consultées sont de petites unités de par la taille du corps enseignant, mais, comme nous l'avons vu plus haut, plusieurs offrent des concentrations similaires et sont nombreuses à couvrir plus de trois champs de spécialisation. De plus, il y aurait une sorte surreprésentation du nombre réel de membres de l'ensemble du corps professoral universitaire haïtien, parce que les diverses institutions du privé comme du public se partagent un certain nombre de leur personnel enseignant³². Une telle pratique peut paraître commode pour combler le manque de professeurs au niveau supérieur, mais, sur le plan intellectuel, elle ne facilite pas la diversification dans l'orientation de la pensée qu'on est en droit de s'attendre en passant d'un établissement à l'autre.

7.2 La condition socioprofessionnelle des enseignants universitaires

La situation sociale d'un corps de métier peut être saisie à travers son statut professionnel et la reconnaissance dont

³². Le survol rapide des différentes listes de professeurs nous permet de dire que cette pratique existe à l'intérieur des institutions publiques et entre celles-ci et les établissements privés. Une analyse minutieuse de cette situation devrait être encouragée pour avoir une meilleure connaissance de l'ampleur de ce phénomène et comprendre les motivations d'une telle pratique.

bénéficient ces travailleurs en termes de possibilités de carrière au sein des institutions où ils oeuvrent.

Le statut professionnel est une dimension importante pour comprendre la situation d'une catégorie de travailleurs dans une société. Autrement dit, elle constitue un indicateur de la représentation qu'on se fait de ce groupe de travailleurs dans une société. On peut cerner le statut à partir des conditions générales d'exercice du métier, du type de qualification nécessaire pour y accéder, en termes de niveau scolaire, d'expertise technique et de culture générale considérés comme étant essentiels pour le pratiquer. Le degré de contrôle qu'exercent les membres de ce groupe sur la pratique de leur métier, à partir d'associations où s'élaborent des mécanismes pour garantir la stabilité matérielle des membres, la qualité de leur travail et une certaine déontologie du métier, témoigne de l'autonomie de cette catégorie de travailleurs et de leur niveau de professionnalisation. Tout ceci concourt à établir l'autorité réelle dont une profession peut jouir dans une société, en tant que corps organisé et reconnu.

Quant à la reconnaissance institutionnelle, elle renvoie aux performances des membres de la profession, pris individuellement, par rapport aux attentes explicites du milieu de travail à leur égard dans le cadre de la pratique du métier. Cela peut se traduire ici par la catégorisation du personnel enseignant en des rangs qui correspondent à des positions dans une trajectoire au sein d'établissements remplissant des fonctions sociales assez similaires. Le rang n'est pas forcément fonction de l'âge et de l'ancienneté de service d'un employé.

Tableau 9. Le statut du personnel enseignant universitaire

IES	Vacataire	Temps Partiel (%)	Plein Temps	Total (N)
U E H	74.2	20.4	5.4	780
I Pu Ext	55.5	29.9*	14.6*	137
I Pr E S	63.9	26.1	10.0	529

* La situation qui prévaut à l'École nationale des infirmières de Port-au-Prince a de toute manière influencé à la hausse ces proportions. Car, avec plus de 32% du personnel enseignant de l'ensemble de cette catégorie institutions publiques, elle ne compte dans ses rangs que 2.2% de vacataires, 71.1 à temps partiel et 26.7 à plein temps .

Le vacataire étant un enseignant engagé pour dispenser un ou des cours³³, on peut dire que le personnel enseignant des institutions universitaires connaît une condition professionnelle de précarité quasi généralisée. En effet, les proportions très élevées de vacataires qui existent pour chacun des trois types d'établissement universitaire indiquent que l'enseignement à ce niveau représente surtout un métier d'appoint ou une activité pratiquée tout à fait secondairement pour la grande majorité de ceux qui s'y adonnent. De plus, le faible pourcentage d'enseignants à plein temps traduit la pauvreté des moyens dont disposent les établissements d'enseignement supérieur. La situation semble être encore plus dramatique dans le cas de l'UEH prise dans son ensemble³⁴.

La situation actuelle paraît très légèrement différente des observations rapportées, depuis presque dix ans de cela, par J.B.

³³. Dans le langage du milieu, un cours équivaut à une chaire.

³⁴. L'UEH n'étant pas organisée comme une entité unique, mais en onze unités, les pourcentages pour chacune d'elles peuvent présenter certaines variations par rapport à l'ensemble. Il en est de même pour les autres institutions publiques, ainsi que celles du secteur privé, car la disparité entre les IES est la caractéristique dominante de ce sous-secteur de l'éducation.

Romain (1987), bien qu'il n'ait identifié que deux groupes de statut: les professeurs à temps partiel qui constituaient 93.01% de l'ensemble alors que ceux à plein temps ne formaient que 6.99%. Cependant, il ajoutait:

Les professeurs à plein temps sont peu nombreux et définissent un nouveau statut qui fit son apparition en Haïti, à partir de l'année académique 1978-1979 avec l'expérience des Facultés des Sciences, d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, de l'Institut National d'administration, de Gestion et des Hautes Etudes Internationales (INAGHEI), et d'autres. Parmi les 75 professeurs qui travaillent, selon un tel statut, l'on retrouve fort peu de nationaux³⁵.

Cela veut dire que, dans le système éducatif haïtien, avant 1978, sur le plan institutionnel, il n'y avait pas vraiment de différence de statut entre un enseignant du secondaire et un professeur d'université. Or, au moment de notre consultation, de l'ensemble des unités de l'UEH, seules les facultés d'Agronomie et des Sciences Humaines comptaient des professeurs à plein temps. Ainsi, parmi les autres établissements publics, l'Ecole Nationale des Infirmières de Port-au-Prince, avec plus de 26% d'enseignants à plein temps, demeure un cas atypique. Le statut de professeur à plein temps semble être donc une condition plutôt rare dans l'ensemble des institutions d'enseignement supérieur, puisqu'il ne concerne pas plus que 10% des membres du corps enseignant de chacun des types d'établissement.

Ces trois types de statut ne semblent pas présenter entre eux de différences notoires. A l'UEH, selon les accommodements mis en place après la Constitution de 1987, tout professeur d'université, qu'il soit vacataire, à temps partiel ou à plein temps, est nommé par le recteur sur proposition du doyen de son unité d'attache - certains enseignants ont jusqu'à deux ou trois unités d'attache.

³⁵. J.B. Romain (1987), *Situation de l'enseignement supérieur en Haïti*, Port-au-Prince, Imprimerie des Antilles, p. 44.

Quelques uns des répondants ont résumé la situation dans la formule suivante: "les professeurs sont nommés avec un statut de vacataire"³⁶.

L'expérience d'embauche étant relativement récente pour les responsables d'unités, il n'existe pas vraiment de critères formellement établis qui permettraient d'envisager un réel processus de concours, sans oublier non plus que le marché de l'offre pour ce genre de services demeure encore fort restreint pour qu'il y ait vraiment de réelles possibilités de choix de candidats. Ainsi, pour devenir professeur à plein temps, il faut implicitement être déjà au statut de vacataire, puisqu'on nous a mentionné les cas de figure suivants: "avoir un intérêt pour la Faculté et être détenteur d'une maîtrise", ou "en faire soi-même la demande et présenter son dossier". Quant à la Faculté des Sciences, elle se propose d'exiger:

D'avoir une maîtrise ou une licence et huit ans d'expérience professionnelle, de s'engager à fournir 8 à 10 heures d'enseignement par semaine et 20 à 22 heures de travail administratif sous la forme d'encadrement d'étudiants, de recherche, de préparation de dossiers, de coordination de programme et de publications."

A la Faculté des Sciences Humaines, les exigences sont moins précises: 20 heures de présence par semaine dont 8 heures de cours et les douze autres sont à consacrées au fonctionnement institutionnel. La Faculté d'Agronomie qui a une expérience dans la gestion du personnel enseignant à plein temps mentionne entre 5 à 8 heures d'enseignement hebdomadaire et le reste à partager entre des activités de recherche, d'administration et de contribution à l'extension universitaire.

³⁶. Mais, en raison de la crise qui sévit à l'UEH, il n'est pas rare que les professeurs commencent à enseigner bien avant l'émission de la lettre de nomination, les responsables d'unités doivent, entre temps, assumer directement ces déboursées grâce aux différents frais chargés aux étudiants.

De toute évidence, il n'existe pas un cadre standard de définition de la fonction du professeur à plein temps entre les différents unités de l'UEH. De plus ces établissements ne disposent pas encore des superficies nécessaires pour pouvoir allouer à chaque professeur à plein temps un local individuel qui lui permettrait de répondre aux exigences implicites de l'établissement et faciliter ainsi son identification à l'institution. Ce sont là autant d'éléments propices à l'émergence d'une culture institutionnelle, laquelle exercera en retour une fonction de contrôle sur la performance professorale.

Nous n'avons pas non plus retrouvé, du côté des établissements privés, l'existence de critères qui démarqueraient les trois types de statut professoral. Dans certains cas, on réclament la maîtrise pour être embauché comme enseignant vacataire - sauf pour les domaines de comptabilité et de génie. Dans d'autres cas, la maîtrise devient une condition pour obtenir un poste à plein temps. Quelques rares répondants ont mentionné que le professeur à plein temps doit aussi remplir des fonctions administratives ou de recherche, ou avoir de la disponibilité pour certaines activités académiques.

En fait, les trois types de statut se différencient sur deux points, la charge d'enseignement et le mode de rémunération. D'une façon générale, la charge d'enseignement du vacataire semble dépendre de sa disponibilité et il est payé, sur une base horaire, pour le temps enseigné. Tandis que le professeur à plein temps a une charge définie d'enseignement - cette charge peut varier d'un établissement à l'autre, dans le privé comme dans le public -, il reçoit un salaire mensuel. Ces appointements varient entre 4.000 à 20.000 gdes dans l'ensemble secteur privé, ou de 9.000 à 17.000 gdes dans le secteur public. Pour ce qui est des établissements

publics externes à l'UEH, les conditions sont moindres puisque les appointements des professeurs à plein temps se situent entre 4.000 et 8.500 gdes le mois. Cependant, nous avons aussi observé qu'il existe dans les deux cas (public/privé) des enseignants à temps partiel qui sont payés au mois ou à l'heure enseignée; la même observation vaut aussi pour certains vacataires. Ce sont, là encore, des disparités qui ne peuvent que nuire à l'atteinte d'une certaine efficacité d'un fonctionnement normal de l'ensemble du champ de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne la catégorisation du personnel enseignant, pour l'ensemble des IES consultées, elle n'existe que dans de très rares établissements où l'on essaie de distinguer les enseignants sur la base 1) de leur niveau académique, 2) de leur expérience d'enseignement, 3) des fonctions qu'ils peuvent remplir.

C'est le cas pour la Faculté d'Agronomie, la seule unité de tout le réseau d'établissements publics, où l'on distingue trois groupes dans le personnel enseignant: le Moniteur, un assistant de travaux pratiques de laboratoire; l'Assistant professeur, détenant un diplôme non spécialisé, ne peut pas être titulaire de cours; le Professeur qui a au moins une maîtrise ou un DEA et est titulaire de chaires. Quant aux autres unités de l'UEH on déplore le fait de ne pas pouvoir tenir compte de l'expérience acquise par les professeurs en reconnaissant qu'il n'y a pas de perspective de carrière dans le métier. [Enfin, dans certaines unités de l'UEH, on a dénoté une confusion entre le statut et le rang.]

La catégorisation est un projet que je voudrais aborder avec le Rectorat, dans l'espoir que cela se généralise à l'ensemble de l'UEH. Cela doit changer. Il faut pouvoir distinguer les débutants de professeurs d'expérience et offrir ainsi une possibilité de carrière à l'université (F. D'Odontologie).

Dans le réseau privé de l'enseignement supérieur, il semble y avoir une sensibilisation plus marquée à cet aspect de la condition professorale. A l'Université Caraïbe, on souligne que s'il n'y a pas encore de différences de rang au sein du personnel enseignant, mais l'institution essaie de prendre en compte l'expérience et la qualification du professeur. A l'UNIQ, les enseignants sont catégorisés en Auxiliaire d'enseignement, Professeur assistant, Professeur associé et Professeur titulaire. L'UNDH, regroupe son personnel enseignant en quatre catégories qui ne recourent pas tout à fait celles des universités précédentes: l'Assistant professeur, le Professeur associé, le Professeur suppléant et le Professeur titulaire.

Quant à l'IGC, si on mentionne clairement la publication comme un critère important, la catégorisation du personnel enseignant en cause demeure problématique puisque dans le cas du moniteur, il y a un chevauchement de statut. On y retrouve: le Professeur titulaire qui a produit au moins un livre dans son domaine, à partir de la réalité haïtienne; l'Assistant professeur, regroupant des détenteurs d'une licence, anciens diplômés de l'IGC qui ont accompli cinq années de monitorat, mais qui ont reçu une formation en pédagogie; puis, le Moniteur qui est un étudiant, ayant obtenu 80% de moyenne dans le cours où il assure les travaux pratiques, il doit aussi faire preuve d'"une bonne diction et d'une expression orale appréciable".

Enfin, à l'UNAH, les catégories du personnel académique recourent les types de statut et ne semblent pas procéder des mêmes critères que ceux des universités précédentes. Ce sont: le Professeur à temps partiel, le Professeur à temps plein et le

Professeur régulier. C'est le dévouement religieux qui distingue cette dernière catégorie de celle de Professeur à temps plein. En effet, le Professeur régulier est avant tout un missionnaire qui "donne tout son temps à l'Eglise". Si l'on adopte un point de vue qui s'en tienne à la pratique professorale au sens strict, la dimension académique n'est pas ici le facteur déterminant la catégorie de Professeur régulier.

Pour prendre toute la mesure de ces catégorisations du personnel académique, il faudrait pouvoir déterminer s'il y a dans la réalité une certaine correspondance (mais non confusion) entre ces catégories et le statut de l'enseignant au sein de l'institution. Car, à partir du moment qu'un enseignant est inséré dans une filière de carrière, l'enseignement devient, pour lui, sa principale activité; autrement dit, il est affranchi de la condition de précarité. Or, les données présentées plus haut au sujet de la condition des enseignants décrivent plutôt un métier au statut très faible, caractérisé par une absence de possibilités de carrière. Les catégorisations du personnel enseignant dont on nous a fait part, au cours de l'enquête, seraient donc une initiative assez récente pour bon nombre de cette minorité d'établissements qui en ont fait mention.

7.3 Le niveau de qualification des professeurs du supérieur

Le rôle de l'enseignement supérieur dans le progrès des sociétés ne fait plus de doute aujourd'hui. C'est ainsi que des énonciations telle que "l'enseignement supérieur revêt la plus haute importance pour le développement économique et social"³⁷ ne s'accompagne plus d'évidences destinées à les fonder. Toute

³⁷. Banque Mondiale (1995), *L'enseignement supérieur. Les leçons de l'expérience*, série Le développement à l'oeuvre, Washington D.C., p. 1.

contribution des IES à la société se fait essentiellement par l'enseignement qui concourt à la diffusion des connaissances à travers la formation, et par la recherche qui elle fait progresser le savoir tout en formant de nouveaux chercheurs. Pour remplir adéquatement de telles fonctions les IES doivent non seulement disposer d'un minimum de moyens, mais surtout avoir un personnel enseignant hautement qualifié pour pouvoir dispenser au niveau du 2e et 3e cycles une formation de qualité.

Tableau 10. Le profil académique des professeurs des IES

IES	Licence (1er Cycle)	Maîtrise	Doctorat (%)	Autre**	Total (N)
U E H	33.58	46.38	18.37	1.67	539*
I Pu Ext	48.17	22.63	19.71	9.49	137
I Pr E S	41.63	41.19	16.08	1.10	454*

* Par manque de précision ou non disponibilité des données relatives au profil du personnel enseignant, nous n'avons pu inclure dans ce tableau, en ce qui concerne l'UEH, les données pour les facultés d'Agronomie, d'Ethnologie et pour l'INAGHEI; c'est le cas aussi du côté des institutions privées pour l'UJPM et l'Université Caraïbe.

** Cette catégorie englobe les certificats et diplômes d'études (supérieures) ou avancées et les doctorants.

Généralement, parmi l'ensemble du personnel enseignant des IES, le doctorat demeure le grade académique le plus faiblement représenté. Cela peut être doublement interprété. 1) Soit que nous sommes en présence d'un personnel d'enseignement supérieur largement sous-qualifié, si l'on tient compte de la conception établie que ce secteur de l'éducation doit disposer de gens dotés d'un très haut niveau de formation afin de contribuer efficacement au progrès de la société. 2) Soit que la fonction que remplissait jusqu'alors l'enseignement supérieur en Haïti n'impliquait aucune exigence particulière en termes de titre académique d'entrée; il

suffisait de détenir un diplôme universitaire. Dans ce cas, nous sommes bien obligés de reconnaître que, en ce qui a trait à l'UEH, il y a une légère augmentation du niveau académique des enseignants, principalement pour le grade de maîtrise. Car, à comparer l'état actuel aux données de 1985-1986 (J.B.Romain, 1987:46-53), la proportion des détenteurs du grade de maîtrise est passée de 20% à 46.38% en 1996; le pourcentage d'enseignants qui ne possédaient que la licence a diminué, de 51.77% il est passé à 33.58% aujourd'hui. Mais, cette comparaison fait apparaître un problème, puisque, au niveau du doctorat, il y a eu recul: la proportion d'enseignants qui détiennent un doctorat a chuté de 26.92% en 1986 à 18.37% en 1996. Raisonner ainsi sur la base de ces constats n'a de sens que dans la mesure où le rôle et la fonction de l'UEH, comme de tout l'enseignement supérieur, s'inscrivaient dans le cadre de la situation qui a prévalu avant 1986.

Mais, il en est tout autrement aujourd'hui. L'autonomie que la Constitution de 1987 reconnaît à l'Université en tant qu'institution implique un nouveau partage du pouvoir dans la société où chaque institution aura l'autorité ultime dans les domaines qui relèvent de sa sphère d'activité. Or, l'autorité n'est pas seulement une question de principe, elle repose toujours sur la maîtrise d'une certaine compétence. Comme il s'agit ici des domaines intellectuel et scientifique, l'Université doit avoir une maîtrise parfaite de la formation supérieure, de la création d'idées, de la production et du développement des connaissances et des critères établissant leur validité, puisqu'elle reste la seule à pouvoir de les faire. Pour répondre à de telles exigences sociales, l'Institution universitaire doit alors au moins disposer d'un personnel académique avec les plus hautes qualifications afin de mener à bien les activités d'enseignement et de recherche qui lui sont propres. Dans cette perspective, l'état du niveau académique

des enseignants, illustré par le tableau 10, est bien loin de permettre tant à l'UEH qu'aux autres IES de remplir adéquatement et efficacement les fonctions qui leur sont dévolues en tant qu'institutions du savoir dans le cadre de la nouvelle Constitution. Il s'agit là d'une situation alarmante qui réclame toute l'attention et les ressources nécessaires puisque ce sont des conditions non négligeables du progrès de la société haïtienne qui se trouvent en cause.

7.4 État de la recherche dans les IES

Si la recherche scientifique n'est pas totalement absente, elle se trouve dans un état de quasi insignifiance, que ce soit en termes de programmes d'études avancées offerts, ou d'activités de recherche comme telle et de publication.

Tout d'abord, sur l'ensemble des unités de l'UEH, il n'y a que la Faculté d'Ethnologie qui offre un programme de 2e cycle (avec mémoire) en sciences du développement. Mais la seule expérience de recherche qu'auront ces étudiants, ce sera celle de leur mémoire, car l'inexistence d'appuis institutionnels pour la recherche ne permet pas de les exposer à de telles activités qui leur auraient permis d'acquérir, sous la supervision d'un chercheur, la maîtrise des techniques d'investigation, de rédaction de rapport et de préparation de propositions de recherche en vue d'obtenir des fonds. Dans le cas des établissements privés consultés, seule l'UNAH a un programme de 2e cycle en théologie, en affiliation avec Andrews University. Offert en quatre sessions d'été, ce programme n'est pas une initiation à la recherche puis qu'il ne conduit pas à la rédaction d'un mémoire. Il en est de même de la formation de 2e cycle offerte par le CTPEA qui est une des quatre institutions publiques externes à l'UEH.

Ensuite, plusieurs des IES nous ont indiqué avoir un certain pourcentage de professeurs qui sont engagés dans des activités de recherche (cf., synopsis 4,5,6, annexe 8).

A l'UEH, plus 70% des unités ont mentionné que certains de leurs professeurs avaient des activités de recherche en cours, mais seulement 42% de ces unités étaient prêtes à nous fournir leur répertoire de recherches³⁸. Par exemple, à la Faculté d'Agronomie où 4.7% des professeurs font de la recherche, principalement dans le cadre de la direction des mémoires des étudiants, il y a un Vice-doyen qui voit aux activités de recherche. Il existe trois groupes de recherche et le Centre de recherche et de documentation agricole (CRAD); leur financement provient essentiellement de la FAO et de la coopération externe. Par ailleurs, la majorité des unités de l'UEH n'ont pu identifier des sources institutionnelles de financement de la recherche³⁹: la Faculté des Sciences Humaines finance les recherches qui y ont cours grâce aux fonds obtenus des consultations externes, la Faculté de Linguistique y pourvoit à partir de la cotisation des étudiants. Quant aux groupes de recherche, il n'en existe que dans trois des onze unités de l'UEH, soit les facultés d'Agronomie, d'Ethnologie et de Linguistique. Cependant, aucune de ces unités ne semble posséder la liste des publications de leurs professeurs. De telles données n'ont aucune pertinence puisqu'elles ne correspondent à aucune exigence institutionnelle.

³⁸. Un répertoire de recherches ne se résume pas à une liste de thèmes. C'est un recueil descriptif qui présente très succinctement les recherches en cours ou déjà achevées. Il identifie généralement l'auteur ou l'équipe, l'objet de l'étude, son (ses) objectif(s), décrit la démarche, précise la ou (les) source(s) de financement, de même que la période de réalisation. C'est un document très utile pour susciter les échanges et les prises de contact entre chercheurs. Aussi il permet à une administration universitaire de mettre en évidence l'activité scientifique et la performance de son corps professoral.

³⁹. En ce qui concerne les sources de financement pour la recherche, l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche de l'AUFPELF-UREF fournit des informations pertinentes à ce sujet dans le livret, **Francophonie scientifique**.

La situation est similaire dans le cas des institutions publiques externes à l'UEH. Elles ont toutes un certain nombre d'enseignants qui poursuivent des activités de recherche, mais des quatre, seul le CTPEA dispose d'une unité de recherche. A l'ENST, la participation des étudiants aux recherches qui y ont cours peut leur être reconnue à titre de stage. Les sources institutionnelles de financement identifiées pour la recherche ici sont: l'Etat et l'AUPELF-UREF.

54% des établissements privés participant à l'étude nous ont déclaré avoir une partie des membres de leur corps enseignant engagée dans des activités de recherche. Seulement 42% de ce groupe pouvaient nous indiquer les thèmes des recherches en cours. Parmi ces établissements mentionnons les deux cas suivants. D'abord, l'IGC qui dispose d'un Centre de recherche pour le développement (CRD) où des étudiants oeuvrent comme enquêteurs, l'institution dit fournir elle-même les fonds nécessaires. Ensuite, l'UNIQ où la recherche est gérée par le Vice-rectorat à la recherche et à l'extension universitaire. Ce dernier coordonne les activités de quatre groupes de recherche et de l'Institut de recherche et de formation en entreprise coopérative (IRFEC); ces recherches sont financées à partir des fonds reçus de la coopération externe, des commandites et des dons.

Les publications des professeurs ne constituent pas non plus, dans le secteur privé de l'enseignement supérieur, une préoccupation pour l'administration. De plus, aucune des institutions consultées (privées ou publiques) ne disposaient d'une revue de niveau universitaire où tous ces professeurs qui ont une certaine activité de "recherche libre" auraient pu obtenir la publication des résultats de leurs investigations ou de leurs

réflexions. Cette situation révèle des aspects déterminants de la nature de notre enseignement supérieur.

Premièrement, lire, réfléchir, écrire et publier qui constituent de nos jours les exercices élémentaires par lesquels se développent les compétences intellectuelles de haut niveau que doit fournir l'enseignement supérieur, pour remplir minimalement sa fonction sociale, telle quelle se conçoit dans le monde d'aujourd'hui, ne semblent pas faire partie de l'univers de ce sous-secteur de l'éducation. Dans l'état actuel de son fonctionnement, l'enseignement supérieur haïtien ressemble plus à un enseignement secondaire avancé, mais avec des éléments spécialisés, et où l'exposé du professeur serait le principal matériel du cours. C'est donc l'enseignement comme tel qui prédomine ici comme activité dans ces établissements; le professeur est embauché d'abord et principalement pour dispenser un cours. De fait, l'évaluation des professeurs (cf., tableaux H, I, J, annexe 4), lorsqu'elle a lieu, dans 33% de l'ensemble des établissements publics contre 63% des institutions privées, ne prend en considération que la dimension d'enseignement. La prédominance du statut de vacataire semble donc répondre à un certain de fonctionnement de notre système d'enseignement supérieur.

Deuxièmement, l'absence de revue universitaire, même si elle est due à l'exiguïté du marché des "biens intellectuels", pénalise grandement l'épanouissement du milieu universitaire qui se retrouve quasiment sans lieu⁴⁰ de débat pour pouvoir s'exercer à la pratique de la publication. Car la maîtrise que les universitaires en acquerraient leur permettrait de s'appliquer à soumettre à l'une ou

⁴⁰. Il existe encore au moins une revue qu'on peut considérer de niveau universitaire, c'est la revue Conjonction, mais elle est publiée tout à fait en dehors du milieu. Par ailleurs, l'exiguïté du marché peut demeurer encore longtemps une contrainte ultime pour la production de biens intellectuels tant que les universitaires ne développent pas leur public à partir du bassin d'étudiants.

l'autre des grandes revues de renommée internationale des textes traitant de problèmes haïtiens.

Cette absence de lieu de publication universitaire a deux autres conséquences, encore plus graves. 1) Ne suscitant pas la production de connaissances sur la société haïtienne, elle ne facilite pas non plus le développement de la capacité de recherche, cette société se retrouve donc face à ses problèmes, d'une certaine manière, démunie et dépourvue, par faute d'accumulations de ce type. 2) La seconde concerne l'évaluation par les pairs⁴¹ qui ne s'avère d'aucune pertinence en l'absence de lieu publication. Or, ce mécanisme constitue le noeud de la production de connaissances parce qu'il parachève le travail de recherche, garantit sa qualité et authentifie sa valeur pour l'ensemble de la communauté universitaire et scientifique. Si ce mécanisme concourt, tout particulièrement, à maintenir et à renforcer le rôle du débat, de l'interlocuteur et du public dans la vie intellectuelle et scientifique, sur un plan plus général il génère la nécessité de l'interlocuteur, cet autre avec qui il n'y pas nécessairement d'accointance. Et c'est là une des particularités de la condition professorale, de se reproduire, de produire son interlocuteur, son concurrent et son évaluateur, bref son public. Aucun autre corps que lui-même, dans la société, ne peut lui produire ou lui offrir son public.

Pourtant, lorsqu'on considère la compétence de recherche comme telle, le personnel enseignant des institutions d'enseignement supérieur n'est pas tout à fait dépourvu, comme nous l'avons déjà vu plus haut (cf. tableau 10).

⁴¹. La nécessité de recourir à des pairs en dehors du cercle d'amis permet d'éviter la complaisance qui est le risque toujours pendant en de pareils cas; bien que des amis évaluateurs puissent être parfois plus rigoureux et plus sévères qu'un juge neutre.

Tableau 11. Le lieu d'obtention du dernier diplôme

IES	Haïti	Extérieur (%)	Total (N)
U E H	33.2	66.8	561*
I Pu Ext	33.7	66.3	92**
I Pr E S	34.4	65.6	529

* Ces données font défaut, dans le cas de l'UEH, pour l'INAGHEI, la Faculté d'Ethnologie et l'Ecole Normale Supérieure.

** Dans le cas des Institutions Publiques externes à l'UEH, ces données font aussi défaut pour l'Ecole Nationale des Infirmières de Port-au-Prince.

Dans l'ensemble des IES, il n'y a que 33% du personnel qui sont engagés sur la base de leur formation locale, il existe donc un très fort pourcentage d'enseignants qui soit ont étudié complètement à l'extérieur, soit y ont poursuivi des études avancées. Si de nos jours, dans les universités extérieures⁴², on commence l'initiation à la recherche dès le premier cycle, autrefois, cela commençait à partir du deuxième cycle. C'est donc dire qu'une bonne partie du personnel enseignant actuel a déjà eu des expériences de recherche, ou y a été tout au moins initié. Cette initiation comprend non seulement des cours d'introduction à la recherche, de méthodologie, mais aussi la discussion en groupe d'une recherche, puis l'analyse et la critique individuellement d'un rapport de recherche ou d'un article de revue scientifique. Ces exercices démythifient la recherche et familiarisent l'étudiant avec l'écriture scientifique. Mais, pour que la disposition scientifique s'installe et soit incorporée comme un capital culturel, les étudiants doivent avoir à leur portée de la

⁴². Bien que nous faisons référence ici essentiellement aux universités dans les pays occidentaux, nous devons reconnaître que, avec l'expansion de l'enseignement supérieur, l'initiation à la recherche scientifique s'est donc répandue dans la plupart des pays où se développe ce sous-secteur de l'éducation.

documentation scientifique réelle, qui se trouve généralement dans les revues, et surtout une certaine pratique de recherche.

Or, nous avons, par ailleurs, relevé dans les listes de cours et les annuaires, datant de la fin des années 1980 à nos jours, de certains des établissements consultés, entre autres les titres de cours suivants: Séminaire de recherche, Méthodologie de la recherche, Méthode de recherche, Recherche opérationnelle, Méthodologie et techniques de la recherche. Certes, bien que le mode prédominant d'enseignement qu'est l'exposé magistral - sans possibilité de (contre) vérifier les propos, ni de penser à une argumentation différente, faute de la disponibilité en bibliothèque⁴³ d'une bonne documentation - facilite le dogmatisme par le caractère monologue discours, il faut, cependant, reconnaître que ces cours témoignent de l'existence d'une certaine tentative d'initiation à la recherche, et que dans certaines institutions les étudiants reçoivent même une formation non négligeable en ce sens, mais que ce sont le cadre et le support institutionnels (fonds, infrastructures bibliothécaires et lieux de publication) qui font cruellement défaut. Un tel contexte ne se prête nullement au développement des habiletés scientifiques, alors que l'existence des cours sus-mentionnés révèle sans nul doute l'éveil d'un intérêt pour la culture scientifique.

7.5 Remarques générales

L'enseignement supérieur haïtien tel qu'il fonctionne en général n'est pas orienté vers le développement du potentiel créateur des étudiants. Trois raisons expliquent cette situation: 1) l'absence de conditions institutionnelles favorisant le

⁴³. Voir, à ce sujet, la partie concernant l'état des infrastructures documentaires de nos IES.

développement intellectuel, 2) l'insignifiance de l'activité de recherche, 3) la précarité de statut du personnel enseignant. Ces trois aspects, qui sont étroitement liés entre eux, correspondent à une conception rétrograde de l'enseignement supérieur dont les limites à aborder les problèmes de la société haïtienne se font depuis quelques années de plus en plus évidentes. L'enseignant qui possède la compétence scientifique n'a pas les conditions même pour pouvoir tout simplement reproduire cette compétence. Le renouvellement du personnel enseignant se fait majoritairement à partir du bassin d'universitaires ayant reçu une formation à l'extérieur du pays. Le professeur ainsi recruté dans l'enseignement supérieur n'est pas embauché pour mettre en valeur le capital culturel d'orientation scientifique qu'il a acquis au cours de son séjour dans une université étrangère, mais plutôt parce que, dans le système, on tient pour acquis que ce dernier pourra très bien performer par rapport aux attentes implicites du système, eu égard à l'éventail des possibilités intellectuelles auxquelles il a probablement été exposé. Pour saisir les fonctions implicites du système d'enseignement supérieur en Haïti, il faut pouvoir comprendre sa position et son rôle dans la structure d'ensemble de distribution du capital culturel.

Dans ce mode de reproduction du personnel enseignant, il n'y a qu'apparence de paradoxe⁴⁴. D'une part, s'il semble correspondre à l'état des enjeux autour de la culture en général qui structureraient l'espace intellectuel et l'articuleraient à l'ensemble du fonctionnement de la société d'avant les changements de 1986. Il se peut, d'autre part, que le besoin d'un nouveau type de compétence intellectuelle se soit imposé par la force des événements qui

⁴⁴. Car, normalement, on ne s'attend pas à ce que des candidats ayant des compétences qui ne peuvent même pas être exploitées soient aussi prisés à l'embauche. L'hypothèse que le besoin d'un nouveau type de compétence intellectuelle se soit imposé par la persistance des événements sociaux qui ponctuent le quotidien de la société n'est pas à écarter.

mettent en relief, depuis quelques temps, les limites de la société haïtienne à faire face aux problèmes générés par son propre fonctionnement. Le 1/3 du personnel enseignant renouvelé à partir du bassin d'universitaires formés sur place et l'énorme différence de profil académique qui caractérise ce personnel témoignent du rôle que jouait la disparité (de trajectoires) comme principe de structuration d'un même groupe de métier. En ce sens, la persistance de ce schème révèle que le personnel enseignant des IES n'a encore aucun contrôle sur la pratique du métier et est loin de constituer un corps professoral disposant au moins d'un minimum d'autonomie qui lui permet de garantir le professionnalisme de ses membres.

Or, une des conditions de l'amélioration de la qualité des activités dans notre système d'enseignement supérieur, c'est l'existence d'associations d'enseignants du supérieur qui pourront jouer, sur ce plan, un rôle non négligeable. Car, en plus faciliter l'émergence et la définition de la fonction professorale, elles peuvent aussi participer, avec les institutions, à la mise en place de mécanismes pour contrôler et stimuler le relèvement de la compétence de leurs membres. Ainsi, de telles associations peuvent contribuer à faire exister, au niveau de l'enseignement supérieur, une réelle administration qui devra, entre autres, gérer les carrières de personnel et planifier des développements institutionnels, en vue de permettre à ce secteur d'atteindre un certain niveau d'excellence académique et professionnelle.

L'enseignement supérieur a donc un urgent besoin d'une réforme en profondeur. Elle devra, en effet, coordonner la transformation des différents aspects surannés du secteur avec l'élévation du niveau de qualification du corps professoral de façon à arracher ce sous-secteur de notre système éducatif du passé, dont il est encore

imprégné, et le mettre en mesure de répondre efficacement aux besoins actuels de la société, tout en fournissant à celles-ci les moyens pour faire face aux défis d'un monde en mutation. La précarité de statut du personnel enseignant qui prévaut à l'UEH comme ailleurs, l'insuffisance de ressources pédagogiques et matérielles et l'absence de normes pour encadrer le fonctionnement de ces institutions constituent des obstacles majeurs à tout développement de l'enseignement supérieur. Ces obstacles tendent à maintenir les disparités au sein du personnel enseignant, dans la formation dispensée aux étudiants et entre les institutions d'enseignement. Sans une réforme articulée par une politique de l'enseignement supérieur, c'est la capacité de l'ensemble du sous-secteur qui est en péril tant au plan de l'action académique qu'à ceux du développement scientifique et de la gestion administrative.

8. PERSPECTIVES DE L'UNIVERSITÉ ET DE LA RECHERCHE

Dans cette partie, nous cherchons à cerner la représentation que les répondants se font principalement de l'institution universitaire et de la recherche scientifique, puisque ce sont les deux dimensions qui nous préoccupent dans cette étude sur le sous-secteur de l'enseignement supérieur; bien que le sous-secteur comme tel couvre l'ensemble des études débutant après l'enseignement secondaire. L'intérêt ici c'est de nous faire une très bonne idée des éléments de la situation de l'enseignement supérieur qui pourraient être caducs et ceux qu'il faudrait renforcer dans le cadre d'initiatives à entreprendre, car les visions du monde, comme les représentations, ont un contenu à la fois rétrospectif et prospectif.

8.1 Les représentations du rôle de l'université dans la société

Il est remarquable de constater que les personnes interrogées, qu'elles appartiennent à des institutions publiques ou privées, n'ont pas des conceptions contrastantes quant au rôle et à la fonction de l'institution universitaire dans la société haïtienne. Mais, on ne peut s'empêcher de noter que, à l'UEH et au CTPEA, les points de vue exprimés à ce sujet sont vraiment élaborés, contrairement à ceux que nous avons recueillis ailleurs dans les autres institutions d'enseignement supérieur. Ce constat semble trouver son explication dans le fait que les répondants des institutions publiques, en tant que membres d'un établissement d'Etat, sont concernés au premier chef par le problème du statut de leur institution dans le cadre des transformations sociales qui ont cours en Haïti.

Cependant, de légères différences sur certains aspects de l'orientation même de l'Université semblent démarquer les membres des établissements publics de ceux des institutions privées. Lorsqu'on considère l'ensemble des énoncés formulés par les répondants, indépendamment des types d'établissement d'appartenance, le rôle de l'université serait, selon l'ordre décroissant des occurrences pour chacune des catégories d'énoncés: 1) de fournir les cadres et les techniciens qualifiés (dont le pays a besoin) [B], 2) d'assurer le leadership intellectuel par l'expertise scientifique et technique [C], 3) de participer aux préoccupations et à la résolution des problèmes de la société [D], 4) d'être, à la fois, agent de développement [A] et agent de transformations sociales [E], ces deux catégories ayant le même nombre d'occurrences au total. Lorsqu'on tient compte du type d'établissement des répondants, on observe néanmoins une modification dans l'ordre des thèmes. D'abord, pour ceux des établissements privés l'ordonnancement est le suivant: [B], [C], [A] et [D] (cf. tableau 12) étant à équivalence, alors que l'occurrence de [E] devient négligeable proportionnellement à celles des autres catégories précédentes. Tandis que, pour les répondants des établissements publics, l'ordre des catégories serait relativement identique à celui de l'ensemble: [B], [C], [D], [E], [A].

Comme l'ordonnancement des catégories des énoncés procèdent des opérations que nous avons appliquées sur le discours des répondants, mais non d'un classement qui résulterait d'une présentation du matériel ainsi préalablement établi, nous ne pouvons que constater ces différences sans inférer que tel ou tel type de répondants accordent la même ou plus d'importance à tel ou tel rôle de l'université dans la société. Par contre, il est évident que d'un côté comme de l'autre, qu'il s'agisse de répondants appartenants aux établissements publics d'enseignement

supérieur ou de ceux oeuvrant dans le secteur privé, la conception des rôles de l'université en tant qu'institution est en rupture radicale par rapport à celle qui a prévalu jusqu'en 1986-1987.

Tableau 12. Les représentations du rôle de l'Université dans la société haïtienne

	Agent de Développement [A]	Fournir les Cadres et Techniciens qualifiés [B]	Leadership intellectuel Expertise scientifique et Technique [C]	Participer aux Préoccupations à la Résolution des Problèmes de la Société [D]	Agent de Transformations sociales [E]	Total énoncés+ non-classés (N)
Reprtns* Instns Publiques	6.7 (3)	24.4 (11)	22.2 (10)	20. (9)	11.1 (5)	15.6 (7) (45)
Reprtns** Instns Privées	11.5 (3)	30.8 (8)	26.9 (7)	11.5 (3)	3.9 (1)	15.4 (4) (26)
Total des Occurrences	8.4 (6)	26.8 (19)	23.9 (17)	16.9 (12)	8.4 (6)	15.5 (11) (71)

*L'expression "Représentants des institutions publiques" regroupe non seulement les responsables de l'UEH, mais aussi son Secrétaire général, deux anciens membres du Rectorat, deux professeurs de l'UEH dont les noms ont été le plus souvent mentionnés comme personnes à interviewer et les responsables des autres institutions publiques externes à l'UEH.

** L'expression "Représentants des institutions privées" comprend les responsables que nous avons interrogés pour cette catégorie d'établissements et une des personnes dont le nom a été le plus souvent mentionné par ces responsables pour interview dans le cadre cette étude.

+ L'expression "Énoncés non-classés" regroupe tous les énoncés dont le sens ne permet pas de les inclure dans l'une ou l'autre des catégories de classement que nous avons dégagées de l'analyse de l'ensemble des énoncés identifiés dans les réponses à la question # 54 du questionnaire.

En effet, sur les soixante-et-onze énoncés relatifs au rôle de l'université dans la société, aucun ne présente l'université comme un lieu voué à des fins de prestige, au-dessus des problèmes de la société. L'université est plutôt conçue comme une institution imprégnée des préoccupations de la société et auxquelles elle a le devoir - par juste retour de l'investissement consenti par la société - d'apporter des réponses à la lumière des compétences intellectuelles, scientifiques et techniques qui sont de son ressort. De plus, sur la base même de ces compétences qui reposent sur la maîtrise du savoir, les répondants semblent d'accord pour

reconnaître à l'Université un rôle d'agent actif dans le processus d'évolution sociale, fonction qu'elle n'a encore jamais remplie dans la société haïtienne, puisque la modernité que promeut l'université façonnée sur le modèle de la rationalité scientifique a très peu pénétré notre société.

L'université est un laboratoire au service de la société. Elle pourra donner à la société ce qu'elle y a retiré, en contribuant aux grandes orientations du pays, à son démarrage et à son développement économique. (INAGHEI)

L'Université doit être la plate-forme pour favoriser le changement dans la société. Tant vaut l'université, tant vaut la société [...] Le savoir doit avoir pour but d'améliorer l'homme haïtien dans son tout [...] L'Université a aussi pour tâche de préparer les cadres nécessaires au développement et à l'épanouissement de la société haïtienne par la maîtrise du savoir. (F. d'Odontologie)

L'université a pour rôle de transformer la mentalité, les structures et les pratiques sociales par la formation des individus; de contribuer à la résolution des problèmes socio-économiques; de conduire la société haïtienne vers le développement, le progrès et la modernisation. (UNAH)

La reconstitution en un ensemble cohérent des divers points de vue quant au rôle de l'université pourrait être formulée de la manière suivante. A l'université autrefois conçue comme un prolongement du pouvoir politique exerçant une fonction "plutôt de prestige", et ayant très peu d'intérêt pour les choses haïtiennes, les interviewés se représentent l'université comme une institution au service de toute la société où, à partir de la sphère intellectuelle qui lui est propre, elle joue un rôle fondamental dans l'ensemble des activités. L'université doit: premièrement, répondre aux besoins de développement du pays en fournissant les cadres nationaux de haut niveau et des techniciens compétents; deuxièmement, développer l'expertise locale - en termes de connaissance critique et approfondie des réalités du pays - en se penchant sur tous les problèmes qui préoccupent la société haïtienne afin de formuler des propositions susceptibles de contribuer à la réorientation des débats ou d'offrir des

alternatives. L'université devenant ainsi la "dépositaire des capacités intellectuelles et techniques", son intervention dans la société se fait par l'enseignement, la recherche et les services à la communauté à travers lesquels elle s'intègre au milieu et, troisièmement, y assume le "leadership intellectuel et scientifique" pour sortir définitivement le pays de son "enfermement" et l'ouvrir sur le monde.

Nous sommes à un moment de la mondialisation où ce qui importe c'est la capacité d'un pays ou d'un peuple à s'y insérer. C'est l'institution universitaire qui va fournir ces moyens pour faire face aux défis scientifiques et technologiques. Le devenir de ce pays et de cette nation en dépendent. De plus pour faire face à la concurrence commerciale et économique, c'est encore vers l'université qu'il faudra se tourner. L'Etat n'a pas le choix que de pourvoir l'université des moyens qui lui permettront de répondre aux dimensions quantitatif en termes de personnel et qualitatif en termes de hautes compétences. Tout cela est nécessaire pour pouvoir relever les défis du développement et de la mondialisation. (F. de Médecine)

La conception de l'université, ainsi dégagée des prises de position formulées par les interviewés, enferme un certain nombre d'attentes qui transparaissent surtout dans les réponses quant aux conditions à réunir pour rendre effective une telle institution.

Tout d'abord, il y a un refus du statut de marginalité qui caractérise l'institution universitaire en Haïti. Ils sont nombreux à avoir souligné qu'on ne mettait pas à profit les compétences disponibles à l'université pour développer une expertise nationale dans la recherche de solutions à certains problèmes ou dans la mise en place du cadre institutionnel. A cet effet, plusieurs des répondants ont mentionné l'absence de l'Université dans les réformes concernant le Parlement, l'administration de la Justice, dans les débats portant sur les limites de la production pharmaceutique locale. D'autres, pour montrer l'absence de relations entre l'enseignement supérieur et le marché du travail, soulèvent l'importance du chômage des finissants et diplômés

universitaires alors que l'industrie locale est obligée d'importer des techniciens qualifiés.

Souvent, il y a des travaux que l'université peut réaliser, mais ils sont confiés à d'autres organismes. Cela a des conséquences, car ces études qui coûteraient moins d'argent à l'Etat auraient permis, par ailleurs, à l'université de développer l'expertise en la matière et même de la reproduire à travers la formation des étudiants. (FASCH)

Il est difficile de concevoir une faculté des Sciences incapable se pencher sur les problèmes technologiques de la société. Il faut arrêter de faire appel à l'expertise extérieure alors que c'est une obligation pour les responsables [politiques] de développer la capacité interne de recherche, ce qui permettra d'avoir des gens de plus en plus compétents et qualifiés, formés localement. Il faut aussi doter l'université de cadres hautement qualifiés par une politique systématique pour garantir l'existence de compétences, au sein du pays, à même d'assurer la relève aussi bien dans l'Etat et dans l'Enseignement que dans les autres secteurs d'activité. (FDS)

Que l'Etat et ses institutions apprennent à recourir aux moyens intellectuels locaux. (Université Caraïbe)

Développer les relations entre l'université et le secteur privé à tous les niveaux et à tous les plans. (Rectorat de l'UEH)

L'Université doit établir un partenariat avec les entreprises et les autres secteurs du pays. (ISTH)

Certaines des conditions définies par les répondants pour la réalisation de cette université apparaissent comme un appel à une redéfinition de la structure du pouvoir social, laquelle amènerait des changements dans les rapports de l'Etat avec l'Université, et où celui-ci reconnaîtrait à celle-là le droit et le devoir de développer sa sphère de compétence et d'y exceller pour le bénéfice de toute la collectivité, en lui fournissant les moyens adéquats. D'où l'itération, sous des formes variées, dans les réponses formulées par les interviewés, des thèmes de "volonté politique", de "leadership de l'Etat", face à la situation de l'enseignement supérieur, ou celui de rétablir la "confiance et la crédibilité de l'université". Certes ce dernier thème reflète aussi une sorte d'autoévaluation de l'impact de crise de l'UEH sur l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Il ne suffit pas seulement aux professeurs et étudiants de travailler sur les problèmes de la société, il faut reconnaître que c'est aussi la tâche de l'université [...] Car, en réalisant des recherches et en encadrant les groupes concernés, de telles activités renforcent aussi l'enseignement. L'université ne peut pas seule assumer ce rôle si elle n'a pas la collaboration de l'Etat qui prendrait au sérieux cette institution avec ses besoins [...] S'il est vrai que les professeurs doivent travailler pour acquérir la confiance de la société, pour construire ce capital de confiance, l'Etat doit intervenir, et apporter sa contribution. (FASCH)

Il faut: une prise de conscience de la part des décideurs de l'importance de l'université de par le rôle du savoir dans le monde d'aujourd'hui, faire confiance aux universitaires, le respect mutuel des élites, des moyens financiers et la reconnaissance de certaines valeurs essentielles. (IHECE)

Quelques uns des répondants s'attendent à ce que l'université devienne un véritable lieu d'épanouissement et de développement de l'intellectuel et du scientifique qui pourront alors travailler en toute liberté à la production d'idées et au dévoilement du monde. Il y a ici une assimilation du statut de l'université à celui de l'intellectuel ou du scientifique dans la société haïtienne où la situation de ces derniers se caractérise essentiellement par une ambiguïté de statut qui dévoie leur activité. La conception de l'université formulée plus haut recèle donc la revendication d'un réel statut, explicitement reconnu, pour l'intellectuel et le scientifique.

L'Université n'a jamais été développée en Haïti où son état embryonnaire ne lui permettait de jouer qu'un rôle plutôt de prestige que de formation, de recherche et de services à la communauté. Il s'agissait [par les protestations universitaires] de sortir de cette logique d'enfermement. Car cette situation a amené à une surpolitisation de l'institution au lieu d'un travail de production d'idées qui auraient permis une meilleure compréhension de la réalité de la société haïtienne [...] La lutte politique a amené des divisions au sein de l'université, alors qu'il n'y avait déjà peu de gens qualifiés pour le travail universitaire. (Prof. à FASCH)

Il faut construire l'université comme un lieu de débat de façon plurielle, de recherche, un lieu où se développent la liberté d'expression et la conscience critique de la nation par la remise en question de toute pensée dominante. (Ex Membre du Rectorat)

Cette "surpolitisation" a donné lieu à des critiques qui la considèrent tout à fait inappropriée à l'institution universitaire.

Il faut faire disparaître la politique des enceintes universitaires en général pour qu'elle [l'université] soit l'affaire de toute la société. (F. d'Odontologie)

Il faut, également, la dépolitisation de toutes les facultés, seule la compétence doit être le critère de fonctionnement de l'université [...] (F. d'Ethnologie)

Il faut le sens de la responsabilité, car il y a trop de politique à l'université, [et] le départage des sphères de compétence à savoir, la politique de l'activité professionnelle qui, elle, est surtout plus technique. (ENIP)

Enfin, parmi les autres points soulevés comme conditions au renouvellement de l'université, nous avons distingué quatre grandes catégories, selon que ces conditions renvoient aux dimensions suivantes.

[A] Académique, pour celles qui font référence à l'enseignement, la formation, et le statut professoral: 1) la "professionnalisation" et la "stabilité du corps des professeurs", 2) la "redéfinition des objectifs de l'enseignement supérieur par rapport aux besoins fondamentaux de la collectivité", 3) "l'élaboration de curricula appropriés", 4) "l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage", 5) la mise en place d'un "système de bourses" pour relever la qualification des professeurs.

[B] Administrative, pour les conditions ou remarques qui renvoient à l'organisation et à la gestion: 1) doter l'enseignement supérieur d'une "structure d'organisation" et de "ressources humaines adéquates", 2) "Mettre nécessairement en relation les différentes facultés existantes pour que leurs fonctions soient mieux définies" (ENS), 4) "gérer l'université selon les normes administratives de toute organisation" 5) "rationaliser le fonctionnement [de l'université] en vue de son efficacité", 6) "définir et respecter la fonction des différents acteurs".

[C] Condition étudiante: 1) rapprocher les professeurs des étudiants, 2) prendre "des mesures appropriées pour répondre aux besoins de la clientèle étudiante, car la population étudiante est livrée à elle-même comme celle du pays" (ENARTS).

[D] Institutionnelle, pour les conditions ou remarques qui font référence à des formes de support de type financier ou en termes d'infrastructures: 1) trouver "le financement nécessaire", 2) doter l'université d'un "campus pour avoir une conception intellectuelle intégrée de l'université" (IERAH), 3) "allouer un budget adéquat" à l'enseignement supérieur, 4) avoir "l'infrastructure [de soutien] nécessaire: laboratoires, manuels de cours et bibliothèques", 5) "créer des instituts et des centres de recherche" - "créer les moyens de construire une intelligibilité [des choses]" (UNIQ).

8.2 L'Apport de la recherche scientifique à la société haïtienne

Il est très difficile, comme nous l'avons vu plus haut, de se faire une idée exacte de l'activité de recherche qui existe réellement en Haïti (c'est-à-dire des études en cours ou déjà réalisées), de même que de la capacité de recherche réellement disponible au pays, en termes de nombre de gens ayant reçu une formation pour la recherche et du nombre de chercheurs actifs. Une telle préoccupation ne fait pas partie du mandat des IES qui ne tiennent aucune traces des réalisations en ce sens de leur personnel enseignant, d'autant plus que la pratique enseignante au niveau de la formation supérieure se limite au seul fait de donner des cours. En l'absence de programmes de deuxième ou troisième cycles, il ne reste que les relevés des mémoires de licence ou des projets de sortie pour connaître l'état des réalisations en recherche. Là encore, les conditions générales pour encourager une telle pratique ne sont pas toujours réunies et le taux d'achèvement des études reste très faible pour l'ensemble des IES, surtout dans

le cas des mémoires de licence. De plus, il y a des enseignants qui s'adonnent à la recherche, mais cela se fait dans un cadre tout à fait personnel; il existe aussi, en dehors des IES, des centres de recherche⁴⁵. Pourtant, il n'y a aucun mécanisme formel qui permette de savoir les champs de recherche qui intéressent les chercheurs ni de connaître les questions qui sont l'objet d'investigations.

L'absence d'institutions vouées à la promotion de la recherche scientifique constitue une difficulté majeure au développement de cette activité. Bien que l'entreprise de recherche comme telle semble jusqu'alors incompatible avec la logique de fonctionnement⁴⁶ de notre société, son enjeu même n'échappe pas aux acteurs concernés qui font montre d'un très haut intérêt pour la recherche. Car, les universitaires que nous avons interrogés ont une représentation des plus nette de ce que devra être la contribution de la recherche à la société haïtienne.

⁴⁵. Parmi les centres de recherche en dehors des IES, citons: le Centre de Recherche et d'Education Continue (CEREC), le Centre de Recherche et de Formation en Sciences de l'Education et d'Intervention Psychologique (CREFI), le Centre de Recherche en Population et Développement (CREPODEV), le Centre de Recherche et de Consultation en Sciences de l'Education (CERCSE).

⁴⁶. "La recherche n'est pas une activité neutre. Ce sont les sociétés à projet qui ont les meilleures structures de recherche car celles-ci doivent produire les bases techniques de leur développement". (UNIQ)

Tableau 13. La perception de l'apport de la recherche scientifique à la société haïtienne

	[A]	[B]	[C]	[D]	[E]	[F]	[G]	[H]	Non-classés	Total
Reprnts Instns Publiques	34.6	15.4	5.8	7.7	7.7	9.6	9.6	7.7	1.9	(52)
Reprnts Instns Privées	27.8	27.8	22.2	11.1	11.1	-	-	-		(18)
Total des Occurrences	(23)	(13)	(7)	(6)	(6)	(5)	(5)	(4)	(1)	(70)
%	32.8	18.6	10	8.6	8.6	7.1	7.1	5.7	1.4	100

[A] Accroître les capacités intellectuelles pour mieux comprendre et résoudre les problèmes de la société.

[B] Développement locale des expertises et de la culture scientifique.

[C] Contribuer à une meilleure gestion de la société.

[D] Fournir une compréhension objective de la réalité.

[E] Aider à la constitution des identités collective et individuelle.

[F] Faciliter la relation de dialogue entre les différents acteurs.

[G] Démystifier la connaissance et la recherche scientifiques.

[H] Améliorer la qualité de l'enseignement.

Près du quart des répondants du groupe des institutions privées n'ont pas traité adéquatement cette partie du questionnaire. Aussi, étant donné que, dans ce groupe, ils tendent à formuler des réponses moins élaborées que celles des répondants des établissements publics, leur nombre d'énoncés ne constitue que 26% du total de l'ensemble des expressions relatives à la contribution de la recherche scientifique à notre société. Malgré cela, ce groupe, qui se caractérise par une conception nettement instrumentale de la recherche, a tout de même influencé l'ordonnancement général des catégories, selon le total des occurrences, principalement pour [B],[C], [D] et [E]. D'où la prédominance de l'orientation instrumentale de la science dans la perception générale de l'apport de la recherche à la société haïtienne. En ce qui concerne les trois dernières catégories du tableau ([F], [G], et [H]), elles sont dues uniquement à des

énoncés émanant des répondants du groupe des institutions publiques. De plus, les catégories [A] et [B] rassemblent à elles seules, tant au niveau de l'ensemble qu'à celui de chacun des deux groupes, 50% ou plus des énoncés. Ainsi, en se référant à définition des catégories, on peut dire que, dans l'ensemble, il y a de façon évidente à l'égard de la recherche scientifique - que tous les répondants partagent comme mode de production de connaissances - des attentes de performances bénéfiques pour l'ensemble de la société, car elle apparaît, selon les répondants comme la voie incontournable dans la quête des solutions aux problèmes de cette société.

La recherche va nous permettre de faire la lumière sur l'ensemble des problèmes prioritaires de la société haïtienne et de rechercher les solutions opportunes. (IGC)

Par la recherche, nous connaissons les effets de nos actions sur notre vie et nos comportements, la meilleure façon d'utiliser nos ressources et, surtout, elle donnera un fondement rationnel à nos décisions. Enfin, elle va contribuer à la valorisation de nos atouts locaux. (UGOC)

Les catégories [A], [B], [C], [D] et [H] renvoient à cette conception instrumentale de la recherche qui fournit des savoirs (de disposition) dont l'usage conduit à améliorer les conditions de la vie dans notre société et la situation générale de cette dernière. Cependant, une autre conception moins manifeste que la précédente, est aussi présente, comme l'indiquent les catégories [E], [F], [G]. Pour cette conception, la recherche n'a pas seulement un statut d'extériorité selon lequel elle est principalement un moyen de performances, mais elle est aussi une activité intervenant dans la formation des représentations que les acteurs se font à la fois d'eux-mêmes et de leur société, et selon lesquelles ils tendent à orienter leur action. En ce sens, la recherche devrait pouvoir contribuer à la modification la conduite

des acteurs entre eux, à l'égard de leur monde social et de leur environnement.

Elle [la recherche] est indispensable même si on ne s'en est jamais vraiment préoccupée. Par la recherche on pourra savoir comment nous orienter comme société. Elle permettra aux Haïtiens d'être plus responsables à l'égard de leur culture et de leur milieu physique. Elle développera aussi un sens d'appartenance collective et nous permettra de vivre par nos propres moyens. (ENARTS)

La recherche contribuera au développement du pays, facilitera le développement des connaissances. En somme, elle contribuera à créer un nouvel état d'esprit, en encourageant le dialogue, la reconnaissance de l'autre, et à mettre fin à la soumission aux idées reçues. (Ex Membre du Rectorat)

Elle doit contribuer au développement de la société en lui permettant de se connaître, de mesurer ses possibilités et d'avoir confiance en elle. Si nous commençons à produire du savoir sur notre réalité, nous réussirons à sortir du cycle de la dépendance et nous serons confiants de notre capacité à faire face à la situation. La confiance en soi, savoir que l'on peut affronter [...] et surmonter nos problèmes. Tel est le principal apport de la recherche scientifique à toute société. Sinon, on se perd. Souvent on a les ressources mais c'est au niveau de notre tête qu'on n'arrive pas à franchir ce pas. Il nous faudra non seulement faire de la recherche, mais aussi en diffuser les résultats. (FASCH)

Nous devons, aussi, souligner que les personnes interrogées ont formulé au sujet de la recherche scientifique et de son apport à la société haïtienne des réponses chargées de significations qui témoignent de l'existence de conceptions très variées de la recherche et qui renvoient à divers courants épistémologiques. Ces réponses soulèvent, par ailleurs, un certain nombre de problèmes fondamentaux qui mériteraient bien d'être débattus, et cela, pour le plus grand bénéfice de la communauté universitaire du pays.

Par exemple, penser que le développement de la capacité intellectuelle des individus (par la recherche) augmente la capacité de la société à résoudre ses problèmes, cela révèle la présence d'une conception de l'humanisme moderne où l'individu compte autant pour lui-même que pour son apport à la collectivité. Une telle conception implique, entre autres, des mécanismes d'intégration sociale plus ouverts, alors que, chez nous, l'exclusion est plutôt la règle.

Un autre exemple, les énoncés classés sous la catégorie [E] laissent clairement entendre l'existence d'homologies entre l'identité individuelle et l'identité collective. Or, pour que la recherche intervienne dans la formation de ces deux types d'identité, cela présuppose qu'ils sont liés à l'état des progrès techniques d'une société et que la recherche serait aussi une forme d'organisation de l'apprentissage collective qui permet à une société de s'attaquer aux problèmes qui menacent son intégrité.

Quant à la catégorie [F], elle renforce d'une certaine manière la catégorie [E], car elle soulève la possibilité que l'activité de recherche puisse contribuer à l'intercompréhension entre les acteurs. Cela voudrait dire que l'activité de recherche participe à la constitution des représentations (visions) du monde selon lesquelles les acteurs interprètent leur situation, interagissent entre eux et interviennent sur leur réalité. Autrement dit, la recherche aurait un potentiel normatif qui la rendrait apte à générer du consensus entre les acteurs.

Enfin, la catégorie [G] fait référence au fait que dans la logique de la science, la production de connaissances n'a rien de sorcier, c'est une compétence qui s'acquiert dans un contexte de pratique de la recherche: on ne devient chercheur qu'en faisant de la recherche, et plus on en fait, plus on est susceptible d'améliorer et de dépasser sa performance scientifique initiale. De ce point de vue, l'introduction et le développement de la recherche scientifique en Haïti contribuerait à un certain affranchissement culturel. Cela nous semble faire référence à l'orientation classique de notre éducation qui incline plus à une sorte d'idolâtrie de la connaissance jusqu'à l'exclure de l'univers de nos possibilités. Car la conception de la culture générale, au principe de l'humanisme classique, tend principalement à développer

la mémoire comme capacité de synthèse, réduisant ainsi la connaissance à sa forme achevée, sous laquelle elle est plus susceptible d'apparaître comme un bien digne de l'esprit, et donc à retenir pour l'apparat, mais non comme un processus par lequel l'esprit se développe également, tout en augmentant la capacité créatrice du sujet connaissant. C'est d'ailleurs pour contrecarrer cette tendance de notre système éducatif qu'il a été recommandé:

- 1) d'avoir une politique systématique d'initiation des gens à la recherche dans le cadre de leur formation, ce qui démystifiera la recherche,
- 2) d'institutionnaliser la recherche,
- 3) de l'intégrer dans le cursus de formation,
- 4) d'éveiller l'intérêt pour la recherche dès les plus jeunes âges, par exemple avoir des laboratoires au secondaire,
- 5) de rendre la recherche obligatoire au niveau de l'enseignement supérieur. (FMP)

Les différents points de vue exprimés au sujet de la recherche que nous venons d'analyser révèlent que les répondants se représentent la connaissance comme une activité propre au rôle même de l'université dans la société. Cependant, aucune des institutions d'enseignement supérieur, dans leur forme actuelle, n'est en mesure de faciliter tant soit peu l'émergence de cette conception de la connaissance, voire lui servir de cadre de développement, ce qui constituerait une forme achevée de sa matérialisation. Le constat de la situation générale de l'enseignement supérieur que nous avons illustrée plus haut en présentant l'état des infrastructures documentaires, du corps professoral et de la recherche n'échappe pas aux répondants, car les conditions qu'ils ont formulées pour que la recherche, comme mode de production de la connaissance scientifique, soit effective chez-nous montrent qu'ils ont fournissent une bonne idée de ce qui devrait être mis en place à cette fin. Nous avons regroupé ces (50) conditions en cinq catégories principales que présentons selon leur ordre d'importance basé sur le nombre d'occurrences relatives à chacune d'elles.

a) Des conditions qui se rapportent au statut de la recherche dans la société (21)⁴⁷, comprenant: le développement de l'intérêt pour la recherche comme une priorité nationale, la mise en place d'un système de reconnaissance valorisant le travail scientifique, l'utilisation des connaissances produites au pays; on y retrouve aussi d'autres conditions plus spécifiques à l'institutionnalisation de la recherche dont la création d'un organisme central de gestion de la recherche, la création de centres ou instituts de recherche et celle d'un groupe de travail sur le problème de la recherche à l'université.

b) Des conditions d'ordre académique (11): l'élévation de la formation des enseignants au niveau du Ph.D. jusqu'à atteindre une certaine masse critique, la professionnalisation du corps enseignant, l'institution du statut de professeur-chercheur, la création de programmes de deuxième et troisième cycles et de bourses de formation à la recherche pour les professeurs et les étudiants.

c) Des conditions d'ordre financier: la création d'un fonds distinct pour la recherche (10).

d) Des conditions relatives aux ressources humaines (5): faire venir du personnel compétents, rapatrier les cadres haïtiens car "la recherche ne peut pas se faire en amateur" (INAGHEI).

e) Enfin, trois autres conditions, d'une occurrence chacune, mais qui ne se rapportent à aucune des catégories précédentes, tout en étant distinctes l'une de l'autre: 1) Développer un partenariat pour la recherche entre l'université, le secteur privé et les ONG, 2) la démocratie politique, 3) garantir la sécurité physique du libre penseur.

⁴⁷. Le chiffre entre parenthèse après chaque catégorie indique le nombre d'occurrences qui s'y rapportent.

D'après les représentations des répondants, la recherche scientifique devient un enjeu majeur pour l'ensemble de la société haïtienne et procède d'un rapport au savoir radicalement différent de celui qui semble avoir présidé à la création et au fonctionnement de l'Université en Haïti. C'est pourquoi il ne s'agit plus pour eux d'avoir une université qui s'adonne seulement à la diffusion de savoirs établis ailleurs, comme le fait l'école secondaire. Car, "il faut avoir assez d'humilité pour s'appliquer à connaître cette société qui est la grande inconnue et cesser de rabâcher les grandes théories. C'est d'ailleurs par cette connaissance du milieu qu'on pourra contribuer à ces théories et enrichir le patrimoine culturel de l'humanité." (U.Anacaona)

8.3 Prospective pour l'université et la recherche

L'analyse de ces points de vue recueillis lors de l'enquête montre que les universitaires entendent leur mission comme étant de pourvoir la société haïtienne des compétences nécessaires pour faire face à ses problèmes afin d'être en mesure de modifier continûment sa situation. C'est ce qui explique d'ailleurs la prédominance des préoccupations de pertinence sociale et d'expertise locale qui ressortent dans leurs discours en ce qui concerne à la fois l'université et la recherche. En ce sens, ces préoccupations ne constituent pas comme telles les objectifs à atteindre, mais, plus fondamentalement encore, les principes qui régiront le rapport de l'université avec la société. Ainsi, si, à travers les conceptions dégagées plus haut, l'université émerge comme une institution complètement transformée, engagée dans des relations dynamiques avec l'ensemble de la société, l'intérêt manifeste pour la recherche que nous y avons aussi observé s'inscrit dans le cadre de cette transformation où la recherche scientifique, en apparaissant comme une composante de la fonction

de l'université renouvelée, devient alors une condition nécessaire au rôle social d'agent de changement de l'institution universitaire.

Le rôle d'agent de changement qui consisterait à donner à la société haïtienne la capacité d'intervenir sur elle-même et sur son environnement implique la maîtrise de la connaissance en termes de compétences à disposer des choses, à se comprendre soi-même et son monde d'appartenance; ce qui tendra à éliminer, entre autres, les multiples formes d'amateurisme qui sévissent dans les divers domaines. La transformation que les répondants anticipent pour l'université nécessite un type capital culturel différent de l'humanisme classique qui prévaut dans notre système éducatif, car les habiletés requises ne s'acquièrent qu'à travers les mécanismes d'objectivation propres à l'activité scientifique. Les représentations des répondants procèdent donc de dispositions latentes pour la culture scientifique.

9. CONCLUSION

9.1 LA CRISE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR: La structure de distribution du capital culturel et les mécanismes traditionnels de l'intégration sociale

D'une part, nous avons constaté que l'enseignement supérieur, principalement universitaire, qui remonte en Haïti à près d'un siècle n'a jamais vraiment démarré, que l'Université d'Etat d'Haïti - qui existe sous cette appellation depuis 1920 - se trouve encore dans un état d'indigence scandaleux et que son personnel académique est confiné à un statut d'une telle précarité qu'il ne peut même pas comme groupe professionnel assurer son renouvellement. D'autre part, nous avons observé que l'émergence d'un intérêt pour la culture scientifique n'arrive pas à trouver les conditions de son éclosion, alors que les universitaires sont d'accord sur la nécessité d'une réorientation en ce sens de l'Université comme la seule façon de pouvoir fournir à la société les compétences susceptibles de la sortir de son impasse actuelle. Pour comprendre cet état de fait et la crise de l'enseignement supérieur dont l'UEH se trouve à l'origine, il importe de replacer l'Université dans la structure d'acquisition et de distribution du capital culturel en tant que mécanisme de reproduction sociale

La culture scientifique qui caractérise l'humanisme moderne, s'acquiert, en tant que capital culturel, essentiellement à travers des structures formelles d'éducation qui inculquent à ceux qui y sont soumis bien plus que les seules habiletés académiques, mais surtout une façon de voir, d'être et d'agir dans le monde. Le système scolaire haïtien promeut, du secondaire à l'université, par ses curricula et son organisation, l'humanisme classique. Pour ce type de capital culturel, il ne s'agit pas de chercher à dévoiler

le monde pour le transformer, mais plutôt de le dire et le redire, sous le mode de la transfiguration, à la recherche principalement d'une perfection esthétique qui rendrait l'oeuvre digne des grands classiques (d'autrefois). D'où un rapport au passé qui fournit à la fois autorité et modèles. Si, pour l'humanisme classique, le succès est défini par une sorte de conformité au modèle, dans le cas de la culture savante, le modèle constitue une forme selon laquelle on articule une intervention sur le monde dont le succès correspond à la réussite de l'opération elle-même, d'autant plus que l'apport de l'intervention n'est pas une autre façon de parler d'un même objet, mais de nouveaux objets et de nouvelles connaissances.

Dans le contexte d'Haïti, les titres de baccalauréat 1ère et 2e parties représentaient des consécration ultimes l'humanisme classique. Car, comment expliquer tout l'apparat et la mobilisation de ressources déployés pour organiser officiellement ces examens et dont l'effet premier est de renforcer la valeur symbolique de ces titres. En fait, le titulaire de ces titres apparaissait comme un ayant droit aux différentes fonctions de la société, puisqu'ils attestent la possession d'une certaine culture générale (tournée complètement vers le passé) et, plus encore, la possession d'une certaine maîtrise de la langue française qui habilitaient celui-ci à devenir poète, écrivain ou grand artiste, comme un de ces grands élus d'autrefois. C'est pourquoi dans la structure de distribution du capital culturel l'enseignement secondaire a plus de poids que l'enseignement supérieur. Et le fait que, là aussi, on tendait non seulement à pratiquer la même pédagogie que dans le secondaire - le cours magistral et très peu de matériel didactique -, mais encore à poursuivre la préoccupation de culture générale avec quelques éléments de spécialisation au lieu d'une réelle formation disciplinaire, c'est parce que l'enseignement supérieur était appelé à servir de complément à l'enseignement secondaire. C'est

pourquoi, plus la demande d'enseignants sur le marché de l'enseignement secondaire s'accroît, moins les finissants d'université seront portés à compléter les dernières étapes conduisant à l'obtention du diplôme universitaire, le certificat de fin d'études est ici amplement suffisant.

Cette prédominance à la fois du secondaire dans la structure de distribution du capital culturel et de la valeur symbolique de ses titres par rapport ceux de l'enseignement universitaire porte à croire que, traditionnellement en Haïti, en matière de culture, l'université s'inscrit dans un rapport de complémentarité avec l'enseignement secondaire, sauf dans le cas des facultés professionnelles. Car, lorsque le diplômé du secondaire voulait faire une carrière de profession libérale, par exemple, en médecine ou en génie, il lui fallait faire une propédeutique, sorte de mise à niveau en sciences, telles que physique, chimie, biologie ou mathématiques⁴⁸. Cette position de l'enseignement supérieur dans la distribution du capital culturel expliquerait d'une certaine manière le peu de moyens que les responsables politiques lui ont toujours accordé jusqu'au début des années 1990. De plus, l'absence d'équipements pédagogiques, d'infrastructures et la négation d'un statut professoral aux enseignants de l'université, laquelle se trouve dans un état embryonnaire permanent confirmeraient le statut de vassalité de l'Université par rapport au pouvoir politique. En fait, l'UEH qui a couvert seule pendant longtemps tout l'espace universitaire n'a, semble-t-il, jamais eu une mission à l'égard de la société haïtienne. Mais, comme elle n'a jamais existé en tant qu'entité propre, certaines des facultés professionnelles ont, peut-être, eu des mandats spécifiques. C'est pourquoi, d'ailleurs,

⁴⁸. Dans le cas de la Faculté d'Agronomie et de Médecine Vétérinaire, la propédeutique en sciences semble plus étendue et couvre d'autres disciplines en plus de la physique, la chimie, la biologie et les mathématiques.

certains ministères créaient ou soutenaient des facultés, écoles ou autres, selon leurs besoins. Donc, d'une manière générale l'UEH et les autres institutions publiques d'enseignement supérieur remplissaient plus ou moins une fonction de bonification du capital culturel obtenu du secondaire.

Pour comprendre l'importance de la position du secondaire dans la structure de distribution du capital culturel, il faut savoir que, dans la société haïtienne, l'intégration ou l'exclusion reposent essentiellement sur la possession ou non du capital culturel qui apparaît théoriquement accessible à tous. Car, chez nous, si le capital économique se transmet par la famille, c'est à l'école et surtout à l'école secondaire que s'acquiert le capital culturel de type humanisme classique. Or l'Etat qui fait tout un événement avec les examens du baccalauréat, couronnant la fin de l'enseignement secondaire, a fait très peu d'effort pour rendre ce niveau accessible. En effet, durant les années 1970 et au début des années 1980, c'est en moyenne 65% du budget d'éducation publique⁴⁹ qui sont consacrés à l'enseignement primaire, alors que le pourcentage alloué au secondaire, qui ne représentait que 11.0% est passé à 9.4% à la fin de cette période et celui de l'UEH, de 4.4% à 5.4%. De plus, lorsqu'on prend en considération la disponibilité d'établissements du secondaire, on constate que dans le secteur public de 1976-77 à 1984-85, le nombre d'établissements est passé de 21 à 26, Tandis que dans le secteur privé ce nombre a plus que doublé, passant de 142 à 298 (cf., tableau D, annexe 2). L'acquisition et la possession du capital culturel dépendent alors essentiellement de la capacité financière des familles. Donc, du fait de cette quasi absence de l'Etat dans l'enseignement secondaire, l'élite intellectuelle était assurée de sa libre

⁴⁹. Voir, Département de l'Education Nationale, Direction de la planification, Section des statistiques (1983) Annuaire Statistique 1981-1982, no 5, p. 109.

reproduction en toute tranquillité; d'autant plus que les examens, surtout ceux du baccalauréat première partie (cf., tableau F, annexe 3), lui servaient de barrières officielles, par où l'échec dans l'obtention du titre certifiant la possession du capital culturel est transformé en résultats individuels qui indiquent au recalé qu'il n'a pas encore tout à fait les aptitudes intellectuelles nécessaires. Les examens officiels du baccalauréat, par leur fonction éliminatoire, constituaient le mécanisme clé du jeu des alliances entre les élites politique et intellectuelle.

Cependant, à la faveur de certaines circonstances, entre autres, la croissance économique des années 1970, le soutien financier des émigrants à leur famille et surtout la pénétration de l'idéologie de l'école dans des couches de plus en plus larges de la population, les familles haïtiennes de différentes appartenances sociales vont investir fortement dans l'éducation de leurs progénitures, créant ainsi une demande considérable d'éducation à laquelle les structures traditionnelles ne seront pas en mesure de répondre. C'est alors que va se développer, proportionnellement à la demande, dans le secteur privé au niveau du secondaire un ensemble d'écoles parallèles (cf., tableau D, annexe 2). Ces écoles sont parallèles en ce sens qu'elles se distinguent à la fois des écoles congréganistes privées et des écoles laïques privées traditionnelles par l'origine sociale de leur clientèle, leur non maîtrise des rouages du baccalauréat et le niveau de qualification de leur personnel enseignant, car il n'y a en Haïti aucune institution capable de fournir des enseignants au même rythme que la croissance de ces établissements. Cette situation modifie radicalement le marché de l'enseignement secondaire: 1) au niveau de sa structure, les écoles traditionnelles sont, semble-t-il, devenues minoritaires, 2) au niveau de la clientèle, le profil

socioculturel des postulants aux baccalauréat⁵⁰ ne correspond plus à celui de la clientèle traditionnelle. Même si l'organisation des examens continue de se faire selon le même cérémonial, les titres de baccalauréat n'ont plus la même valeur symbolique.

Les conséquences sur l'enseignement supérieur sont multiples. Tout d'abord, cette croissance des diplômés du secondaire a entraîné une demande pour la formation supérieure qui dépasse la capacité d'accueil de l'ensemble des institutions existantes. L'UEH qui jusque-là régnait comme principal établissement d'enseignement supérieur excède sa capacité totale dès la fin des années 1970, elle compte plus de 3.000 étudiants en 1978-79. De plus en plus de nouvelles institutions privées⁵¹ investissent ce domaine de privilège de l'UEH, selon une préoccupation qui lui était encore assez extérieure à savoir, former des étudiants pour les besoins du marché du travail, particulièrement dans les domaines administratif et commercial. Il faut, cependant, reconnaître que la demande sociale s'est imposée d'une certaine manière à l'UEH comme une condition de son développement et du maintien de son autorité sur le sous-secteur, puisque, dès 1973, l'Ecole des Hautes études internationale est transformée pour devenir Institut National d'Administration de Gestion et des Hautes Etudes Internationales (INAGHEI), destiné à former des cadres pour l'administration publique et le secteur privé. La menace de perdre son hégémonie sur l'enseignement supérieur que la concurrence faisait peser sur l'UEH s'en trouvera suspendue temporairement avec la provision (d'un avis technique sur la création de nouvelles IES) que lui fournit la Constitution de 1987.

⁵⁰. S. Petit-Frère (1995) remarquait que la clientèle de l'université est de plus en plus d'origine modeste, cf. op. cit., p.3.

⁵¹. Entre 1977 et 1986, on a créé au moins douze (12) nouvelles institutions d'enseignement supérieur privées.

L'enseignement supérieur acquiert alors de plus en plus d'importance par rapport au secondaire. L'ampleur de la demande de formation supérieure, provenant de catégories sociales différentes de la clientèle traditionnelle de l'UEH, entraîne une modification du profil socioculturel des postulants de même que de la structure de distribution de l'enseignement supérieur. L'admission à l'UEH peut de moins en moins se pratiquer selon le mode informel d'autrefois, sous peine de mettre en cause la valeur même de l'institution par rapport aux autres. La demande de formation supérieure et celle du marché de l'emploi ont conduit à démarquer de manière certaine l'enseignement supérieur de l'enseignement secondaire dont il parachevait la formation classique axée sur la culture générale. Cette dernière qui avait pour principale fonction de distinguer les élites politique et intellectuelle du reste de la population, les légitimant ainsi comme les seules aptes à occuper les hautes fonctions sociales et à représenter le pays, ne correspond plus à la situation actuelle de la société. En effet, selon le mode de fonctionnement traditionnel, l'organisation de la société haïtienne est laissée au hasard, alors que, face à l'incompatibilité criante des structures sociales aux aspirations de la population le recours à une certaine systématisme s'impose, ce qui requiert un type particulier de capital culturel. Il faut désormais des compétences techniques, plus performantes. De fait, le projet de réforme de l'Université de la fin des années 1970 posait la recherche scientifique comme une nécessité⁵². Cette préoccupation s'est traduite sur le plan politique par un faux-semblant de virage "technocratique" au début des années 1980, où le pouvoir établi tendait à appeler à des fonctions politiques sur la

⁵² R.P. Atcon rapporte de ses rencontres avec les différents responsables de l'UEH que: "On parle de la nécessité de stimuler la recherche scientifique dans l'Université pour améliorer l'enseignement, donner des ressources aux professeurs capables de faire des recherches et doter le pays de connaissances nécessaires pour solutionner ses problèmes" cf, UNICA/OEA/Haïti (1977), **Vers une politique structurelle pour l'enseignement supérieure en Haïti**, San Juan, pp. 9-10.

base de la compétence plutôt que de l'allégeance⁵³. Mais, par réflexe traditionnel, l'élite politique concevait l'apport de ces nouvelles compétences uniquement dans le cadre de ses négociations avec les Agences internationales et laissait dans l'inconsidération les nouvelles aspirations qui se manifestaient pour l'enseignement secondaire et supérieur. Pire encore, l'incompréhension de l'évolution de la société s'est révélée totale quand la première réforme éducative s'est limitée au primaire⁵⁴ laissant celle de l'université aux oubliettes, alors qu'elle proposait de réaliser une université unifiée, en intégrant les diverses unités de l'UEH qui aurait une capacité totale de 25,000 étudiants⁵⁵.

La démarcation de l'enseignement supérieur s'est accentuée avec la présence de missions techniques de la coopération externe au sein de certains établissements de l'UEH (INAGHEI, FANV, FMP, FDS), vers la fin des années 1970 et durant les années 1980. Cette coopération renforce les préoccupations et l'intérêt déjà naissants pour la culture scientifique qui s'avère alors l'alternative à l'orientation traditionnelle de l'université. Certes, il y a aussi les tentatives de certains enseignants qui, visant à introduire des changements dans le curriculum des unités de l'UEH, afin de donner à la formation un certain caractère disciplinaire, sont limitées de par les insuffisances chroniques dont souffre l'université. La nouvelle clientèle dominante dans l'enseignement supérieur, par sa différence de profil socioculturel, développe avec l'université un rapport pragmatique qui, orienté plus vers le titre à obtenir qu'à faire montre des apparences de la curiosité intellectuelle, déroute certains enseignants qui ne s'y reconnaissent plus. La croissance

⁵³. Cela ne signifie pas pour autant la fin du clientélisme politique.

⁵⁴ Nous pensons ici à la réforme du primaire en 1979-1980, plus connue sous le nom de Réforme Bernard.

⁵⁵. Pour ce qui est de la réforme universitaire, cf., le Plan-Maitre de l'Université d'Etat d'Haïti (1979-1984) et OEA/UNICA/Haïti (1977), op. Cit. Pp 7-9,30.

forte et continue de la clientèle étudiante (cf., tableau G, annexe 3) bien qu'elle ne se soit pas accompagnée de réaménagements au niveau des structures ni, non plus, au niveau des installations, fait apparaître pour la première fois la possibilité qu'un réel public puisse prendre naissance et constituer le marché sur lequel pourra se fonder l'autonomie de l'intellectuel et l'affranchir ainsi de son ambiguïté par rapport au pouvoir politique. Cependant, la nécessité de mettre en place des programmes de formation plus ciblés avec des apprentissages orientés vers le développement des qualités professionnelles, capables de faciliter l'insertion sociale des diplômés menacés par le chômage, semble rencontrer des difficultés inhérentes à la conception même de l'Université qui prévaut encore. Professeurs et étudiants se trouvant à avoir cause commune, les seconds émergent alors comme partenaires dans la formation supérieure.

L'urgence de mettre fin au dilettantisme intellectuel et à l'amateurisme dans la gestion de la chose publique qui procèdent de l'idée de culture générale propre à l'humanisme classique s'avère d'autant plus grande que, avec l'effondrement du régime politique, c'est tout le cadre institutionnel de la société haïtienne qui s'écroule, mettant ainsi en évidence l'ensemble des problèmes irrésolus auxquels il faudra faire face. La transformation de l'UEH avec des possibilités de conversion à la culture scientifique, ouvrant ainsi des perspectives de carrière à ses membres devient alors cruciale. Mais la désintégration du pouvoir politique relèguent à l'arrière-plan la question de l'université où les conflits internes pour le contrôle de l'institution sont traversés par tous les courants politiques en présence. Le contexte d'affrontement instauré dans la société à la faveur de la crise sociale, combiné à la méfiance traditionnelle à l'égard du pouvoir politique, crée un malaise généralisé au sein de l'UEH. La lutte

politique prend le dessus de la lutte intellectuelle, par manque de pratique de travail en commun entre les universitaires et par l'absence d'une tradition intellectuelle à thématiser les questions socialement préoccupantes en des termes propres à offrir des perspectives de solution aux problèmes de la société.

On ne peut comprendre l'état d'indigence de l'UEH indépendamment de sa position dans la structure de distribution du capital culturel et de son faible rôle dans la reproduction des rapports sociaux. C'est plutôt l'enseignement secondaire et les examens officiels du baccalauréat qui accomplissent un rôle complexe et décisif dans cette reproduction, et cela, à travers la prédominance de la formation classique, orientée vers la culture générale. L'absence de l'Etat dans l'enseignement secondaire fait que la famille demeure déterminante dans l'acquisition de ce type de capital culturel. Ce dernier va de pair avec 1) l'exclusion comme mode dominant de la reproduction sociale et 2) certains types de rapports au monde, comme l'oralité, les échanges informels et l'amateurisme de l'agir; autant de caractéristiques du fonctionnement de la société haïtienne qui renforcent le modèle d'intégration (identification) sociale fondée sur les accointances familiales, le clientélisme (ou logique de bande). Dans ce contexte, l'importance qu'acquiert l'enseignement universitaire, de même que l'avènement de l'intérêt pour la culture scientifique - qui conduit à différencier les individus de leurs fonctions sur une base formelle où priment plutôt les qualités professionnelles -, apparaissent comme une rupture radicale par rapport à la logique des rapports sociaux qui structure depuis longtemps la société haïtienne, encore dominée par des aléas de toutes sortes.

Donc, la crise de l'enseignement supérieur n'est pas étrangère à la transition évolutionnaire que connaît présentement la société

haïtienne. En effet, le changement à instituer repose principalement sur la maîtrise des connaissances laquelle requiert le développement du potentiel intellectuel des individus indépendamment de toute appartenance à une catégorie sociale, par principe d'équité; ce qui confirme le rôle d'agent du changement qui se profile pour l'université. Dans cette perspective, elles, (la crise de l'enseignement supérieur et la transition actuelle) impliquent toutes deux l'institution d'une nouvelle forme d'organisation sociale où le mode d'intégration et d'identification des individus à la société sera plus abstrait et plus objectif.

ANNEXES

Annexe 1.**Tableau A. Superficie des installations bibliothécaires**

	UEH	I Pub. Ext.	I. Pri. ES
Superficie	12m ² à 325 m ²		30m ² à 200m ²

Tableau B. État du mobilier des bibliothèques

IES	Approprié %	Inapproprié %	Total (N)
U E H	22.2	77.8	(9)
I Pu Ext	66.7	33.3	(3)
I Pr E S	57.1	42.9	(7)

Tableau C. Nombre d'heures d'ouverture par jour

IES	5 - 8 %	9 - 11 %	12 & + %	Total (N)
U E H	22.2	66.7	11.1	(9)
I Pu Ext	100			(3)
I Pr E S	14.3	71.4	14.3	(7)

Annexe 2.

Tableau D. Évolution du nombre d'établissements du secondaire par secteur de 1976-77 à 1994-95

	Public	Privé		Total
		Laïque	Congréganiste	
1976-77	21	142	36	199
1978-79	22	145	36	203
1981-82	25	183	36	241
1984-85	26	298	36	360
1987-88	33		509	542
1990-91	58		549	607
1994-95	116		610	726

Sources: MEN, Direction de la Planification Service de Statistique (1987), **Annuaire Statistique 1984-1985**, No 8, Port-au-Prince, [pour la période allant de 1976-77 à 1984-85].
 MENJS (1995), **Diagnostic technique du système éducatif haïtien, Rapport de synthèse**, Port-au-Prince, Tableau 6.3 [pour la période allant de 1987-88 à 1994-95].

Annexe 2. (Suite)**Tableau E. Évolution des effectifs du secondaire par secteur de 1976-77 à 1991-92.**

	Public	Privé	Total
1976-77	13 776	42 040	55 816
1978-79	15 474	65 386	80 860
1981-82	15 868	82 702	98 570
1984-85	20 438	107 599	128 037
1987-88	28 225	132 383	160 608
1989-90	31 632	140 154	171 786
1991-92	33 372	147 858	181 230

Sources: MEN, Direction de la Planification Service de Statistique (1987), **Annuaire Statistique 1984-1985**, No 8, Port-au-Prince, [pour la période allant de 1976-77 à 1984-85].
MENJS (1995), **Diagnostic technique du système éducatif haïtien, Rapport de synthèse**, Port-au-Prince, Tableau 6.3 [pour la période allant de 1987-88 à 1991-92].

Annexe 3.

Tableau F. Évolution du nombre de postulants au baccalauréat, 1978-79 à 1993-94.

	1978-1979		1981-1982		1984-1985		1986-1987	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Retho	7.109	3.364	8.533	3.196	14.556	3.119	15.697	3.286
Philo	2.691	2.347	2.510	2.243	4.141	2.246	9.193	2.604
Total	9.8	5.711	11.043	5.439	18.697	5.365	24.89	5.89

Évolution du nombre de postulants au baccalauréat (suite)

	1988-1989		1990-1991		1992-1993		1993-1994	
	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis	Inscrits	Admis
Retho	21.849	5.417	30.095	13.994	38.381	12.888	46.481	24.432
Philo	8.159	4.928	9.782	8.463	19.308	12.119	18.715	15.649
Total	30.008	10.345	39.877	22.457	57.689	25.007	65.196	40.081

Tableau G. Évolution des effectifs d'étudiants à l'UEH

	1978-1979	1981-1982	1984-1985	1986-1987	1989-1990	1993-1994	1995-1996
Effectif	3.081	3.597	4.893	5.204	6.278	10.446	9.133

Annexe 4.

Tableau H. Évaluation des professeurs à l'UEH

	INAGHEI	FMP	FAMV	Odontologie	Ethnologie	ENS	FASCH	FDS	IERAH	FDSE	FLA
Evaluation des professeurs	-	-	enseignement	enseignement	enseignement	-	-	-	-	-	-
Catégories de professeurs	-	-	3 rangs	-	-	-	-	-	-	-	-

Tableau I. Évaluation des professeurs dans les institutions privées

	INUQA	IGC	UGOC	Anacaona	UNIQ	IHECE	CNST	UNAH	Caraïbe	ISTH	UNDH
Evaluation des professeurs	enseignement	enseignement	-	-	enseignement	-	-	enseignement	enseignement	enseignement	enseignement
Catégories de professeurs	-	3 rangs	-	-	4 rangs	-	-	-	-	-	4 rangs

Tableau J. Évaluation des professeurs dans les institutions publiques externes

	CTPEA	ENARTS	ENST	ENIP
Evaluation des professeur	enseignement	-	enseignement	-
Catégories de professeur	-	-	-	-

Annexe 5.

SYNOPSIS 1. Les institutions privées d'enseignement supérieur

	INUQA	IGC	GOC	Anacaona	UNIQ	IHECE
Création	1988	1983	1982	1996	1990	1961
Facultés, Départements Ecole/Inst.	X	X X	X	X	X X	X
Gestion\ Ad- ministration	X	X	X	X	X	X
Comptabilité	X	X		X		X
Sciences Economiques	X	X	X	X	X	X
Informatique	X	X				
S. Juridiques	X	X	X et polit.		X	
Finance / Banque		X				
Génie / Architecture			X	X	X	
S. de Santé					X	
Agronomie					X Envnt	
Sciences de L'Education						
Tourisme/In- terprétariat					X	
Musique						
Lettres / S. Humaines						
Langues vivantes						
Secrétariat						
Théologie						
Communicat./ Journalisme						

Annexe 5. (Suite)
SYNOPSIS 1. Les institutions privées d'enseignement supérieur

	INUQA	IGC	GOC	Anacaona	UNIQ	IHECE
Exigences académiques	65%	60%	65%	65%		60%
Certificat Diplôme Licence Maîtrise Doctorat	Diplôme Licence	Diplôme Licence	Licence	Licence	Certificat Licence	Certificat Licence
Financement	F. Scolaires	F. Scolaires Cotisation/ Members	F. Scolaires	F. Scolaires	F. Scolaires Dons Extern. Service collectivité	F. Scolaires
N. Admis		500	60	73		125 à 140
N. Inscrits		700 à 800	200	82		500
Déperdition	60%	50% / 70%	33%			25 à 40%
Diplômation		- 10%				Faible
Promotion/an Crédit/cours	X	X	X	X	X	X
Org. Année Académique	Semestres	Semestres 15 à 18 sem.	Semestres 20 sem.	Semestres 16 sem.	Sessions 15 sem.	Sessions 15 sem.
Durée/cours		3 hres	2 à 3 hres	2 ou 3 hres	50 à 60 mn.	3 hres
N. Vacances	3	3	-	-		3
N. Laboratoires	1	1	-	-	4	1
Capacité/ Laboratoire	30	30	-	-		26
Liens - IES	UEH	ANUP	Aucun	Aucun	FAMV AUPELF	Aucun

Annexe 5. (Suite)

SYNOPSIS 1. Les institutions privées d'enseignement supérieur

	CNST	UNAH	U. Caraïbe	ISTH	UJFM	UNDH
Année de création	1984	1947	1988	1962	1992	1995
Facultés Départements Ecole/Inst.	X X	X	X X	X X	X	X X
Gestion\ Ad- ministration		X et Commerce	X		X	
Comptabilité			X		X	
Sciences Economiques					X	
Informatique			X		X et électronique	
S. Juridiques					Droit/ Magistrature	
Finance / Banque						
Génie / Architecture	X		X	X	X	
S. de Santé		X				X
Agronomie			X		X	
Sciences de l'Education		X	X et Educ. Physique et Sportive		X et Psycho	
Tourisme/In- terprétariat						
Musique		X	X			
Lettres S. Humaines			X		X	
Langues vivantes		X	X			
Secrétariat		X	X			
Théologie		X				
Communicat./ Journalisme					X	

Annexe 5. (Suite)

SYNOPSIS 1. Les institutions privées d'enseignement supérieur

	CNST	UNAH	U. Caraïbe	ISTH	UJPM	UNDH
Exigences académiques	65%		C	60%	65%	65%
Certificat Diplôme Licence Maîtrise Doctorat	Diplôme	Certificat Diplôme Licence Maîtrise	Certificat Diplôme Licence	Licence	Diplôme Licence Maîtrise	Certificat Licence Doctorat
Financement	F. Scolaires	F. Scolaires Sub. des Missions Adventistes	F. Scolaires	F. Scolaires	F. Scolaires Commandites Subv. des Eglises	F. Scolaires Dons locaux et externes
N. Admis	36	400 à 500	150	100 à 200		230 *
N. Inscrits	36	538	250	200		1000 *
Déperdition	80%	20 à 30%	50%	60%	50%	35% *
Diplômation	très faible	80 à 85%	60%	10%		70% *
Promotion/an Crédit/cours	X	X	X	X		
Org. Année Académique	3 trimestres 12 sem.	3 trimestres	2 semestres 1 session	2 semestres 15 sem.	semestres	semestres
Durée cours	1 hre	55 mn.	3 hres	3 hres	1 hre	90 mn.
N. Vacances	-		2	2	2	-
N. Laboratoires	0	4	3	1	-	X
Capacité/ Laboratoires	-	50 OU 30	15 à 20	25	-	35
Liens - IES	Aucun	ANUP	Aucun	Aucun	I Pr ES	avec FIUC

* Projection

Annexe 6.

SYNOPSIS 2. Les unités de l' U E H

	INAGHEI	FMP	F. Ondotologie	FAMV
Année Création	1973	1880	1898	1923
Type de Regroupement	Sections (3)	Sections (3)	Départements (5)	Départements (6)
Programmes (N. années)	Licence (3 + 1) Diplôme (2) Certificat (1)	Doctérat (6) (sans thèse) Diplôme (4 ou 2)	Licence (5)	Diplôme (5)
Exigences académiques	60% M.g.			
Champs d'étude	Gestion administration Comptabilité Sces Politiques (Relation Internationale)	Medecine Pharmacie Technologie médicale	Diagnostic Chirurgie Protèse F/F Protèse Totale Dentisterie Operatoire Services bases	Phytotechnie Genier rurale Economie et développement rural Technologie alimentaire Production animale Res. Naturelles
Financement	Fonds Publics Frais scolaires adminsitratifs	Fonds Publics Frais scolaires administratifs	Fonds Publics Frais scolaires	Fonds Publics Institutions Internationales
N. Admis/Entrée	120 à 150	165	25	80
N. Inscris/ Examens	1500	2000	250	1000 à 3000
Mise à Niveau		X	X	X
Déperdition		(10 à 15%) +/-1%	20%	18 à 25%
Diplômation		+/- 98	80%	40 à 75%
Promotion/an Crédits/cours	X	X	X	
Org. Année Académique	Semestres 45 hres cours	Semestres 13 - 14 sem.	Semestres 16 sem.	Semestres 15 sem.
Durée /1er C. Cours:/2e C.		1 hre	3 hres	2 hres
N. Vacances	3			
N. Laboratoires	1 Informatique	8 d'enseignement	2	11 (enseignement 8) (recherche 3)
Capacité d'accueil/Lab	12 étudiants		25	enseignement: 30-40 recherche: 5-6
Relations UEH et IES		FAM	Aucun	Médecine Linguistique

Annexe 6. (Suite)

SYNOPSIS 2. Les unités de 1' U E H

	ENS	FASCH	F. des Sciences	IERAH
Année Création	1947	1974	1902	1980
Type de Regroupement	Départements (7)	Départements (4)	Départements (2)	Départements (2) Section (9)
Programmes (N. années)	Licence (3) Certificat de fin d'études	Licence (3 à 4) Certificat de fin d'études	Diplôme (5 ou 2) Certificat (2)	Licence (4)
Exigences académiques	50% M.g.	60% M.g.	65% M.g.	65% M.g.
Champs d'étude	Lettres Mathématiques Physique Sces Naturelles et chimie Sces Sociales Langues vivante Philosophie Pédagogie	Sociologie Travail social Communication Psychologie	Genie Civile Architecture Electro-mécanique Electronique Topographie	Etudes: Africaines Afro-américaines Caraibéennes Haitiennes
Financement	Fonds Publics	Fonds Publics Frais scolaires administratifs	Fonds Publics Frais scolaires administratifs	Fonds Publics Frais scolaires administratifs
N. Admis/Entrée N. Inscrits Examens	280 1200 à 1400	200 500 à 1000	100 + 800	60 200 à 250
Mise à Niveau	X	X	Dès 1979, 1 an	
Déperdition	60 à 70%	50%	60 à 67%	40%
Diplômation	1%	+/- 2%		10%
Promotion/an Crédits/cours	X	X	X	X
Org. Année Académique	Semestres 18 sem.	Semestres 16 sem.	Dépend du cycle d'étude	Semestres 15 sem.
Durée / 1er C. Cours:/2e C.		2 hres	2 hres	50 mn.
N. Vacations	1	2	2	-
N.Laboratoires	1 (Sces Physiques)	Aucun	4	-
Capacité d'accueil/Labo	20 étudiants			
Relations UEH et IES	Aucun	Aucun	Informelles	

Annexe 6. (Suite)

SYNOPSIS 2. Les unités de l' U E H

	F. Ethnologie	FDSE	FLA
Année Création	1944	1860	1978
Type de Regroupement	Départements (3)	Départements (2)	
Programmes (N. années)	Licence (3) Maîtrise (2)	Licence (4)	Licence (4)
Exigences académiques	60% M.g.	60%	
Champs d'étude	Sociologie et anthropologie Psychologie Sces du développement	Sciences juridiques Sciences économiques	Linguistique
Financement	Fonds Publics Frais scolaires administratifs	Fonds Publics Frais scolaires administratifs	Fonds Publics Frais scolaires administratifs
N. Admis/Entrée N. Inscrits Examens	300 1000	520 4000	100 400 à 600
Mise à Niveau			
Déperdition	33%	30 à 40%	40 à 50%
Diplémation	33%	25%	Très peu
Promotion/an Crédits/cours	X	X	X
Org. Année Académique	Semestres + 1 session	Semestres	
Durée Cours: 1er C. 2e Cycle	2 hres 3 hres	2 hres	90 mn.
N. Vacances	2	2	
N. Laboratoires			-
Capacité d'accueil Laboratoire			
Relations UEH et IES	Via le Rectorat		Aucun

Annexe 7.

SYNOPSIS 3. Les institutions publiques externes à l' U E H

	CTPEA	ENARTS	ENST	ENIP
Année Création	1983	1983	1983	1918
Type de Regroupement	Départements (2)	Sections (5)	Département (1)	Années
Programmes (N. années)	Diplôme Spécialisé (4) Certificat (1an)	Diplôme (4) Certificat (3)	Licence (3) Diplôme d'Etat	Diplôme (3)
Exigences académiques	60% moyen/général	65% M.g.	60 % M.g.	70% M.g.
Champs d'étude	Planification Economie App. et statistiques	Arts Plastiques Musique Danse Théâtre Sculpture	Gestion	Sciences de la santé
Financement	Fonds Publics Frais scolaires Institutions Internationales Consultation	Fonds Publics (Min. Culture) Frais scolaires	Fonds Publics (MENS)	Fonds Publics (MSPP) Frais scolaires
N. Admis/Entrée N. Inscrits Examens	40 (80) 500 à 1500	30 (60) 200 - 250	30 (60) 250	60 (70-100) 400 - 800
Mise à Niveau	X	X	X	
Déperdition	25%	73%	2%	25%
Diplômation		50%	98%	75%
Promotion/an Crédits/cours	X	X	X	
Org. Année Académique	Semestres	Semestres 16 sem.	Semestres Sessions 1er/an	Semestres 16 sem.
Durée / 1er C. Cours/:2e Cycle		1 hre	90 mn.	1-2 hres
N. Vacances	2	2	1	2
N. Laboratoires	1	3	1 (informatique)	Salle de démo
Capacité d'accueil/Labo	16 places		18 places	40 places
Relations UEH et IES		Aucun	Aucun	Fac de Médecine et des Sciences

Annexe 8.

SYNOPSIS 4. État de la recherche, UEH

	INAGHEI	FMP	FAMV	ODONTOLOGIE	ETHNOLOGIE	ENS	FASCH	FDS	IERAH	FDSE	FLA
% Prof/ Recherche	0	5%	4.7%	0	53.6%	4.3%	0	0	30%	1%	5%
Répertoire Recherche	-	-	liste des mémoires	-	-	-	liste des thèmes	-	-	-	
Sources de Financement	Nil	Externes	Externes FAO	NSP	NSP	Fokal	Externes			Nil	Cotisation des étudiants
N. Groupes Recherche	-	-	2 groupes	-	1 CREPSY	-	-	-	-	-	2 groupes
Liste des Publications	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Revue											
Formation de 2e/3e cycles	-	Doctorat	-	-	(Maîtrise) DSD	-	-	-	-	-	-

Annexe 8. (Suite)

SYNOPSIS 5. État de la recherche, Institutions privées

	INUQA	IGC	UGOC	Anacaona	UNIQ	IHECE	CNST	UNAH	U. Caraïbe	ISTH	UNDH
% Prof/ Recherche	10%		0	22%			0	15%		1 prof	
Répertoire Recherche		-	-	-	les thèmes	-	-	-		les thèmes	
Sources de Financement	éta- blis- sement	éta- blis- sement	Nil	Nil	coopération externe commandites	Nil	Nil	Nil	éta- blis- sement	Nil	
N. Groupes Recherche	-	1 groupe	-	1 groupe	5 groupes	-	-	-	-	-	-
Liste des Publications	-	-	-	-	-	-	-		-	-	
Revue											
Formation de 2e/3e cycles	-	-	-	-	-	-	-	théologie	-	-	

Annexe 8. (Suite)

SYNOPSIS 6. États de la recherche, Institutions publiques externes

	CTFEA	ENARTS	ENST	ENIP
% Professeur en Recherche	25%	50%	5%	1 prof.
Répertoire de Recherche		NSP	-	NSP
Sources de Financement	Coopération externe, Etat	Nil	AUFELF-UREF	Nil
N. Groupes de Recherche	1 groupe	-	-	-
Liste des Publications				
Revue	-	-	-	-
Formation de 2e/3e cycles	sans mémoire	-	-	-

MÉTHODOLOGIE

L'objectif de cette étude est de formuler des propositions de renforcement institutionnel susceptibles d'aider le secteur de l'enseignement supérieur à combler, principalement sur le plan des ressources humaines, les insuffisances qui entravent le développement de sa capacité à répondre aux besoins criants de la société haïtienne.

Stratégie et instruments de recherche

Pour ce faire, nous avons d'abord cherché à comprendre le cadre dans lequel se fait l'enseignement supérieur chez nous, à partir de la littérature spécifiquement locale. Cette première étape nous a permis de cerner ce qui faisait vraiment problème au développement du sous-secteur. De là, nous avons cherché à situer ces éléments problématiques, ici en Haïti, par rapport à l'évolution du domaine de l'enseignement supérieur en général, afin de pouvoir cibler le sens dans lequel il conviendra d'orienter les propositions de soutien institutionnel.

Cependant, pour que de telles propositions aient une certaine efficacité, nous devons disposer d'une image relativement fidèle de l'état des institutions d'enseignement supérieur (IES) existantes. C'est ainsi que nous avons élaboré deux types de questionnaire.

D'abord, le premier instrument, qui est suivi d'un schéma d'interview, nous permet d'appréhender à la fois les caractéristiques générales à toute institution de ce genre, et les particularités du milieu, eu égard au problème identifié comme un obstacle majeur à l'ensemble du sous-secteur. En ce sens, le questionnaire comme tel vise à recueillir des données sur le fonctionnement des IES, la formation qui est dispensée, la situation du corps enseignant et l'état de l'activité de recherche. Mais, comme le secteur se partage en deux grandes catégories d'institutions (publiques et privées), nous avons choisi de séparer les informations recueillies pour chacune d'elles, afin de voir à quel niveau, comment et si une de ces deux catégories présente des différences dont il faudrait tenir compte. De plus, compte tenu du grand nombre d'institutions privées qui existent et du temps disponible pour réaliser l'étude, il ne nous est pas possible de les consulter toutes. Nous avons alors décidé de nous limiter seulement aux établissements de la région de la capitale en

procédant à une sélection basée sur l'ancienneté, la taille et les programmes offerts - sans exclure pour autant les institutions à programme unique. C'est de cette manière que nous avons retenu douze institutions privées. Un tel nombre doit nous garantir une certaine comparabilité avec les onze unités de l'UEH et les quatre autres établissements qui forment le secteur public de la formation supérieure. L'échantillon comprend donc l'ensemble des institutions publiques et une partie des institutions privées du champ de l'enseignement supérieur.

En ce qui concerne les interviews, enregistrés sur bande magnétique (trois des répondants nous ont fourni leurs réponses par écrit), l'échantillon initial s'est agrandi de six répondants supplémentaires. En effet, nous avons jugé important de nous entretenir avec des membres du rectorat de l'UEH démissionnaire, le Secrétaire général de l'UEH et les personnes que les répondants nous ont le plus souvent recommandées d'interviewer au sujet de l'Université. L'interview qui fait suite au questionnaire s'avère déterminant pour le parachèvement de l'étude, car il nous fournit les explications des répondants eux-même sur la situation qui prévaut dans l'enseignement supérieur, de même que leurs représentations du rôle de l'université dans la société haïtienne et de l'apport de la recherche scientifique à celle-ci. Les informations dégagées de l'analyse de ces différents propos, en plus de suggérer des liens entre la situation actuelle des IES et l'évolution récente de notre société, permettent d'identifier l'horizon vers lequel tendent les différents acteurs sociaux du champ de l'enseignement supérieur. C'est ainsi que nous avons obtenu des éléments clés pour pouvoir interpréter, à partir du cadre de référence élaboré au début de l'étude, l'ensemble des observations concernant le secteur de formation supérieure du système éducatif haïtien.

Ensuite, nous avons utilisé un second questionnaire, spécifiquement pour connaître l'état et les conditions des services de documentation disponibles dans chacune des institutions consultées. Il s'agit d'appréhender de façon assez détaillée l'état des fonds documentaires à savoir: les superficies, les conditions d'accueil, la disponibilité de la documentation (ouvrages et périodiques) les modes de renouvellement des fonds, les politiques d'accès aux documents et les autres types de service offerts aux usagers, Ces données doivent nous permettre de savoir dans quelle mesure ces bibliothèques sont à même de remplir leur vocation universitaire. Si nous n'avons pas construit un autre instrument du même genre pour faire le point sur la situation des équipements de laboratoire, c'est parce qu'il est extrêmement difficile de penser avoir un système d'enseignement supérieur sans un minimum d'infrastructures de documentation. Les installations

bibliothécaires constituent, en effet, le principal support à l'apprentissage autonome qui caractérise les études universitaires, de même que les autres formes d'enseignement supérieur.

Types de traitement des données

Les instruments utilisés nous ont fourni des données de nature quantitative et qualitative. Cependant, nous avons surtout procédé à des traitement de type statistique, c'est-à-dire essentiellement des analyses de fréquence simple, puisqu'il s'agit avant tout d'une description de l'état de l'enseignement supérieur. Nous avons aussi recouru à l'analyse de contenu, dans un premier temps pour mettre sous une forme utilisable les réponses aux questions ouvertes. Ensuite, nous avons appliqué des opérations plus complexes d'analyse de contenu pour pouvoir exploiter rigoureusement les propos recueillis auprès des répondants en ce qui concerne leurs représentations de l'université et de la recherche scientifique en regard de la société haïtienne. Dans ce dernier cas, l'analyse de contenu a permis tout d'abord de dégager les catégories sous lesquelles nous pouvons regrouper les énoncés identifiés dans les propos des répondants en vue d'une exploitation quantitative. Puis, ainsi, comparer objectivement les représentations formulées selon que les répondants représentaient des IES du secteur public ou du privé. Ce n'est qu'alors qu'il devenait possible d'illustrer les constats et observations par des segments complets des propos de tel ou tel répondant.

Enfin, l'ensemble des résultats obtenus par quantification ou par analyse qualitative est interprété à la lumière de la problématique du capital culturel et des transformations qui s'opèrent dans la structure des institutions vouées à sa distribution. Car, l'enjeu principal des préoccupations qui ont motivé cette étude, c'est le relèvement du niveau de compétence des ressources humaines, de façon à ce qu'elles puissent faire face, elles-mêmes, aux problèmes d'aujourd'hui et de demain de la société haïtienne.

NOTE AUX RÉPONDANTS

Le questionnaire suivant concerne une étude, portant sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique en Haïti, que je mène dans le cadre du Ministère de l'Education Nationale.

L'objectif du questionnaire est double. D'abord, il vise à me permettre de décrire la situation de ce secteur du système d'éducation, au point de vue du fonctionnement des institutions, de la formation dispensée, du profil du corps professoral. Il doit, ensuite, fournir une bonne idée des ressources matérielles et humaines disponibles en vue de l'instauration de la recherche scientifique.

Pour remplir le questionnaire: encrer la bonne réponse, ou indiquer l'information demandée. Si toutefois vous voulez ajouter des informations supplémentaires, n'hésitez pas à utiliser le verso de la page ou une autre feuille, en identifiant le numéro de la question.

Si vous avez des questions concernant le document, veuillez me contacter aux bureaux du Plan, Programmes et Projets, au numéro de téléphone suivant: 45-3149.

Je vous remercie de votre compréhension et de votre collaboration.

**Creutzer Mathurin
Chargé de mission
Ministère de l'Education Nationale**

QUESTIONNAIRE AUX RESPONSABLES DES UNITÉS DE L'UEH

Identification de l'Unité: _____

Date de création: _____

Mission de l'institution: _____

PARTIE A

Fonctionnement de l'Unité

1. Types de regroupement: Sections Départements Autres

2. Lesquels sont de création récente? _____

3. Y a-t-il un laboratoire?

Oui

Non

Description de l'état des équipements: _____

Capacité d'accueil du laboratoire: _____

4. Comment est organisée l'année académique?

Trimestres

Semestres

Sessions

5. Quels types de lien entretient votre unité avec les autres de l'UEH et les autres Instituts d'Enseignement Supérieur?

6. Depuis votre arrivée, avez-vous apporté des changements dans votre unité? Oui Non

Lesquels?: _____

7. Quelles sont les sources de financement de l'unité?

8. Y a-t-il, en général, un soutien financier pour les étudiants?
Oui Non

9. Les types de diplôme décerné?
Certificat Licence Maîtrise Doctorat
Autres (précisez) _____

10. Combien d'années sont nécessaires pour compléter chaque type de diplôme?
Certificat _____
Licence _____
Maîtrise _____
Doctorat _____
Autres _____

11. Quelles sont les heures de fonctionnement quotidien?

12. A quelle période de la journée se dispensent les cours?
1) le matin,
2) l'après-midi,
3) le soir
4) Autres _____

PARTIE B

La Clientèle Etudiante

Parcours et Accueil

13. Quel est le nombre d'étudiants qui s'inscrivent aux examens d'entrée?

14. Quel est le nombre de places disponibles?

15. Quel est le nombre d'étudiants généralement admis à l'entrée?

26. Quels types de matériel de support à la formation sont surtout utilisés?
1) Des manuels
2) Des recueils d'articles scientifiques
3) Des photocopiés
4) Autres _____
27. Ce matériel est-il composé surtout des publications locales ou importées?
28. Avez-vous une idée générale du coût de la formation d'un diplômé?
Oui (précisez) _____
Non

Cycle Supérieur

29. Votre unité dispense-t-elle des programmes de 2e cycle?
Oui Non
Si oui, indiquez-les _____

30. Comment est organisée la formation au niveau du 2e cycle?

31. Combien d'années faut-il généralement:
1) Pour compléter les cours
2) Pour rédiger le mémoire?
32. Est-ce que les étudiants de 2e cycle participent à des activités de recherche autres que celles de leur mémoire?
Oui Non
33. Y a-t-il des soutiens financiers pour les étudiants en rédaction de mémoire de maîtrise?
Oui (précisez le montant) _____
Non
34. Etes-vous au courant des possibilités d'emploi pour les finissants ou diplômés de votre unité?
Oui Non

35. Dans quelle proportion arrivent-ils à se placer durant les trois années qui suivent la fin de leurs études?

PARTIE C

LE CORPS PROFESSORAL

36. Le nombre de professeurs

- 1) à temps plein
- 2) à temps partiel
- 3) vacataires

37. Quel est le barème de salaire d'un professeur à temps partiel? _____

Quel est le barème de salaire d'un vacataire? _____

38. Quelle est la charge d'enseignement d'un professeur?

- 1) à temps plein _____
- 2) à temps partiel _____
- 3) vacataire _____

39. Comment devient-on professeur à temps plein?

40. Quel est le salaire moyen d'un professeur à temps plein?

41. Quelles sont les catégories du personnel enseignant?

42. Selon le niveau scolaire, quelle est la répartition du personnel enseignant?

- 1) Licence ou 1er cycle universitaire _____
- 2) Maîtrise ou 2e cycle universitaire _____
- 3) Doctorat ou 3e cycle universitaire _____
- 4) Autres _____

43. Quelle est la proportion des professeurs qui ont obtenu leur dernier diplôme:

- 1) en Haïti,
- 2) à l'Extérieur?

44. Quelle est la proportion des professeurs qui sont engagés dans des activités de recherche?

45. Avez-vous un répertoire des recherches en cours dans votre unité?

Oui

Non

46. Quelles sont les sources de financement des recherches qui ont eu lieu dans votre unité?

47. Y a-t-il des groupes de recherche dans votre unité?

Oui

Non

Si oui, veuillez les indiquer

48. Quelles démarches doit entreprendre un professeur qui veut faire de la recherche?

49. Est-il possible d'avoir la liste des publications des professeurs?

50. Pourriez-vous me donner la liste des professeurs avec les cours qu'ils dispensent?

51. Comment se fait l'évaluation des professeurs?

PARTIE D

PERCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

52. Quelles améliorations aimeriez-vous apporter dans votre unité?
53. Qu'est-ce-qu'il faut faire, selon vous, pour sortir L'UEH de la situation de crise?
54. Comment voyez le rôle de l'université dans la société haïtienne?
55. Qu'est-ce-qui lui fait alors défaut pour pouvoir jouer ce rôle?
56. Quelle serait, selon vous, la principale contribution de la Recherche Scientifique à la société haïtienne?
57. A votre avis, quelles sont les conditions à réunir pour faciliter cet apport de la RS chez-nous?
58. Pourriez-vous m'indiquer les noms de trois (3) autres personnes qui accepteraient de m'accorder un entretien sur l'état et les perspectives de l'enseignement supérieur chez nous.

5. Quels types de lien entretient votre institution avec les autres Institutions d'Enseignement Supérieur?

6. Quelles sont les sources de financement de votre institution?

7. Y a-t-il, en général, un soutien financier pour les étudiants?
Oui Non

8. Les types de diplôme décerné?

Certificat Licence Maîtrise Doctorat
Autres (précisez) _____

9. Combien d'années sont nécessaires pour compléter chaque type de diplôme?

Certificat _____

Licence _____

Maîtrise _____

Doctorat _____

Autres _____

10. Quelles sont les heures de fonctionnement quotidien?

11. A quelle période de la journée se dispensent les cours?

1) le matin,

2) l'après-midi,

3) le soir

4) Autres _____

PARTIE B

La Clientèle Etudiante

Parcours et Accueil

12. Y a-t-il des examens d'admission? Oui Non

Si non, quelles sont les procédures d'admission?

24. En quoi consistent les travaux pratiques?
1) Exercices de laboratoire
2) Compte rendu et synthèse de lecture
3) Rédaction de rapports de stage
4) Autres _____
25. Est-ce qu'il s'agit le plus souvent de travaux
1) De groupe
2) Personnels
3) Autres _____
26. Quels types de matériel de support à la formation sont surtout utilisés?
1) Des manuels
2) Des recueils d'articles scientifiques
3) Des photocopiés
4) Autres _____
27. Ce matériel est-il surtout composé de publications locales ou importées?
28. Avez-vous une idée générale du coût de la formation d'un diplômé dans votre institution?
Oui (précisez) _____
Non

Cycle Supérieur

29. Votre institution dispense-t-elle des programmes de 2e cycle?
Oui Non
Si oui, indiquez-les
-
-

30. Comment est organisée la formation au niveau du 2e cycle?
-
-
-

31. Combien d'années faut-il généralement:
1) Pour compléter les cours
2) Pour rédiger le mémoire?

32. Est-ce que les étudiants de 2e cycle participent à des activités de recherche autres que celles de leur mémoire?
 Oui Non
33. Y a-t-il des soutiens financiers pour les étudiants en rédaction de mémoire de maîtrise?
 Oui (précisez le montant) _____
 Non
34. Etes-vous au courant des possibilités d'emploi pour les finissants ou diplômés de votre institution?
 Oui Non
35. Dans quelle proportion arrivent-ils à se placer durant les trois années qui suivent la fin de leurs études?

PARTIE C

LE CORPS PROFESSORAL

36. Le nombre de professeurs
 1) à temps plein
 2) à temps partiel
 3) vacataires
37. Quel est le barème de salaire d'un professeur à temps partiel? _____
 Quel est le barème de salaire d'un vacataire? _____
38. Quelle est la charge normale d'enseignement d'un professeur?
 1) à temps plein _____
 2) à temps partiel _____
 3) vacataire _____
39. Comment devient-on professeur à temps plein?

40. Quel est le salaire moyen d'un professeur à temps plein?
41. Quelles sont les catégories du personnel enseignant?

42. Selon le niveau scolaire, quelle est la répartition du personnel enseignant?
1) Licence ou 1er cycle universitaire _____
2) Maîtrise ou 2e cycle universitaire _____
3) Doctorat ou 3e cycle universitaire _____
4) Autres _____
43. Quelle est la proportion des professeurs qui ont obtenu leur dernier diplôme:
1) en Haïti,
2) à l'Extérieur?
44. Quelle est la proportion des professeurs qui sont engagés dans des activités de recherche?
45. Avez-vous un répertoire des recherches en cours dans votre institution?
Oui Non
46. Quelles sont les sources de financement des recherches qui ont eu lieu dans votre institution?

47. Y a-t-il des groupes de recherche dans votre institution?
Oui Non
Si oui, veuillez les indiquer

48. Quelles démarches doit entreprendre un professeur qui veut faire de la recherche?
49. Est-il possible d'avoir la liste des publications des professeurs?
50. Pourriez-vous me donner la liste des professeurs avec les cours qu'ils dispensent?
51. Comment se fait l'évaluation des professeurs?

PARTIE D

PERCEPTION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

52. Quelles améliorations aimeriez-vous apporter dans votre institution?
53. Comment expliquez-vous la situation de crise qui prévaut à l'UEH?
54. Comment voyez le rôle de l'université dans la société haïtienne?
55. Qu'est-ce-qui lui fait alors défaut pour pouvoir jouer ce rôle?
56. Quelle serait, selon vous, la principale contribution de la recherche scientifique (RS) à la société haïtienne?
57. A votre avis, quelles sont les conditions à réunir pour faciliter cet apport de la RS chez-nous?
58. Pourriez-vous m'indiquer les noms de trois (3) autres personnes qui accepteraient de m'accorder un entretien sur l'état et les perspectives de l'enseignement supérieur chez-nous?

QUESTIONNAIRE A L'INTENTION DES RESPONSABLES DE BIBLIOTHEQUE

Conditions générales

1. Nom de l'Institution -----
1.a Date de Création -----
1.b Combien d'employés comprend le personnel de la
bibliothèque -----
2. Dimensions des aires de classement -----
3. Dimensions des aires de travail -----
3.a Heures d'ouverture -----
4. Indiquez le nombre de volumes (excluant les périodiques) -----
5. Indiquez le pourcentage des volumes disponibles dans les
langues suivantes:
- % en Créole
- % en Français
- % en Anglais
- % en Espagnol
- % Autres -----
6. Y a-t-il des ouvrages de référence (Dictionnaires,
Encyclopédie)? Oui Non
7. Y a-t-il des index ou de bases de données? Oui Non
8. Y a-t-il une ou des photocopieuse(s) à la disposition des
étudiants ou des usagers? Oui Non
- Si oui, combien paie l'étudiant pour photocopier une page
simple?
-

Acquisition

9. Avez-vous un budget d'acquisition?
Oui Non
- Si oui, quel est le montant du budget? -----

10. Quelles sont les procédures d'acquisition?

11. Indiquez les dates des trois (3) dernières acquisitions.

Si la dernière acquisition date de plus de cinq (5) ans, est-ce qu'il est prévu d'avoir mode plus régulier d'acquisition?

Oui Non

Abonnement

12. Quel est le nombre total de périodiques (revues scientifiques et autres), en comptant uniquement les titres?

13. Quel est le nombre de périodiques auxquels est actuellement abonnée la bibliothèque?

14. Indiquez le pourcentage des périodiques de la bibliothèque publiés:

- % en Français
- % en Anglais
- % en Espagnol
- % en Autres -----

Capacité et Accueil

15. Quel est le nombre de places disponibles pour le travail?

16. Le mobilier est-il tout à fait approprié pour le travail

oui non

Si non, qu'est-ce qui fait défaut?

17. Pouvez-vous décrire brièvement la politique de prêt
bibliothécaire (pour les étudiants et les professeurs)?

18. Est-ce qu'il existe des liens entre votre bibliothèque et les
autres bibliothèques en Haïti ou ailleurs?

Oui Non

Si oui, précisez

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

RÉFÉRENCES SUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EN HAÏTI

- Alexis J.E. (1988), **Financement de l'Enseignement Supérieur en Haïti, Situation et perspectives**. Port-au-Prince, CRESLC-UNESCO.
- Alexis J.E., Vernet P., Cantave A. (1987), **Travaux de Réforme de l'Enseignement Supérieur. Avant-Projet No. 1**, Port-au-Prince, Commission Provisoire de Réforme.
- Beltrano J.P. (1990), **Analyse économique et financière du secteur de l'éducation en République d'Haïti**, PNUD/UNESCO. Port-au-Prince, IREDU-CNRS.
- Bunn H., Gut E. (1946), **The University of Cuba, The Dominican Republic And Haïti, Higher Education in Latin America**, vol. 4, Washington D.C. Pan American Union.
- Cadet C.L., Saint-Dic E. (1986), **De "l'Enseignement Supérieur en Haïti et les possibilités de son intégration dans le programme de Coopération Inter-Universitaire" de la CEE**. Port-au-Prince, Délégation de la Commission des Communautés Economiques Européennes en Haïti.
- Fleury J-R. (1988), FENEH; **"Pour une université autonome et démocratique"**, Balance, no. 29, pp. 8-9.
- CTPEA (1995), **Réforme et modernisation**, Port-au-Prince.
- Latortue, F. (1993), **Système éducatif et développement**, Port-au-Prince.
- Morin, C., Garo, S., Pierre-Jacques, C., Roy, L., Alexis, J.E., (1986), **Université et développement en Haïti**, Port-au-Prince/Montréal, CIDIHCA, éditions Henri Deschamps.
- MENJS (1995), **Diagnostic technique du système éducatif haïtien, Rapport de synthèse**, Port-au-Prince, Ministère de l'Education Nationale.
- Noël J-M. R. (1996), **Partenariat Université-Industrie, Analyse et réflexions**. Texte faisant suite à la participation de l'auteur au **Congrès mondial des responsables de formation d'ingénieurs et de dirigeants d'industrie**, tenu à Paris du 2 au 5 juillet 1996, sous l'égide de l'UNESCO.

OEA-UH, (1984), **Plan-Maitre de l'Université d'Etat d'Haïti (1979-1984), Programme Régional pour le Développement de l'Education**, Port-au-Prince, 15 vols.

Pierre-Charles G, (1988), **Université et démocratie**, Port-au-Prince, CRESFED.

Rectorat de l'Université d'Etat d'Haïti (1995), **Dossier des Institutions privées d'Enseignement Supérieur**, Port-au-Prince.

Rezolisyon final dezyèm kongrè Nasyonal Etidyan ayisyen yo, (1988), Port-au-Prince.

Romain J-B. (1988), **Situation de l'enseignement supérieur en Haïti**, Port-au-Prince: Imprimerie des Antilles.

Simmons R. J. (1985), **Haïti. A Study of the Educational System of Haïti and a Guide to the Academic Placement of Students in Educational Institutions of the United States**, World Education.

Université d'Etat d'Haïti (1995), **Nos tentatives de dialogue. Les dossiers du rectorat 1993-1995**, Port-au-Prince.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES GÉNÉRALES

Anderson R.E., Meyerson J.W. (1990), **Financing Higher education in a Global Economy**, New York: American Council on Education/Macmillan Publishing.

Appenzeller T., Marshall E., Cohen J. (1995), Science in Latin America, **Science**, vol. 267, 10 February.

Aron R. (1962), Quelques problèmes des universités françaises, **Archives Européennes de Sociologie**, vol.III, pp.102-122.

AUPELF-UREF (1995), **Gérer l'Université: approches francophones**. Symposium organisé à la demande des Universités d'Haïti, avec le concours d'universités belges, canadiennes, françaises et haïtiennes, Port-au-Prince.

Ball C. (1989), The Problem of Research, **Higher Education Quarterly**, 43(3):205-215.

- Banque Mondiale (1995), **L'Enseignement supérieur, Les leçons de l'expérience**, Washington D.C.: Banque Mondiale.
- Beloff . (1990), University and The Public Purse: an Update, **Higher Education Quarterly**, 44(1):41-51.
- Beswick D.G. (1988), Prospects for The 1990s: New Phase of Developpment in Australian Higher Education, **Higher Education Quarterly**, 42(2):162-178.
- Brill A.S., Larson D. (1995), Are We Traning Our Students for Real Jobs, **Academe**, Nov.-Dec., pp. 35-38.
- Callon M. (1994), Is Science a Public Good? **Science Technology and Human Values**, 19(4): 395-424.
- Caro P. (1990), **La vulgarisation scientifique est-elle possible?** Nancy: Presses Universitaires de Nancy.
- Chelimsky E. (1991), On The Social Science Contribution to Governmental Decision-Making, **Science**, vol 254, October, pp226-231.
- Chevallier T., Paul J-J. (1993), University-Industry Relations in France, **Higher Education Quarterly**, 47(1):1-20.
- Chirache S. (1990), L'Université et l'entreprise, **Problèmes Politiques et Sociaux**, no 631.
- Collectif (1991), The New Universities, **Higher Education Quarterly**, 45(4): .
- Collectif (1994), **Higher Education Staff Development: Directions for The Twenty-First Century**, Paris: UNESCO.
- Comité sur la Recherche Universitaire (1991), **Un potentiel à exploiter: Stratégie pour la recherche universitaire au Canada**, Ottawa: Société Royale du Canada.
- Curry K.B. Davis J.E. (1995), Representing People: The Obligations of Faculty Researchers, **Academe**, Sept-Oct., pp. 40-43.
- Dias M.A.R., (1994), "New Trends in Interuniversity Co-operation at Global Level", **Higher Education Management**, vol.6, no. 1, OECD.

- Drèze J., Debelle J. (1969), **Conceptions de l'université**, Paris: Editions universitaires.
- El-Khawas E., (1994), "Toward a Global University, Status and Outlook in the United States" **Higher Education Management**, vol.6,no 1, OECD.
- Fayard P. ed. (1990), La culture scientifique: enjeux et moyens, **Problèmes Politiques et Sociaux**, 49(634).
- Fournier, M., Gingras, Y., Mathurin, C. (1989), Création artistique et champ universitaire: qui sont les pairs? **Sociologie et Sociétés**, Vol.21, N° 2.
- Fournier, M., Gingras, Y., Mathurin, C. (1988), L'évaluation par les pairs et la définition légitime de la recherche, **Actes de la recherche en sciences sociales**, N° 74.
- Friedberg E., Musselin C. ed. (1992), **Le Gouvernement des universités. Perspectives comparatives**, Paris: Editions l'Harmattan.
- Friedberg E., Musselin C. (1989), L'Université des professeurs, **Sociologie du Travail**, 31(4):455-476.
- Gardner D.P. (1988), Issues Confronting American Higher Education, **Higher Education Quarterly**, 42(3):230-237.
- Gardner N. (1989), The Electronic Campus: The First Decade, **Higher Education Quarterly**, 43(4):332-350.
- Gingras Y. (1991), L'institutionnalisation de la recherche en milieu universitaire et ses effets, **Sociologie et sociétés**, 23(1):41-54.
- Giordan A. (1989), "Culture scientifique et technologique, régulation de la démocratie et vie quotidienne", in G. Fourez, **Enseignement des science en l'an 2000**, Presses Universitaires de Namur, pp. 29-47.
- Girod de l'Ain B. (1989), La Corporation universitaire et l'Etat: le monopole et le territoire, **Sociologie du Travail**, 31(4):477-491.
- Hamilton R.F., Hagens Lowell L. (1993), The Politics of The Professors: Self-Identification, 1969-1984, **Social Forces**, 71(3):603-627

- Heinrich N. (1983), La perspective académique. Peinture et tradition lettrée: la référence aux mathématiques dans les théories de l'art au 17e siècle, **Actes de la recherche en sciences sociales**, no.49, 1983, pp 47-70.
- Husen T. (Ed) (1994), The Role of the University: A Global Perspective. UN/UNESCO.
- Irsay, D'.S. (1935), **Histoire des universités**, vol, 1 et 2, Paris: Auguste Picard.
- Kamens D. (1974), On The Uses of the University, **Daedalus**, 103(4):278-281.
- Kennedy D. (1993), Making Choices in the Research University, **Daedalus**, 122(4):127-156.
- Kenny J.T. ed. (1988), **Research Administration and Technology Transfer. New Directions for Higher Education**, London: Jossey-Bass Inc. Publishers
- Keohane, N.O. (1993), The Mission of Research University, **Daedalus**, 122(4):101-126.
- Krugly-Smolkska E.T. (1990), Scientific literacy in Developed and Developing Countries, **International Journal of Science Education**. 12(5):473-480.
- Latour B. (1991), Le travail ou l'intelligence scientifique redistribuée, **Culture Technique**, (22):12-24.
- Le Goff J. (1985), **Les Intellectuels au moyen âge**, Paris: Seuil.
- Limoges C. (1995), **L'université entre la gestion du passé et l'invention de l'avenir**, communication au Symposium de la Commission de Planification, Université du Québec.
- Lynton E.A., Elman S.E. (1987), **New Priorities for the University. Meeting Society's Needs for applied Knowledge and Competent individuals**, London: Jossey-Bass Publishers.
- Mathurin C. (1997), "L'Interdisciplinarité: un débat sur la redéfinition des rapports entre l'Université et son milieu", Actes du Colloque, **Par delà les frontières disciplinaires: regards sur l'interdisciplinarité**, Montréal: INRS-Urbanisation.

- Mathurin C. , **La Diffusion des résultats de recherche: le rôle de la dissémination de l'information scientifique**, Etude préparée par le comité consultatif pour le Programme de recherche sur l'autonomie des aîné-e-s, présentée à Santé Canada. (à paraître)
- Mathurin, C. (1995), **Aspects de l'interdisciplinarité: essai de reconstitution d'un débat**, Cahiers du Ph.D.-SHA, Doctorat en Sciences humaines appliquées, Cahier no. 95-04, Université de Montréal.
- Mathurin, C., Fournier, M. (1993), "Equipe Multidisciplinaire et partenariat avec le secteur privé", Etude de cas, in Cousins, B., Simon M. **A Review and analysis of the thematic Pogram "Education and work in a changing society" of the Strategic grants program of SSHRC**, Rapport de recherche, Conseil de Recherche en Sciences Humaines du Canada.
- Mathurin, C. et al. (1991), **Enquête sur les innovations récentes en matière d'enseingement dans les universités canadiennes, Rapport de Recherche**, Commission d'Enquête sur l'Enseignement universitaire au Canada, 178p.
- Moynihan D.P. (1975), The Politics of Higher Education, **Daedalus**, 104(1):128-155.
- Neave G. (1988), The Reform of French Higher Education, or The Ox and The Toad: A Fabulous Tale, **Higher Education Quarterly**, 42(4):352-369.
- Neave G. (1992), **Institutional mangement of Higher Education: Trends, Needs and Strategies for Co-operation**, UNESCO.
- Neuhoff K. (1996), Private Funding for University Research in Europe: Some Models and Conceptions, **Higher Education Quarterly**, 44(2):163-173.
- Ortega Y Grasset J. (1966), **Mission of The University**, New York, The Norton Library.
- Padioleau J.G., Friedberg E. (1989), Universités et pouvoir, perspectives internationales, **Sociologie du Travail**, 31(4):513-518.
- Papon P. (1989), **Les logiques du futur. Science, technologie et pouvoir**, Paris: Aubier.

- Piam S. (1994), L'Etat et la compétitivité de l'économie, **Revue Internationale des Sciences Administratives**, 60(2):235-254.
- Pewitt K. (1993), America's Research Universities Under Public Scrutiny, **Daedalus**, 122(4):85-100.
- Renard R. (1989), La recherche scientifique et l'aide à la décision: science et application pratique, **Recherches Sociologiques** 20(1):49-75.
- Riddle P. (1993), Political Authority and University Formation in Europe 1200-1800, **Sociological Perspectives**, 36(1):45-62.
- Roche G. (1994), **The Fall of The Ivory Tower. Government Funding, Corruption and the Bankrupting of American Higher Education**, Washington D.C.: Regnery Publishing Inc.
- Seymour D.T. (1993), **On Q. Causing Quality in Higher Education**, Phoenix: American Council on Education, Oryx Press.
- Shapiro B.J. Shapiro H.T. (1994), **Higher Education, Some Problems and Challenges in a Changing World, Discussion Series, Issue 4**, Toronto: Ontario Council of Ontario Universities
- Shils E. (1993), Do We Still Need Academic Freedom? **American Scholar**, 62(2):187-213.
- Skolnikoff E.B. (1993), Knowledge Without Borders? Internationalization of the Research Universities, **Daedalus**, 122(4):225-252.
- Slaughter S. (1990), **The Higher Learning and Higher Technology: Dynamics of Higher Education Policy Formation**, Albany: State University Of New York Press, 293 p.
- Snow C.P. (1982), **Science and Government**, New American Library.
- Stigler S. M. (1993), Competition and The Research University, **Daedalus**, 122(4):157-178.
- Task Force on Resource Allocation (1995), **Some Perspectives on Academic Freedom, Autonomy and Accountability**, Background Paper, Toronto: Ontario Council of University Affairs.
- Tribe K. (1992), The "American System" and The Modern University, **Higher Education Quarterly**, 46(4):291-304.

- Trow M. (1989), L'Enseignement supérieur aux Etats-Unis et au Royaume-Uni, perspectives comparatives, **Sociologie du Travail**, 31(4): 493-511.
- Walberg H.J. (1983), Scientific Literacy and Economic Productivity in International Perspective, **Daedalus**, 112(2):1-28.
- Wasser H. (1990), Changes in European University: from Traditional to Entrepreneurial, **Higher Education Quarterly**, 44(2):110-122.
- Whiston T.G., Geiger R.L. (1992), **Research and Higher Education. the United Kingdom and The United States**, Buckingham: The Society for Research into Higher Education and Open University.
- Williams G.L. (1990), Higher education in Europe during 1990s, **Higher Education Quarterly**, 44(2):105-109.